

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE
REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE
REGARD ÉPARGNE PRUDENT
REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE
REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE
REGARD ÉPARGNE ACTIONS
REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE
REGARD ÉPARGNE PME

ÉPARGNE
SALARIALE
ÉDITION 2023

SOMMAIRE

Conseil de surveillance des fonds Regard Épargne	3
Conjoncture économique en 2023	4
Évolution des fonds en fonction de la croissance du BTP en 2023	6
Fonctionnement des plans d'épargne du BTP	7
FCPE utilisés pour la gestion des sommes versées	8
Gestion financière des fonds Regard Épargne	9
Politique financière en 2023	10
Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires	14
Performances financières	15
Regard Épargne Monétaire	17
Regard Épargne Obligataire	21
Regard Épargne Prudent	25
Regard Épargne Équilibre	29
Regard Épargne Dynamique	33
Regard Épargne Actions	37
Regard Épargne Flexible et Solidaire	42
Regard Épargne PME	46
Annexe aux comptes	50
Annexes SFDR	51
Rapport des commissaires aux comptes	102
Fonds Regard Monétaire	104
Fonds Regard Souverains Euro 1-3	107
Fonds Regard Souverains Euro 3-5	110
Fonds Regard Souverains Euro 5-7	113
Fonds Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR	116
Fonds Regard Actions Développement Durable	122
Fonds Regard Actions Euro	128
Lexique financier	131

Les salariés et entreprises souhaitant investir, obtenir un remboursement ou simplement demander un renseignement sont invités à contacter REGARDBTP dont les coordonnées figurent au dos de ce rapport.

Au 31/12/2023 :

CONSEIL DE SURVEILLANCE DES FONDS REGARD ÉPARGNE*

Olivier DONNAY	Président - Représentant la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois - C.F.D.T.
Yves JALAGEAS	Vice-président – Représentant la Fédération Française des Entreprises de Génie Électrique et Énergétique – FFIE
Michel PARSEKIAN	Société SADE – Représentant le Syndicat National des Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et assimilés des Industries du Bâtiment et des Travaux publics et des activités connexes – CFE-CGC BTP
Éric MACHET	Société EIFFAGE – Représentant la Fédération Générale Force Ouvrière du Bâtiment, Bois, Travaux publics et Matériaux de Construction – CGT/FO
Thierry BRAUN	Société CEGELEC – Représentant la fédération BATI-MAT-T.P. – CFTC
Jean-Marie KERHERNO	Représentant la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de Production du Bâtiment et des Travaux publics – Fédération SCOP-BTP
François DANIEL	Représentant la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de Production du Bâtiment et des Travaux publics – Fédération SCOP-BTP
Marc HUMBERT	Représentant la Fédération Française des Entreprises de Génie Électrique et Énergétique – FFIE
Jean-Arthur GROSS	Représentant la Fédération Nationale des Travaux publics – FNTP
Gérard VIEILLE	Représentant la Fédération Nationale des Travaux publics – FNTP
Pierre-François LOREAL	Représentant la Fédération Française du Bâtiment – FFB
Albert QUENET	Représentant la Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – CAPEB
Cécile SAUVEUR	Représentant la Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – CAPEB
Jean-Michel VAILLENDET	Société CEGELEC – Représentant la fédération BATI-MAT-T.P. – CFTC
Alain LAJON	Société SPIE – Représentant la fédération BATI-MAT-T.P. – CFTC
Michel MOUTEL	Société VINCI – Représentant la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois – C.F.D.T
Alain REBE	Société Colas – Représentant la Fédération Générale Force Ouvrière du Bâtiment, Bois, Travaux publics et Matériaux de Construction – CGT/FO
Patrick PHILIPPOT	Société SPIE NUCLÉAIRE – Représentant le Syndicat National des Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise des Industries du BTP – CFE-CGC BTP
Jean GAUDIN	Société EFFICIENCE BTP – Représentant le Syndicat National des Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et assimilés des Industries du Bâtiment et des Travaux publics et des activités connexes - CFE-CGC BTP

* Les membres du Conseil de Surveillance représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés sont porteurs de parts d'un ou plusieurs de ces fonds.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE EN 2023

■ Environnement économique

Fin 2022, des craintes de pénuries de matières premières menaçaient le début d'année 2023. En 2023, ces craintes se sont dissipées grâce à une préparation active des gouvernements et des conditions météorologiques favorables. Durant les premiers mois de l'année, la croissance de l'activité s'est légèrement améliorée. Cependant, l'accalmie a été de courte durée. L'industrie est restée déprimée toute l'année car en dépit de la désinflation, les prix sont restés à un niveau élevé et cela a perturbé la production dans un contexte où les conditions de financement sont peu favorables. En 2023, le PIB mondial pourrait avoir ralenti à 2,9% l'an après une croissance de 3,5% en 2022. Parmi les principaux contributeurs à ce ralentissement, la Chine doit faire face à une crise de l'immobilier encore difficile à contenir. Le gouvernement chinois s'est saisi du sujet, mais les mesures annoncées pendant l'été pourraient mettre un certain temps à se transmettre à l'économie. La réouverture chinoise a aussi beaucoup déçu. Contrairement aux différents rebonds chinois observés dans le passé, celui-ci a été alimenté par des dépenses dans les services. Or ces dernières bénéficient essentiellement au marché domestique. Enfin, le prix du pétrole a été très volatil cette année évoluant entre 70 USD et 90 USD (Brent) et navigant entre les tensions géopolitiques, la production américaine et la fragile entente de l'OPEP et de la Russie. Son ralentissement en fin d'année explique l'essentiel de la désinflation observée de part et d'autre de l'Atlantique.

En 2023, les hausses de taux de la FED et de la BCE ont atteint leur paroxysme. Au total depuis 2022, ce sont 450 bps de hausse pour la BCE et 525 bps de hausse pour la FED atteignant ainsi des niveaux inobservés depuis plus de 20 ans. Ce resserrement monétaire qui se distingue par son ampleur et sa vitesse, n'a pourtant pas encore eu un impact fort sur l'économie réelle. En effet, les ménages ont bénéficié à la fois d'un coussin d'épargne confortable (issu de la pandémie) et également des dépenses du gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat dans le contexte de forte inflation. Aussi, même si les conditions de financement ont été très dures, le besoin de financement des agents est resté modéré.

Notons également le début de la normalisation des bilans des banques centrales. Ces dernières ont progressivement réduit le réinvestissement des obligations échues et la BCE a proposé un remboursement anticipé très favorable pour les prêts de liquidités accordés pendant la pandémie. Tout cela réduit la taille des bilans des banques centrales et l'abondance de liquidités sur les marchés. Toutefois, les niveaux restent encore élevés ce qui permet d'éviter une crise de liquidité.

En zone euro, la croissance économique a presque disparu. Elle a progressé de 0,1% au cours des 2 premiers trimestres et s'est contractée de 0,1% au T3 et le chiffre du T4 encore inconnu devrait être assez similaire. La consommation des ménages est atone et les résidus de croissance proviennent de variations d'inventaires ou du commerce international. L'industrie a beaucoup pénalisé la croissance allemande alors que le retour d'une saison touristique « normale » a seulement permis d'éviter la contraction de l'activité économique pendant l'été. La bonne nouvelle vient probablement de la désinflation. L'inflation a ralenti de son pic de 10,7% en octobre 2022 à tout juste 2,9% l'an en décembre 2023. Derrière ce ralentissement, on note essentiellement un ralentissement des prix énergétiques et alimentaires, mais les prix des autres biens et services ont aussi un peu ralenti. Toutefois, la croissance des salaires est restée robuste toute l'année et a continué d'entretenir des pressions inflationnistes. Le marché de l'emploi est à un niveau très élevé, même si les difficultés à recruter ont commencé à être freinées sur la deuxième moitié de l'année.

Aux États-Unis, la croissance est restée solide tout au long de l'année affichant des rythmes supérieurs à 2% à chaque trimestre. Dans l'ensemble, elle était largement soutenue par la consommation publique et privée ainsi que l'investissement. Les ménages ont continué de bénéficier de l'épargne COVID et d'une croissance des salaires particulièrement dynamique pour soutenir leur pouvoir d'achat. Le marché de l'emploi est resté dynamique avec un taux de chômage très faible oscillant entre 3,4% et 3,7% toute l'année. On note une moins forte amélioration de l'emploi en fin d'année. La désinflation s'est poursuivie grâce au ralentissement des composantes volatiles que sont l'énergie et l'alimentation. Néanmoins, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) n'a quasiment pas cessé de ralentir depuis le pic du mois de septembre 2022 à 6,6% l'an pour atteindre 4% en fin d'année.

■ Situation des marchés financiers

L'année 2023 affiche de solides performances sur les marchés financiers. En début d'année, soutenus par la perspective du recul de l'inflation, de la fin du resserrement monétaire, de la réouverture de la Chine, de la résilience des économies développées et des profits des entreprises, les opérateurs de marchés étaient euphoriques. Au mois de mars, la crise bancaire, est venue jeter un froid sur les marchés financiers. Malgré un rebond aux mois d'avril et mai, poussé notamment par de nouvelles perspectives autour de l'intelligence artificielle, les marchés entrent dans une phase de consolidation, puis de baisse, rappelés à la raison par la réalité économique : l'inflation sous-jacente stagne à un niveau élevé, les banquiers centraux maintiennent une politique monétaire restrictive, les indicateurs avancés économiques augurent d'une économie en berne et la Chine fait face à un redémarrage de son activité plus difficile qu'anticipé. En outre, les publications de résultats du troisième trimestre sont faibles et l'occasion pour de nombreuses entreprises de réviser les attentes à la baisse. Enfin, l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre est venu remettre de l'huile sur le feu dans un contexte géopolitique mondial déjà tendu. Cet environnement de marché morose a prévalu jusque fin octobre. Les marchés ont cependant rebondi dans un formidable rallye de fin d'année en novembre et décembre, suite à une inflation inférieure aux attentes et à des données macroéconomiques assez faibles, permettant ainsi aux investisseurs d'anticiper la fin tant attendue du resserrement monétaire. Et si la BCE s'est abstenue de parler d'assouplissement monétaire, la FED a officiellement acté son pivot en annonçant en décembre réfléchir à la date de la première baisse.

Après plusieurs décennies de baisses des rendements des obligations, les taux s'étaient envolés en 2022, le 10 ans américain étant passé de 1,51% à 3,83% (+232 pb), l'allemand de -0,18% à 2,56% (+274 pb) et le français de 0,20% à 3,11% (+291 pb). En 2023, nous observons une forte volatilité sur les taux ainsi qu'une tendance haussière qui durera jusque fin octobre. Courant octobre, le 10 ans américain atteint même un pic à 5,0%, du jamais vu depuis 2007. Toutefois, la publication de chiffres d'inflations inférieures aux attentes, couplé à des données macroéconomiques faibles, ont permis aux opérateurs de marché d'anticiper le début du pivot des banques centrales vers un assouplissement monétaire. La réaction sur les marchés obligataires a été brutale avec une chute de 102 points de base du 10 ans américain sur les deux derniers mois de l'année, effaçant la hausse accumulée depuis le 1^{er} janvier. Celui-ci s'établit donc à 3,86% à fin décembre, soit une maigre hausse de 3 pb sur l'ensemble de l'année, qui masque une extrême volatilité.

En Europe, les taux souverains sont en baisse sur l'ensemble de l'année, permis là encore par le mouvement de novembre/décembre. Le 10 ans allemand affiche ainsi en 2023 une baisse de 54 points de base à 2,03%, tandis que le français baisse de 54 pb à 2,56%. Outre-manche, le 10 ans baisse de 13 pb à 3,54%.

Sur le marché des obligations d'entreprises, l'histoire est similaire. Après une période de taux bas et de soutien sans faille des Banques Centrales qui a permis aux entreprises de lever toujours plus de dette, le marché s'est retourné en 2022. En 2023, le marché reprend quelques couleurs, avec notamment une détente des primes de risques, bien que la volatilité soit au rendez-vous. Les entreprises reviennent également progressivement sur le marché primaire, qui était resté atone en 2022.

Performance des principaux indices obligataires en 2023 :

	Depuis le 31/12/2022
Indice BOFA 1/3 ans (emprunts d'état)	+3,40%
Indice BOFA 3/5 ans (emprunts d'état)	+5,13%
Indice BOFA 5/7 ans (emprunts d'état)	+6,77%
Indice Bloomberg 3/5 ans (secteur privé)	+7,77%
€STR (taux sans risque)	+3,27%

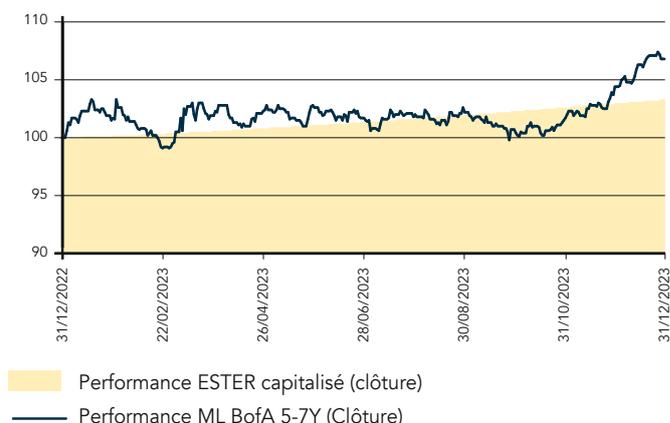
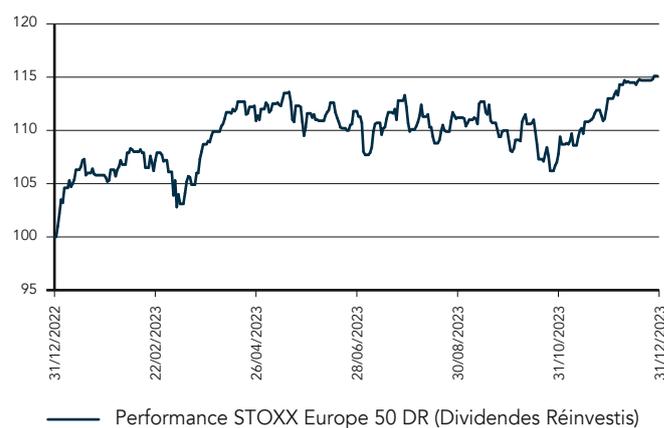
Les marchés actions mondiaux affichent ainsi de bonnes performances 2023, soutenus principalement par la fin du resserrement monétaire. La performance du MSCI Actions Monde est de +23,8%, celle de l'Euro Stoxx 50 de +22,2%, tandis que le Stoxx Europe 50 affiche +15,1% et le CAC 40 +19,3%. Outre-Atlantique, le S&P500 progresse de +24,2%, le Dow Jones de +15,4% et le Nasdaq de +43,4%. On observe ainsi une forte surperformance des valeurs technologiques qui composent ce dernier indice, expliqué en partie par l'engouement autour de l'intelligence artificielle. Au Japon, le Nikkei progresse de +28,2% tandis qu'en Chine, le Shanghai Composite affiche -3,7%, illustrant les difficultés rencontrées par le pays au cours de l'année.

Parmi les secteurs du Stoxx 600 (+15,8%), la grande majorité affiche une performance positive. Deux seulement sont dans le rouge : les Ressources de Base (-1,94%), pénalisés par la faiblesse du cycle économique, notamment en Chine, et l'Alimentation & Boissons (-1,3%), dont le profil défensif a été délaissé dans ce contexte de marché. En troisième position du bas du classement arrive le Pétrole & Gaz (-7,35%), pénalisé par un baril faible sur l'ensemble de l'année (le Brent affiche -10,5% en 2023). Rappelons toutefois que le secteur avait affiché d'impressionnantes performances en 2022, +29%, alors que les marchés actions étaient baissiers. Le haut du tableau est quant à lui dominé par des secteurs à tendance cyclique et qui pour la plupart avaient probablement été trop fortement pénalisés en 2022. Ainsi, la Distribution (+37,5%), la Construction (+33,9%) et la Technologie (+32,9%) affichent tous les trois de solides performances. Une mention spéciale doit être apportée au secteur bancaire, qui, jusqu'à la faillite de

la Silicon Valley Bank (SVB) le 10 mars 2023, dominait le rallye de début d'année. La panique bancaire provoquée par la faillite de la SVB s'est diffusée à l'ensemble du secteur et particulièrement aux acteurs les plus fragiles. En Europe, les investisseurs ont identifié le maillon faible au travers du Crédit Suisse. La banque helvète, après plusieurs jours de stress intense a été rachetée au rabais par son concurrent UBS. Cette opération, poussée par les autorités suisses, a permis de calmer les inquiétudes du marché. Au fil des mois qui ont suivis, la confiance est progressivement revenue sur le secteur qui affiche à fin d'année une performance de +26,5%, dans le haut du palmarès.

Performance des principaux indices actions en 2023 (dividendes réinvestis) :

	Depuis le 31/12/2022
Indice CAC40	+19,26%
Indice Stoxx 50 (Europe)	+15,13%
Indice Dow Jones (en \$)	+15,43%
Indice Nikkei (en Yen)	+30,96%



ÉVOLUTION DES FONDS REGARD ÉPARGNE EN FONCTION DE LA CROISSANCE DU BTP EN 2023

■ Conjoncture du Bâtiment et des Travaux Publics en 2023 et perspectives pour 2024

2023 : Bâtiment : l'entrée dans la crise

Après une année 2022 qui s'est clôturée sur une hausse de l'activité de 3,7 %, l'année 2023, comme attendu par la profession a été marquée par la très forte baisse de l'activité du logement neuf. *In fine* l'activité globale du Bâtiment ressort en baisse modérée de 0,6 % en 2023.

Dans le détail, la production du segment du logement neuf qui pèse pour 27 % dans la production totale du secteur subit une baisse violente de 8 %. Avec 286 000 mises en chantier attendues sur l'année, le marché retombe à proximité de ses plus bas historiques de 1992-1993 (275 000 unités). Cela correspond à une chute de 22 % en an, qui s'accompagne, de plus, d'un effondrement de 24 % du nombre de permis de construire. Tous les territoires, des métropoles aux zones rurales, et tous les types de logements, individuel comme collectif, social comme privé, sont entré en crise.

La situation ressort à peine moins mauvaise pour le non résidentiel neuf, qui compte pour 19 % du chiffre d'affaires du bâtiment. Les surfaces commencées et autorisées reculent respectivement de 14 % et 4 %. Seul le segment des bâtiments administratifs laisse quelques espoirs, d'autant que la position de 2024 dans le cycle électoral municipal ressort favorable. Reste que, compte tenu des délais de réalisation et d'une année 2022 encore dynamique, la production en non résidentiel neuf évolue à peine (+0,4 %).

Quant à l'amélioration-entretien, qui pèse pour 54 % de l'activité, il s'agit du seul segment en réelle croissance, de près de 3 % en volume, notamment grâce à la rénovation énergétique.

La baisse d'activité globale du secteur entraîne l'emploi dans son sillage, avec de l'ordre de 3 000 postes perdus en un an, y compris l'intérim en équivalent-emplois à temps plein (ETP).

Le retournement du marché provoque également une hausse, pour l'heure contenue, des défaillances dans la construction, en progression de 2 %.

2023 : Les Travaux Publics : la croissance est de retour.

Pour les Travaux Publics, après une année 2022 qui s'était achevée sur une diminution de la production (travaux réalisés) de -6,4 %, l'année 2023 a été marquée par une progression de l'activité de l'ordre de 4,2 % avec des indicateurs d'activité et de carnets de commandes bien orientés.

Les marchés conclus retrouvent ainsi quasiment leur niveau de 2018 et bondissent de +37,3 % comparé aux faibles résultats de 2022. Ce rebond reflète les attributions de plusieurs projets d'envergure tout au long de l'année (métro toulousain, lots du Lyon-Turin, EPR de Penly) mais aussi la bonne dynamique d'investissements des intercommunalités. Plus particulièrement, les prises de commandes sont en forte hausse en décembre 2023 (+130 % en euros constants par rapport à décembre 2022) suite à l'attribution du tronçon Est de la ligne 15 du Grand Paris Express.

Au plus haut niveau en 2021, les effectifs ouvriers permanents maintiennent une tendance légèrement baissière en 2023 (-0,8 % après -0,7 % en 2022), dans un contexte où les difficultés liées à l'insuffisance de personnel restent vives. Le volume total des heures travaillées rebondit en décembre (+13,2 %) mais reste toutefois stable sur l'ensemble de l'année malgré la progression des facturations TP. Plus précisément, les heures des ouvriers permanents affichent une légère hausse de +0,7 % tandis que les heures intérimaires diminuent de -4,9 %.

Les anticipations pour l'année 2024 sont plutôt contrastées de part et d'autre du secteur du BTP avec des prévisions d'activité en net retrait en 2024 pour le Bâtiment et une stagnation pour le secteur des Travaux Publics.

2024 : Bâtiment : la récession s'installe

Dans un contexte macroéconomique dégradé en 2024 et compte tenu des tendances des ventes et des autorisations de logements en 2023, les mises en chantier reculeraient encore de 16 % en 2024, alors que les permis perdraient 12 %. S'en suivrait une chute d'activité du logement neuf 21 % en volume.

Quant au non résidentiel neuf, les surfaces commencées pourraient s'afficher en retrait de 1,1 %, atteignant un point historiquement bas. Les surfaces autorisées s'infléchiraient à la hausse de près de 2 %, grâce à la bonne tenue des bâtiments administratifs, de l'hôtellerie et des bâtiments industriels. Néanmoins, l'activité abandonnera 6 %, hors effet prix.

Pour sa part, l'amélioration-entretien connaîtra un léger tassement, avec une croissance d'activité limitée à 1,6 %, du fait d'une montée en puissance assez progressive de MaPrimeAdapt', des effets de l'audit tertiaire, du programme EduRénov' et du dispositif MaPrimeRénov'.

L'ensemble de ces évolutions pourrait conduire à un net recul de 5,5 % du chiffre d'affaires bâtiment en volume sur 2024. Le surplomb passé de l'emploi sur l'activité laissera alors la place à une chute rapide de 90 000 postes.

2024 : Les Travaux Publics : la stabilité.

Après une année 2023 globalement satisfaisante grâce à des investissements dynamiques des métropoles et à la décélération de la hausse des coûts de production TP, le secteur des Travaux Publics anticipe pour 2024, une activité stable dans son ensemble mais contrastée par région et par type de clientèle. En effet, les entreprises pourraient connaître des situations très différentes selon la structure de leur clientèle ou leur territoire. Les investissements du bloc communal et des grands opérateurs devraient rester les moteurs de l'activité l'année prochaine, à deux ans des échéances municipales. Au contraire, les inquiétudes reposent sur la maîtrise d'ouvrage privée, avec une crise immobilière profonde qui se met en place, et par ricochet sur les départements. Les dynamiques seront également très contrastées d'un territoire à l'autre, ce qui pourrait encore accroître les divergences entre des métropoles ou grosses intercommunalités qui lancent des projets structurants et les territoires plus ruraux où pourtant les besoins existent (notamment pour l'entretien).

FONCTIONNEMENT DES PLANS D'ÉPARGNE DU BTP : PEI BTP ET PERCO BTP

Des plans d'épargne salariale, dédiés aux entreprises et aux salariés du BTP, ont été mis en place le 20 janvier 2003 par des accords de branche conclus au niveau national.

Régulièrement renouvelé depuis par périodes successives de 5 ans, ce dispositif repose actuellement sur des accords en date du 25 janvier 2018, identiques dans le Bâtiment et les Travaux publics :

- des accords Cadre instituant les plans d'épargne interentreprises,
- des accords instituant un plan d'épargne interentreprises à 5 ans : le PEI BTP,
- des accords instituant un plan d'épargne pour la retraite collectif : le PERCO BTP.

La loi PACTE¹ ayant introduit en 2019, le nouveau Plan d'Épargne Retraite d'entreprise (PER), qui succède au PERCO, le PERCO BTP ne peut plus accueillir de nouvelles adhésions depuis le 1^{er} octobre 2020². Il continue néanmoins de s'appliquer dans les entreprises qui y ont adhéré avant cette date, et les salariés de ces entreprises peuvent continuer à y effectuer des versements, et ce sans limite de durée.

Dans l'attente d'entamer des négociations afin de procéder à la mise en place d'un PER de branche, les accords précités, initialement à durée déterminée de 5 ans, ont, en effet, été passés à durée indéterminée aux termes des négociations menées par les partenaires sociaux le 17 septembre 2020.

Par ailleurs, la loi ASAP du 7 décembre 2020 a instauré un nouveau mécanisme d'agrément des accords de branche d'épargne salariale, applicable aux accords déposés à compter du 1^{er} novembre 2021. Les accords de branche déposés avant cette date (non soumis à procédure d'agrément) sont considérés comme agréés dès lors qu'ils ont été étendus³.

Les accords PEI BTP ayant été étendus par arrêtés en date des 9 et 16 avril 2019, sont considérés comme agréés. Les entreprises adhérentes peuvent ainsi continuer à s'appuyer sur ces accords de branche.

Ce dispositif permet aux entreprises de la profession d'offrir à leurs salariés, ainsi qu'aux dirigeants d'entreprises dont l'effectif est compris en 1 et moins de 250 salariés, la possibilité de se constituer dans des conditions optimales de qualité et de simplicité, une épargne exonérée d'impôt et de charges sociales, disponible au terme de 5 ans (PEI BTP) ou au moment du départ à la retraite (PERCO BTP).

Les accords Cadre prévoient les modalités de fonctionnement communes aux deux plans d'épargne de branche du BTP. Le pilotage du dispositif est confié à REGARDBTP, qui assure également la tenue des comptes et la conservation des parts de FCPE (fonds communs de placement d'entreprises) détenues par les salariés. REGARDBTP s'appuie sur les structures du groupe PRO BTP pour la réalisation du calcul et de la gestion des droits des salariés. Les fonds multi-entreprises proposés comme supports de placement dans le cadre de ce dispositif ont été conçus à cet effet par PRO BTP FINANCE qui en assure la gestion financière, administrative et comptable.

Les accords instituant le PEI BTP et le PERCO BTP définissent les sources (participation, versements volontaires etc.), et les règles d'abondement des plans d'épargne du BTP. Ces dernières prévoient, lorsque l'entreprise décide d'abonder, un niveau minimum d'abondement que l'entreprise s'engage à verser aux salariés. Le taux d'abondement choisi varie ensuite selon le niveau de versement du salarié, sachant que le dispositif favorise l'abondement des versements de niveau modeste. L'entreprise a la possibilité, même en l'absence de versement du salarié, d'effectuer des versements périodiques uniformes dans les conditions prévues par le plan.

Les sommes recueillies dans les plans sont investies en parts de FCPE. La gamme de FCPE Regard Épargne offre au choix du bénéficiaire sept possibilités de placement, aux profils variés. Si ces sommes proviennent de la réserve spéciale de participation des entreprises adhérentes au Régime Professionnel de Participation (RPP), le bénéficiaire peut également choisir de les investir en parts de fonds millésimés de la gamme FIBTP. Une formule de gestion pilotée par arbitrages est, en outre, proposée aux bénéficiaires du PERCO BTP.

Les accords instituant le PEI BTP permettent de plus aux entreprises de moins de 50 salariés qui le souhaitent, de mettre directement en place un système de participation identique au dispositif obligatoire auquel sont assujetties les entreprises d'au moins 50 salariés : il s'agit d'utiliser le PEI BTP en tant que dispositif d'accord de participation volontaire.

Chaque entreprise garde toute latitude pour mettre en place un dispositif de plan d'épargne sur mesure, dont les modalités de fonctionnement (notamment la définition des règles d'abondement) peuvent varier par rapport au fonctionnement prévu dans le cadre des PEI BTP et PERCO BTP.

1. Loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.

2. En application de l'ordonnance du 24 juillet 2019 (art. 8-II et III, et 9-II) portant réforme de l'épargne retraite, et du décret du 30 juillet 2019 (art. 9-II) portant réforme de l'épargne retraite.

3. Loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et Décret n°2021-1398 du 27 octobre 2021.

FCPE UTILISÉS POUR LA GESTION DES SOMMES VERSÉES DANS LES PLANS D'ÉPARGNE SALARIALE

■ Un choix de placements diversifiés

La gamme Regard Épargne, composée de huit Fonds Communs de Placement à profils de risque définis, est proposée dans le cadre des dispositifs de plans d'épargne salariale.

Regard Épargne Monétaire : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

Ce fonds procure un rendement proche de celui du marché monétaire.

Regard Épargne Obligataire : Fonds obligataire

Ce fonds est exclusivement investi sur les produits de taux avec une répartition variable entre obligations et produits monétaires décidée par les gérants en fonction de l'évolution des marchés. Ce fonds permet d'obtenir à moyen terme une régularité dans l'évolution de la valeur de la part ainsi qu'une rémunération supérieure à celle du marché monétaire.

Regard Épargne Prudent : Fonds à dominante obligataire

Ce fonds, au prix d'une moindre régularité dans l'évolution de la valeur de la part est utilisé par les salariés qui souhaitent obtenir à moyen terme une rémunération supérieure à celle du marché obligataire grâce à une légère diversification vers les actions.

Regard Épargne Équilibre : Fonds sans dominante

Par une répartition variable entre actions et produits de taux, décidée par les gérants en fonction de l'évolution des marchés, ce fonds permet, pour des projets à plus long terme, de rechercher un surcroît de performance des placements.

Regard Épargne Dynamique : Fonds à dominante actions

Ce fonds est majoritairement investi sur les actions européennes. Il doit procurer sur le très long terme la performance la plus élevée possible mais celle-ci peut connaître d'importants écarts d'une année sur l'autre. La part variable entre actions et produits de taux peut toutefois contribuer à limiter ces écarts.

Regard Épargne Actions : Fonds actions

Ce fonds est majoritairement investi sur les actions européennes. Il doit procurer sur le très long terme la performance la plus élevée possible mais celle-ci peut connaître d'importants écarts d'une année sur l'autre.

Regard Épargne Flexible et Solidaire : Fonds Flexible

Le FCPE aura pour vocation de contribuer au financement d'entreprises solidaires au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du Travail, dans une fourchette comprise entre 5% et 10% maximum de son actif au travers du Fonds Professionnel Spécialisé « ECOFI Contrat Solidaire ». Une gestion flexible et de conviction permet d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque, le fonds investissant 95% maximum de son actif en fonds actions, obligations et monétaires.

Regard Épargne PME : Fonds réservé exclusivement à la gestion pilotée du PERCO BTP, non éligible à la gestion libre

Le FCPE a pour vocation de contribuer au financement de petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire. Ce fonds est investi en totalité et en permanence en part « IC » de l'OPCVM maître « AMPLÉGEST PME ».

GESTION FINANCIÈRE DES FONDS REGARD ÉPARGNE

Les avoirs des fonds de la gamme REGARD ÉPARGNE sont investis selon une structure de portefeuille combinant produits obligataires et actions européennes, avec une allocation d'actifs taux/ actions dépendant de l'optique de placement de chaque fonds. La structure des portefeuilles va d'une allocation 100% obligataire pour le fonds Regard Épargne Obligataire jusqu'à un maximum éventuel de 100% actions pour le fonds Regard Épargne Actions.

Dans le contexte économique précédemment décrit, la gestion des FCPE REGARD ÉPARGNE s'est caractérisée par :

Une pondération neutre de la part allouée aux actions jusque fin septembre, puis une sous-pondération pour la fin de l'année

Les fonds de la gamme Regard Épargne ont démarré l'année avec une pondération neutre de la poche actions. Cette position a été maintenue jusque fin septembre. En début d'année, l'optimisme battait son plein, mais la hausse des marchés semblait excessive et invitait à la prudence. Les marchés actions ont en effet connu par la suite, une période de près de 6 mois, jusque fin octobre, d'hésitations, voire de faiblesses. Fin septembre, nous allégions l'exposition aux actions des fonds de la gamme dans un contexte économique particulièrement déprimé. Ce mouvement, réalisé en une fois, a permis de réduire à 9% (-1 point) l'exposition actions du fonds Prudent, à 32% (-3 points) celle du fonds Équilibre et à 54% (-6 points) celle du fonds Dynamique. Les liquidités dégagées ont été réinvestis en monétaire et sur des obligations d'état de longue maturité, offrant alors de belles rémunérations. La hausse de fin d'année sur les marchés actions ne remet pas en question ce contexte et renforce notre conviction réitérée de prudence.

Le fonds Regard Épargne Flexible et Solidaire a fait l'objet de changements d'allocation plus fréquents. En janvier, après plusieurs mois de hausse des marchés, l'exposition actions, alors autour de 55%, est réduite à 47,5% afin de prendre nos bénéfices sur cette hausse et de se positionner prudemment sur l'avenir. La baisse des marchés au mois de mars, dans un contexte de crise bancaire, a été l'occasion de revenir sur les actions et de remonter l'exposition à 51%. Celle-ci, devenue 53% au mois de mai par la hausse des marchés, est ramenée à 50% en juin puis réduite à 40% en octobre pour les raisons précédemment décrites.

Le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale, a, quant à lui, détenu toute l'année des liquidités modérées, entre 3 et 5% de son encours.

Ainsi, l'exposition aux actions s'établit en fin d'année à 9,3% pour le fonds Regard Épargne Prudent (contre 10% pour le portefeuille de référence), 32,7% pour le fonds Regard Épargne Équilibre (contre 35% pour la position neutre), 53,2% pour le fonds Regard Épargne Dynamique (pour un neutre à 60), 41,0% pour le fonds Regard Épargne Flexible et solidaire et 99,6% pour le fonds Regard Épargne Actions.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale, la performance

s'établit à +17,98% pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à +15,13% dividendes réinvestis.

Le rapport de gestion financière de ce fonds est décrit en page 122.

Une gestion obligataire prudente et diversifiée

L'exposition globale au risque de taux présente depuis maintenant plusieurs exercices une sensibilité inférieure pour chaque fonds à celle de l'indice de référence (emprunts d'état de la zone euro de maturité 5/7 ans), cette sous-sensibilisation étant réalisée au moyen de la constitution d'une poche de produits monétaires et/ou d'obligations de maturité 1/3 ans et 3/5 ans en complément du fonds Regard Souverain 5/7. À la fin de l'année 2022, les fonds présentaient un niveau important de sous sensibilisation compte tenu des niveaux bas des taux et des perspectives décourageantes sur l'inflation.

Lors du premier semestre 2023, les fonds sont restés positionnés sur les niveaux préexistants fin 2022. À la fin du mois de Juin, un premier arbitrage consistant à vendre une partie de l'exposition du monétaire en faveur des obligations du secteur privé de maturité moyenne a permis de relever partiellement la sensibilité des fonds, après plusieurs mois de hausses des taux longs. Ce mouvement a été réalisé sur un rendement moyen de l'ordre de 4,4%. Un second mouvement a été réalisé le 3 novembre, visant à vendre les obligations d'état à maturité courte, au profit des obligations d'état de maturité longue. Cette opération a également permis de rehausser la sensibilité des fonds, et sur des niveaux de taux proches des sommets de l'année, embarquant ainsi des rendements élevés. Bien qu'augmentée par ces opérations, la sensibilité des fonds de la gamme est restée inférieure à celle de l'indice de référence. Ce positionnement a été favorable aux fonds les dix premiers mois de l'année, dans un mouvement de hausse des taux, mais défavorable sur les deux derniers mois, alors que les taux ont chuté.

De ce fait, à la fin de l'année 2023, la sensibilité des fonds Regard Épargne est comprise entre 3,39 et 4,19 pour une sensibilité de l'indice BOFA 5/7 ans à 5,51.

La partie obligataire des FCPE est gérée au travers d'une gamme de fonds adaptés aux différents horizons de gestion. Sur les emprunts État de la zone Euro, les supports sont les fonds :

- Regard Souverain 5/7 pour les obligations de maturité longue,
- Regard Souverain 3/5 pour les obligations de maturité moyenne,
- Regard Souverain 1/3 pour les obligations de maturité courte.

L'exposition sur les obligations du secteur privé a été réalisée en utilisant comme support le FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans. Cette exposition se situe en fin d'année entre 12 et 21% selon les fonds de la gamme.

En 2023, les performances de ces supports sont présentées ci-après. Les rapports de gestion financière de ces fonds sont décrits en pages 107 à 121.

Support	Performance 2023 Fonds	Performance 2023 Indice	Nom de l'indice
Regard Souverain 1/3	+3,35%	+3,39%	Ice BofA ML Euro Government 1/3 ans
Regard Souverain 3/5	+5,06%	+5,12%	Ice BofA ML Euro Government 3/5 ans
Regard Souverain 5/7	+6,76%	+6,76%	Ice BofA ML Euro Government 5/7 ans
Regard Crédit Euro 3/5 ISR	+7,06%	+7,77%	Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3/5 ans

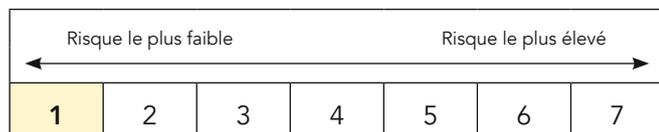
POLITIQUE FINANCIÈRE EN 2023

ACCORD PROFESSIONNEL DU 15/01/2013	FCPE	ALLOCATION D'ACTIFS	INDICATEUR** DE RÉFÉRENCE	SENSIBILITÉ MAXIMUM
Fonds monétaire	Regard Épargne Monétaire	100% d'instruments du marché monétaire	€STR	0,5
Fonds obligataire	Regard Épargne Obligataire	100% obligations*	BofA ML 5-7 ans	7
Fonds à dominante actions	Regard Épargne Actions	75% minimum d'actions et 10% maximum d'obligations convertibles	Stoxx Europe 50 Net Return	-
Fonds à dominante obligataire	Regard Épargne Prudent	20% maximum d'actions et 80% minimum de produits de taux*	90% BofA ML 5-7 ans 10% Stoxx Europe 50 Net Return	-
Fonds sans dominante	Regard Épargne Équilibre	Entre 20% et 50% d'actions et 50% minimum de produits de taux*	65% BofA ML 5-7 ans 35% Stoxx Europe 50 Net Return	-
Fonds à dominante actions	Regard Épargne Dynamique	Entre 50% et 70% d'actions et minimum 30% de produits de taux*	40% BofA ML 5-7 ans 60% Stoxx Europe 50 Net Return	-
Fonds flexible	Regard Épargne Flexible et Solidaire	Entre 5% et 10% titres solidaires et 95% maximum entre fonds actions, obligataire et monétaires		10
	Regard Épargne PME	98% à 100% en parts « IC » de l'OPCVM maître « AMPLEGEST PME », 2% maximum de liquidités		-

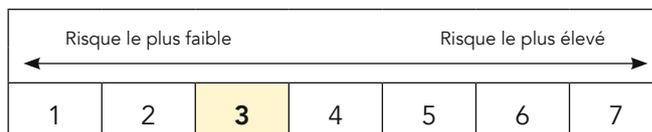
* Dont maximum 10% d'obligations convertibles. ** Dividende réinvesti.

■ Les offres de placement : une gamme de fonds profilés

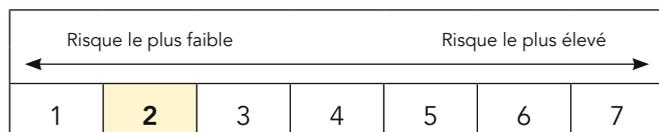
Regard Épargne Monétaire



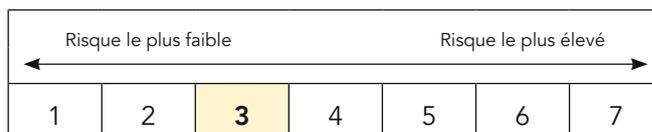
Regard Épargne Équilibre



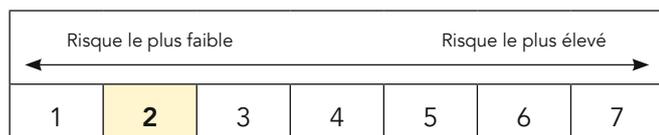
Regard Épargne Obligataire



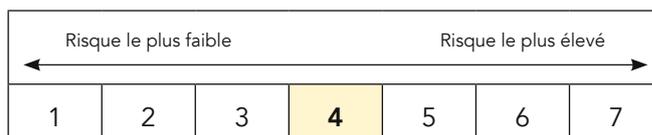
Regard Épargne Dynamique



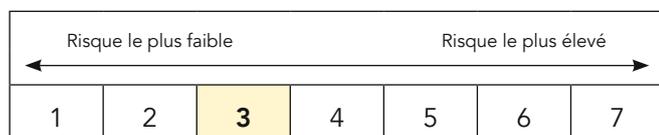
Regard Épargne Prudent



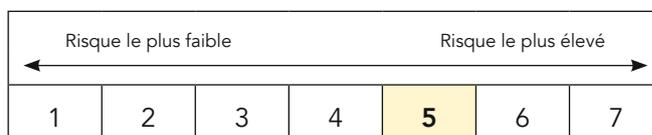
Regard Épargne Actions



Regard Épargne Flexible et Solidaire



Regard Épargne PME



Ces indicateurs de risque synthétique se basent sur les résultats passés en matière de volatilité. Les catégories de risque associées à ces fonds ne sont pas garanties et pourront évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

■ Type de placements, orientations générales

Trésorerie : Supports monétaires
Obligations : 2/3 minimum emprunts d'État de la zone euro ou équivalent 1/3 maximum obligations du secteur privé
Actions : Sociétés européennes répondant à des critères socialement responsables
Futures : Vente de contrats uniquement dans une optique de protection du portefeuille
Options : Achat d'options de vente en protection du portefeuille et/ou vente d'options d'achat sur titres en portefeuille

■ Information réglementaires

Changements substantiels au cours de l'exercice :

Passage au DIC (Document d'Information Clé) :

Mise en conformité avec la réglementation européenne PRIIPS (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products) qui vise à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés (dont les FCPE) proposés à des investisseurs non professionnels.

Ainsi elle vise à permettre aux investisseurs de mieux comprendre et mieux comparer les produits d'investissement et de prendre des décisions d'investissement en meilleure connaissance de cause.

Par conséquent, le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) a été remplacé par le DIC (Document d'Information Clé), document d'un format A4 sur 3 pages, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Mise en conformité avec la réglementation taxonomie :

Compte tenu de la classification des Fonds de la gamme Regard Épargne en article 8 du règlement SFDR, et conformément au Règlement Taxonomie, la mention ci-après a été ajoutée dans chaque prospectus : « *le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de votre portefeuille ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental* ». Cette modification a été approuvée lors Conseil de surveillance du 10 mai 2022.

Frais d'intermédiation :

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion www.probtppfinance.com.

Informations relatives au portefeuille de référence :

Regard Épargne Obligataire	BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans	100%
Regard Épargne Prudent	BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans	90%
	Stoxx Europe 50 Net Return	10%
Regard Épargne Actions	Stoxx Europe 50 Net Return	100%
Regard Épargne Dynamique	BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans	40%
	Stoxx Europe 50 Net Return	60%
Regard Épargne Équilibre	BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans	65%
	Stoxx Europe 50 Net Return	35%

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds. Le dispositif mis en place cherche à s'assurer de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

Gestion des risques :

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Méthode de calcul du risque global :

À partir du 08/02/2022, la méthode de calcul du ratio risque global est la méthode de l'engagement.

Effet de levier :

	Levier net (%)	Levier brut (%)
FCPE Regard Épargne Obligataire	100,00%	99,33%
FCPE Regard Épargne Prudent	100,00%	99,80%
FCPE Regard Épargne Actions	100,00%	99,44%
FCPE Regard Épargne Dynamique	100,00%	99,49%
FCPE Regard Épargne Equilibre	100,00%	99,75%
FCPE Regard Épargne Flexible et Solidaire	100,00%	99,42%
FCPE Regard Épargne PME	100,00%	99,47%

Information sur les critères ESG :

Conformément aux exigences de l'article D.533-16-1, 3^o du Code monétaire et financier, nous vous précisons que ce fonds n'est pas un fonds prenant en compte simultanément les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») :

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6

du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement) comme suit :

Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion intègre par conséquent à chaque fois que cela est possible, l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques notamment à travers sa politique d'exclusion dite normative, sa politique d'exclusion sectorielle, la gestion des controverses et sa politique d'engagement. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de PRO BTP Finance : <https://www.probtpfinance.com/home/investissement-socialment-respo.html>

Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, un certain nombre d'indicateurs environnementaux sont suivis le cas échéant, par exemple l'empreinte carbone des émetteurs. Enfin, la société de gestion pratique différentes exclusions sectorielles, notamment celles du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels, de ses investissements.

Social : La société de gestion attache une importance particulière au respect des droits humains et communautaires, au respect des droits du travail et au contrôle des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'aux thématiques liées à la protection des clients. Les émetteurs présentant des carences sévères dans ce domaine peuvent être exclus dans le cadre de notre politique de gestion des controverses.

Gouvernance : La société de gestion étudie avec grande attention les facteurs clés suivants : l'équilibre des genres dans les instances, le cumul des mandats des administrateurs et le montant des jetons de présence, les politiques de rémunérations des dirigeants, la politique de distribution des dividendes. Les émetteurs présentant des carences sévères dans ce domaine peuvent être exclus dans le cadre de notre politique de gestion des controverses. Nous encourageons également les bonnes pratiques en matière de gouvernance au travers du vote et de l'engagement.

Pour plus de détail, vous pouvez vous référer à l'annexe au prospectus ainsi qu'à notre politique d'exclusion disponibles sur notre site internet.

Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution

à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie. Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à la disposition des investisseurs à ce moment-là. Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs. À partir de la pleine disponibilité des données et de la finalisation des méthodologies de calcul pertinentes, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Montant des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023

Regard Épargne Monétaire	3 564 euros
Regard Épargne Obligataire	3 564 euros
Regard Épargne Prudent	3 564 euros
Regard Épargne Équilibre	3 564 euros
Regard Épargne Dynamique	3 564 euros
Regard Épargne Actions	3 564 euros
Regard Épargne Flexible et Solidaire	3 564 euros
Regard Épargne PME	1 884 euros

■ Information sur les rémunérations de la société de gestion de portefeuille

Politique de rémunération 2023

La politique de rémunération mise en place au sein de PRO BTP Finance est conforme aux dispositions réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille en matière de rémunération.

Ainsi, la politique de rémunération de PRO BTP Finance a pour objectifs :

- d'être en lien avec la richesse créée par l'entreprise sur le long terme, et permet un alignement entre l'intérêt de l'entreprise et celui des investisseurs et des salariés ;
- d'être compatible avec une gestion saine et efficace des risques ;
- d'être en cohérence avec la demande d'intégration des risques en matière de durabilité.

La politique appliquée par PRO BTP Finance :

- est cohérente avec une gestion efficace de ses risques et n'encourage pas une prise de risque excessive ;
- vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de PRO BTP Finance et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise ainsi qu'à intégrer les risques en matière de durabilité dans les stratégies d'investissement ;
- est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts des fonds gérés, et ne favorise pas les conflits d'intérêts.

Chaque année, cette politique de rémunération est revue par le Comité de supervision et sa correcte application est vérifiée par le Comité de contrôle.

Le personnel de PRO BTP Finance n'est pas salarié de la société de gestion : il est salarié de l'Association de Moyens PRO BTP puis mis à disposition de PRO BTP Finance dans le cadre d'une convention de mise à disposition à but non lucratif. Ce mode d'organisation est celui appliqué de façon habituelle au sein du Groupe PRO BTP. Dans ce cadre, les rémunérations sont définies selon les principes de l'Association de Moyens PRO BTP.

La rémunération globale est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le dispositif ne prévoit pas le versement de « carried interest » ou de commission de performance. La part variable est octroyée sur la base de critères de performance usuels, les résultats collectifs étant prépondérants.

Compte tenu des effectifs, la règle de proportionnalité est appliquée. Notamment, du fait du nombre réduit de cadres supérieurs et de personnel ayant une incidence sur le profil de risque des fonds gérés, le montant total des rémunérations versées à chaque catégorie n'est pas publié. Les informations quantitatives portent sur le périmètre de l'ensemble de la société de gestion et ne se limite pas aux preneurs de risques.

Pour les 44 collaborateurs présents au 31/12/2023, le montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion au titre de 2023 s'élève à 3 951 900 euros, la part variable à 413 447 euros.

POLITIQUE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES

■ Objectif de la politique

En application de la Directive n°2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (la « Directive MIF 2 ») et conformément à l'article L. 533-18 du Code monétaire et financier, PRO BTP FINANCE est tenue de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour ses Clients.

PRO BTP FINANCE, n'exécute pas directement ses ordres sur les marchés financiers. De par son statut de société de gestion de portefeuille, PRO BTP FINANCE n'est pas membre des marchés mais transmet des ordres pour le compte des portefeuilles gérés à des intermédiaires de marché agréés.

PRO BTP Finance utilise comme courtier principal la Table de négociation d'Amundi Intermédiation, elle-même soumise aux obligations de meilleure exécution. L'ensemble des ordres passés dans ce cadre est transmis à la Table de négociation d'Amundi Intermédiation pour exécution.

Le présent document, ainsi que ses mises à jour éventuelles, sont disponibles et consultables sur le site internet de PRO BTP FINANCE : www.probtpfinance.com.

■ Périmètre de la politique

La présente politique s'applique à tous les clients de PRO BTP FINANCE (gestion sous mandat et gestion d'OPC). PRO BTP Finance utilise comme courtier principal la Table de négociation d'Amundi Intermédiation, elle-même soumise aux obligations de meilleure exécution. PRO BTP FINANCE a opté pour le statut de client professionnel vis-à-vis des intermédiaires sélectionnés par la Table de négociation d'Amundi Intermédiation.

■ Instructions spécifiques

Toute demande particulière d'un Client sur l'ordre lui-même ou un aspect de l'ordre sera considérée par PRO BTP FINANCE comme une instruction spécifique au sens de l'article L. 533-18 du Code monétaire et financier. L'exécution de l'ordre se fera en respectant les instructions spécifiques du Client et PRO BTP FINANCE devra être considérée comme ayant satisfait à ses obligations de meilleure sélection pour la partie ou l'aspect de l'ordre couvert par l'instruction spécifique.

■ Processus de sélection des intermédiaires

Depuis fin 2020, PRO BTP FINANCE externalise l'activité d'exécution des ordres auprès d'Amundi Intermédiation. En conséquence, la sélection des contreparties autorisées est le fruit de la collaboration entre Amundi Intermédiation et PRO BTP FINANCE, lors de la tenue d'un comité annuel de sélection des contreparties.

De ce fait, les critères qui s'appliquent lors du passage d'ordre sont ceux qui figurent dans la politique d'exécution fournie par Amundi Intermédiation.

■ Contrôle et revue de la politique

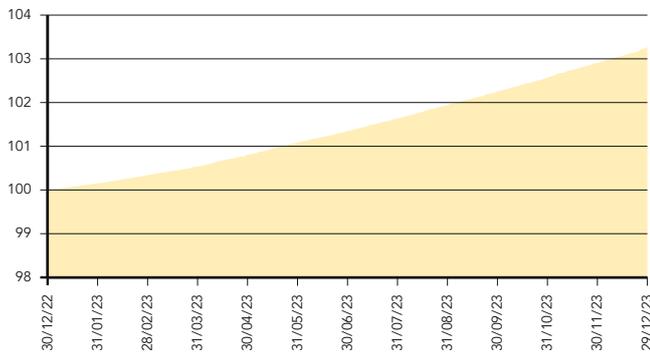
La société de gestion revoit régulièrement les méthodes, procédures et principes mis en oeuvre et les adapte si nécessaire afin de remplir les nécessités de meilleure sélection.

Le Pôle Conformité et Contrôle Interne réalise un contrôle de cette politique annuellement ou en cas de changement significatif qui impacterait la capacité de PRO BTP FINANCE à obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

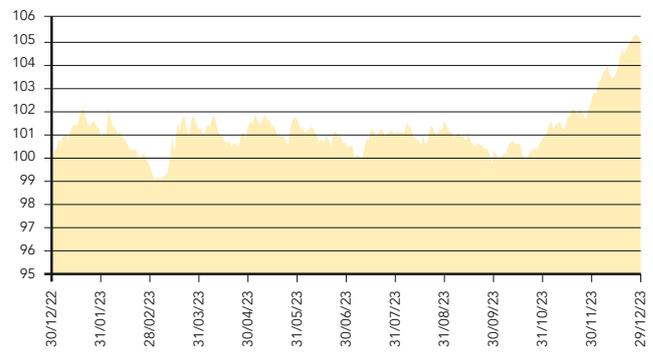
PERFORMANCES FINANCIÈRES

■ Évolution des valeurs de parts en 2023 - Base 100 au 30/12/2022

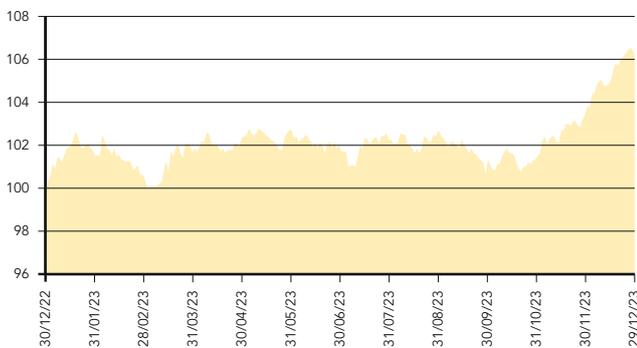
Regard Épargne Monétaire



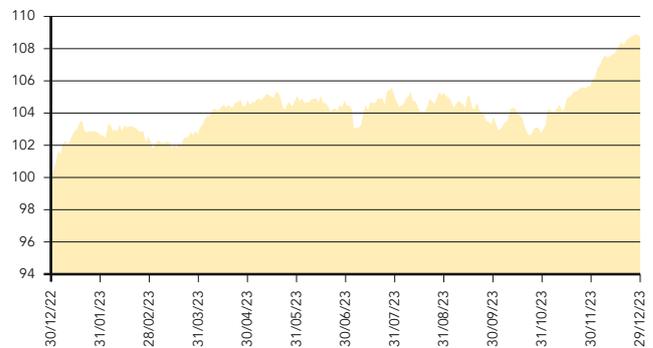
Regard Épargne Obligataire



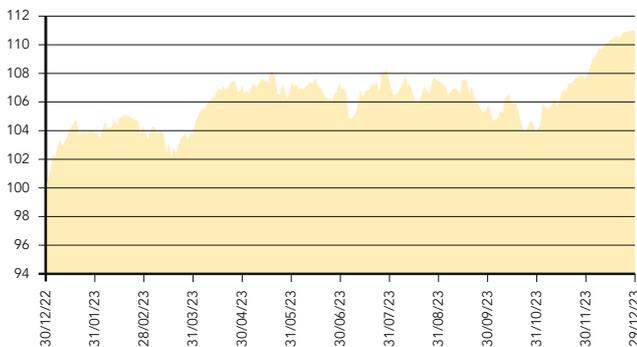
Regard Épargne Prudent



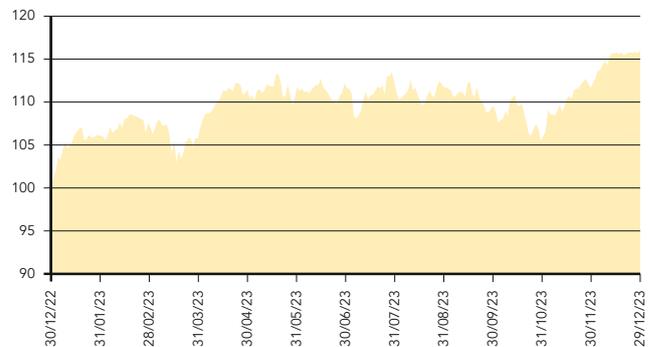
Regard Épargne Équilibre



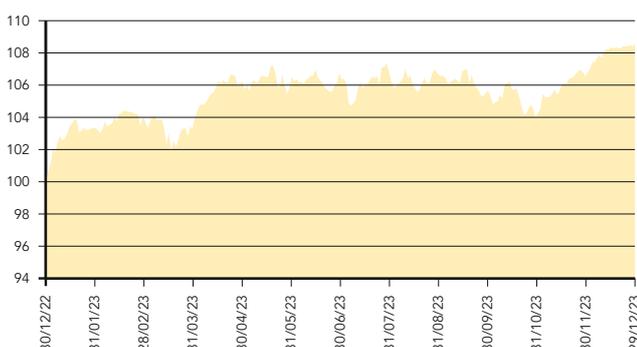
Regard Épargne Dynamique



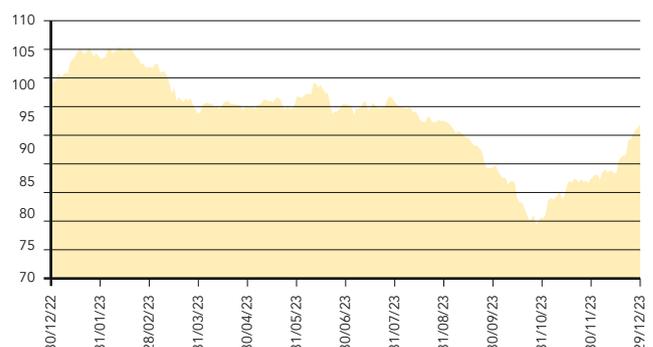
Regard Épargne Actions



Regard Épargne Flexible et Solidaire



Regard Épargne PME



NB : les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

■ Performance des fonds Regard Épargne au 29/12/2023

	Depuis la création	29/12/2023
Regard Épargne Actions	168,40%	15,99%
Regard Épargne Dynamique	109,20%	10,98%
Regard Épargne Équilibre	95,40%	8,74%
Regard Épargne Flexible et Solidaire	65,10%	8,55%
Regard Épargne Obligataire	22,10%	4,90%
Regard Épargne PME	-24,20%	-6,19%
Regard Épargne Prudent	49,40%	6,18%
Regard Épargne Monétaire	19,74%	3,27%

NB : les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

■ Principaux mouvements 2023

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	8 578 704,32	1 503 640,30
REGARD ACTIONS EURO H	753 335,91	99 575,25

REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	859 291,24	5 516 279,16
REGARD CREDIT EURO IG 3-5 ISR H	11 418 865,48	
REGARD MONETAIRE H	4 329 907,93	12 118 765,43
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	2 226 386,71	7 016 251,20
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	11 671 011,13	

REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD CREDIT EURO IG 3-5 ISR H	4 006 610,56	
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	1 000 058,37	6 565 031,83
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	2 319 945,85	1 536 898,74

REGARD ÉPARGNE PRUDENT

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	716 877,60	6 649 412,51
REGARD CREDIT EURO IG 3-5 ISR H	23 540 861,13	
REGARD MONETAIRE H	7 386 203,51	29 328 644,32
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	5 276 209,14	28 561 017,02
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	29 995 935,81	7 406 175,62

REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	2 055 063,16	2 487 103,60
REGARD CREDIT EURO IG 3-5 ISR H	3 438 820,57	
REGARD MONETAIRE H	3 538 849,12	3 040 014,87
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	629 866,57	2 405 597,60
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	4 578 832,54	

REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE ESG I		1 188 121,43
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	4 231 055,16	6 019 459,79
REGARD CREDIT EURO IG 3-5 ISR H	2 299 736,64	
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A	502 732,62	
ECOFI TRESORERIE C	9 015 688,58	799 963,11

REGARD ÉPARGNE PME

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMPLEGEST PME IC	796 426,47	

REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CANDRIAM SRI MONEY MARKET EURO V EUR ACC		159 795,02
CPR MONETAIRE ESG I	543 383,93	2 109 059,82
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	149 985,39	598 168,76
ECOFI TRESORERIE C	17 095 757,48	

FCPE REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification "monétaire".

Regard Épargne Monétaire est un Fonds Commun de Placement multi-entreprises monétaire. Son objectif de gestion consiste à obtenir une performance égale à celle de l'€STR (Euro Short-Term Rate) diminuée des frais de gestion réels et d'assurer ainsi une progression très régulière de la valeur liquidative. Les investissements se feront à hauteur de 100% maximum de l'actif net en instruments du marché monétaire. La gestion repose sur la sélection de fonds monétaires et monétaires court terme de la zone Euro choisis pour la qualité des établissements gestionnaires, la régularité et la qualité de leur performance.

Le FCPE peut intervenir sur des contrats à terme ou des options sur taux d'intérêt à court terme pour exposer le portefeuille. Ces contrats peuvent également servir à diminuer l'exposition au risque de taux dans un contexte d'anticipation de hausse des taux. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Le FCPE est exposé aux risques de taux et de crédit par l'intermédiaire de fonds sous-jacents. Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance égale à celle de l'€STR (Euro Short-Term Rate) capitalisé, diminuée des frais de gestion et d'assurer ainsi une progression très régulière de la valeur liquidative. Cependant, en cas de très faibles niveaux des taux d'intérêt du marché monétaire, le FCPE pourra voir sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

■ Politique financière

Indicateur de référence : €STR

Composition des actifs :
Instruments des marchés monétaires
et autres instruments de taux 100%

■ Politique d'investissement

Le fonds Regard Épargne Monétaire est investi à 100% en instruments du marché monétaire dont la performance est directement liée à l'évolution de l'indice monétaire €STR capitalisé. La gestion repose sur la sélection d'OPC monétaires VNAV standard et VNAV court terme de la zone Euro choisis pour la qualité des établissements gestionnaires, la régularité et la qualité de leur performance. Depuis l'année 2016, compte tenu de la baisse prévisible du rendement du marché monétaire, la sélection des fonds retenus s'était portée quasi exclusivement sur des fonds pouvant investir sur les maturités les plus longues autorisées par la réglementation, ceci afin de bénéficier d'un surplus de performance relative à l'indice.

Par ailleurs, conformément à la labellisation du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) de la gamme Regard Épargne, l'intégralité de ces fonds sélectionnés sont gérés selon des processus ESG propres à chaque société de gestion retenue.

Il n'y a pas eu de changement significatif dans la sélection des fonds monétaires ISR au cours de l'année, ces derniers ayant pu profiter de la hausse des taux directeurs de la BCE afin d'offrir en 2023 un rendement redevenu positif et attractif.

De plus, au regard de la nouvelle réglementation européenne relative à la liquidité des fonds monétaires, nécessitant un nouvel agrément auprès de l'AMF obtenu le 23 avril 2019, le fonds doit consacrer au minimum 7,5% de son encours global à des liquidités disponibles à une journée.

Fin décembre 2023, le poids de cette poche de liquidités s'établit à 7,86% de l'actif.

Pour 2023, les établissements gestionnaires et les fonds retenus sont les suivants : ECOFI INVESTISSEMENTS (ECOFI TRESORERIE +3,50%), CPR GESTION (CPR MONETAIRE ESG I, +3,38%), FEDERAL GESTION (FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I, +3,43%) et CANDRIAM (CANDRIAM MONETAIRE SRI M, +3,37%).

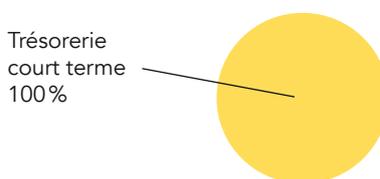
Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE se sont élevés à 0,22% TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part de Regard Épargne Monétaire est passée de 11,59 € à 11,97 € au 29 décembre 2023, ce qui représente une performance de +3,27% après frais de gestion quand l'€STR, indice de référence du fonds, s'inscrit sur la période en hausse de +3,28%.

Il convient de noter que la performance moyenne des OPC monétaires VNAV court terme en 2023 s'établit à +3,23% (source Morningstar Trésorerie Court terme) et que la performance moyenne des OPC monétaires VNAV standards (source Morningstar Monétaire) est de +3,29%.

■ Composition de l'actif net



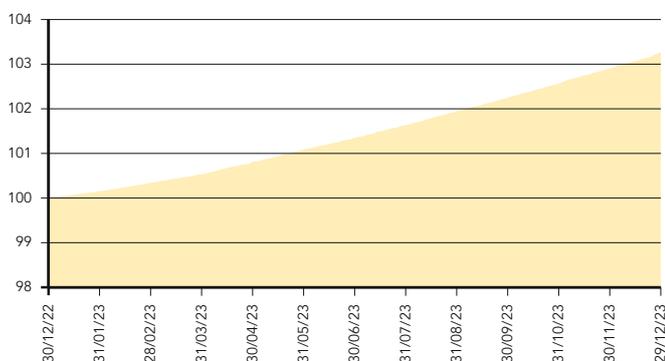
FCPE REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Composition des avoirs

depuis 5 ans	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Trésorerie court terme	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Actif net	114 163 189,76	117 468 044,48	115 429 369,32	122 050 411,38	121 352 893,66	132 031 098,37	134 300 160,12	140 866 386,41
Valeur de la part	11,74	11,68	11,6073	11,5941	11,6602	11,7495	11,8556	11,9736
Évolution de la part depuis l'origine	17,40%	16,80%	16,07%	15,94%	16,60%	17,50%	18,56%	19,74%
Évolution de la part en 2023	-	-	-	-	0,57%	1,34%	2,26%	3,27%
Évolution de la part depuis le 31/12/2019	-	-0,51%	-1,13%	-1,24%	-0,68%	0,08%	0,98%	1,99%
Nombre de parts	9 723 074,9498	10 054 542,1856	9 944 520,7521	10 526 913,2139	10 407 433,9812	11 237 208,8107	11 327 958,5341	11 764 726,3109
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,01	-0,02	-0,02	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,02	-0,02	-0,02	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,01

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Monétaire en 2023



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	11,5941
31/01/2023	11,6128
28/02/2023	11,6342
31/03/2023	11,6602
28/04/2023	11,6887
31/05/2023	11,717
30/06/2023	11,7495
31/07/2023	11,7821
31/08/2023	11,8189
29/09/2023	11,8556
31/10/2023	11,8954
30/11/2023	11,9336
29/12/2023	11,9736

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2019	11,74
31/12/2020	11,68
31/12/2021	11,61
30/12/2022	11,5941
31/03/2023	11,6602
30/06/2023	11,7495
29/09/2023	11,8556
29/12/2023	11,9736

Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
Regard Épargne Monétaire	19,74%	3,27%

■ Souscriptions rachats

Regard Épargne Monétaire a reçu ses premières souscriptions le 19/05/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 37,02 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 22,42 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 14,60 M€.

Au 29 décembre 2023, l'actif net de Regard Épargne Monétaire se monte à 140,87 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 11 764 726.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 55 832.

FCPE REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,15%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,22%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00%
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	0,37%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	92,14%	90,78%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,09%	0,20%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,06%	-0,10%
DISPONIBILITÉS	7,83%	9,12%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	140 866	122 050

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	129 797 016,92	110 799 579,80
CRÉANCES	118 536,94	238 876,73
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	11 027 492,05	11 129 169,67
TOTAL DE L'ACTIF	140 943 045,91	122 167 626,20

Passif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	140 713 480,46	122 277 164,90
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	22 103,18	-31 121,82
Résultat de l'exercice ^(a,b)	130 802,77	-195 631,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	140 866 386,41	122 050 411,38
DETTES	76 659,50	117 214,82
Comptes financiers		
Concours bancaires courants	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	140 943 045,91	122 167 626,20

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 7,83

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 7,83

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	316 593,03	23 596,74
Charges sur opérations financières		35 791,11
Résultats sur opérations financières	316 593,03	-12 194,37
Frais de gestion et dotation aux amortissements	193 957,47	175 844,21
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	122 635,56	-188 038,58
Régularisation des revenus de l'exercice	8 167,21	-7 593,12
RÉSULTAT	130 802,77	-195 631,70

FCPE REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 50.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
Actif net en début d'exercice	122 050 411,38	115 429 369,32	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	37 021 851,25	30 100 274,90	Souscriptions à recevoir	118 536,94
- versement de la réserve spéciale de participation	6 502 998,60	3 051 480,28	Total des créances	118 536,94
- versement de l'intéressement	5 335 219,11	2 617 036,054	DETTES	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			Frais de gestion	16 479,86
- versements volontaires	3 454 759,97	3 452 660,216	Rachats à payer	60 179,64
- abondements de l'entreprise	6 039 027,08	5 987 038,426	Total des dettes	76 659,50
- transferts :				
· provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	15 689 846,49	14 807 557,606		
· provenant d'un CET		12 886,018		
· provenant de jours de congés non pris		171 616,301		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
Rachats dont :	-22 423 872,73	-23 360 635,10	Compléments d'information	29/12/2023
- rachats	-16 543 268,35	-23 360 635,10	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC	-5 880 604,38		Nombre de parts émises	3 144 211,4643
Plus-values réalisées sur titres	28 889,78		Valeur des parts émises	37 021 851,25
Moins-values réalisées sur titres	-6 878,51	-29 906,67	Nombre de parts rachetées	1 906 398,3673
Frais de transaction			Valeur des parts rachetées	22 423 872,73
Variation de la différence d'estimation des titres	4 073 349,68	99 347,51	Commission de souscription et/ou rachat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	122 635,56	-188 038,58	Commissions de souscription perçues	
Autres éléments*			Commissions de souscription rétrocédées	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	140 866 386,41	122 050 411,38	Frais de gestion	0,15%
			Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	0
			Rétrocession de frais de gestion	

*Résultat de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	130 802,77	-195 631,70	Plus et moins-values nettes de l'exercice	22 103,18	-31 121,82
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	130 802,77	-195 631,70	Capitalisation	22 103,18	-31 121,82
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	140 866 386,41 €	122 050 411,38 €	115 429 369,32 €	117 468 044,48 €	114 163 189,76 €
Nombre de parts	11 764 726,3109	10 526 913,2139	9 944 520,7521	10 054 542,1856	9 723 074,9498
Valeur liquidative unitaire	11,9736 €	11,5941 €	11,6073 €	11,68 €	11,74 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,01	-0,01	-0,02	-0,02	-0,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net
TITRE OPC			
CPR Monétaire ISR I	31 169 545,70	1 483	22,13%
ECOFI Trésorerie Part C	56 560 656,88	5 096	40,15%
Fédéral support Monétaire ESG I	33 542 319,14	327 529,725	23,81%
Candriam SRI Money Market Euro V EUR Acc	8 524 495,20	8 112	6,05%
TOTAL TITRE OPC	129 797 016,92		92,14%
Opérateurs débiteurs et autres créances	118 536,94		0,09%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-76 659,50		-0,06%
Disponibilités	11 027 492,05		7,83%
TOTAL ACTIF NET	140 866 386,41		100,00%

Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
REGARD BTP
Immeuble le Sari
1 bd du Levant
93160 NOISY-LE-GRAND
Tél. 01 49 14 12 12

FCPE REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification "obligations et autres titres de créance libellés en euro".

Regard Épargne Obligataire est un fonds investi en permanence sur un ou plusieurs marché(s) de taux de pays de la zone Euro, en produits de taux (obligataires et monétaires) et assimilés, de durée de vie moyenne supérieure à un an.

Les obligations privées représentent au maximum 1/3 de l'encours obligataire du FCPE. Les obligations convertibles représentent au maximum 10% de l'encours. Le FCPE peut intervenir sur des contrats à terme ou des options sur taux d'intérêt, sur indices obligataires ou sur actions pour couverture. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Le FCPE est exposé par l'intermédiaire de fonds sous-jacents au risque de taux d'intérêt, de crédit et de perte en capital.

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance comparable à celle de l'indice de référence, le BofA 5/7 ans, minorée des frais de gestion et d'assurer ainsi à moyen terme une progression de la valeur liquidative supérieure à celle du marché monétaire.

■ Politique financière

Indicateur de référence :	BoFa 5/7 ans
Composition des actifs : produits de taux	100%

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2023, la gestion fonds Regard Épargne Obligataire s'est caractérisée par :

- Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le fonds Regard Épargne Obligataire la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indice de référence, à 3,88 pour une sensibilité de l'indice BofA 5/7 ans à 5,42, dans un contexte de taux d'intérêt en hausse en zone Euro. Cette sous-sensibilisation a été réalisée à la fois par le biais de la constitution d'une poche de produits monétaires, et par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturité 1/3 ans) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturité 3/5 ans) en complément du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturité 5/7 ans).

Par ailleurs, la diversification est gérée par le biais du support Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP créé pour l'épargne salariale, et correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Comme indiqué précédemment, la sensibilité du fonds a été réhaussée à deux reprises au cours de l'année, afin de profiter de taux d'intérêts plus attractifs. Une première fois en juin, lors d'un arbitrage entre le monétaire et les obligations privées (crédit) et une seconde fois, début novembre, en arbitrants les obligations d'état de courte maturité pour les plus longue. C'est ainsi qu'au 29 décembre 2023 la sensibilité du fonds Regard Épargne Obligataire s'établit à 4,09 contre 5,51 pour son indice de référence et la position en actifs monétaires est négligeable à 0,6% de l'actif du fonds.

Les emprunts d'État de la zone Euro (Regard Souverain 5/7, Regard Souverain 3/5 et Regard Souverain 1/3) constituent de manière habituelle la majorité des placements en produits de taux (78,1% de l'actif fin 2023) en plus du fonds crédit (Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR FCP, horizon de placement 3/5 ans, 21,3% de l'actif fin 2023).

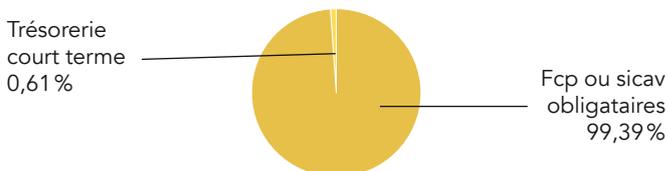
Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE se sont élevés à 0,19% TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 11,64 à 12,21 euros au 29 décembre 2023, ce qui représente une performance après frais de gestion de +4,90%. Cette performance est à comparer à celle de l'indice de référence à +6,76%. Sur l'année, les frais de gestion représentent 0,90% sur l'année.

La diversification vers des fonds de moindre maturité a permis d'avoir tout au long de l'année une sensibilité inférieure à celle de l'indice. Dans un contexte de hausses des taux, le fonds y a ainsi trouvé sa principale source de performance relative les dix premiers mois de l'année, effacée en novembre et décembre par la forte baisse des taux.

■ Composition de l'actif net



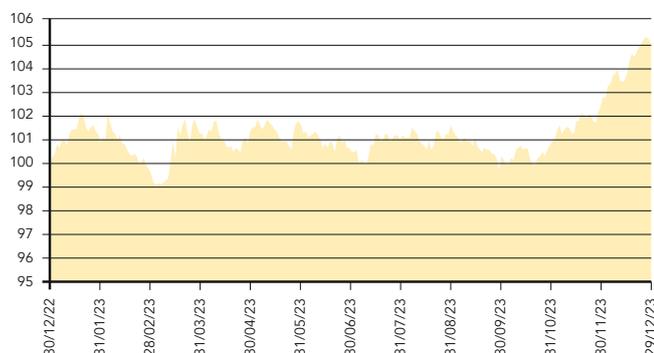
FCPE REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE

Composition des avoirs depuis 5 ans

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	93,24%	98,59%	99,45%	99,09%	99,65%	99,90%	99,74%	99,39%
Trésorerie court terme	6,76%	1,41%	0,55%	0,91%	0,35%	0,10%	0,26%	0,61%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	100,00%							
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS	0,00%							
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%							
Actif net	43 052 330,70	44 785 744,18	44 813 133,84	39 960 316,69	39 584 586,69	39 083 173,55	38 703 062,79	41 352 506,03
Valeur de la part	13,4	13,46	13,14	11,64	11,77	11,71	11,67	12,21
Évolution de la part depuis l'origine	34,00%	34,60%	31,40%	16,40%	17,70%	17,10%	16,70%	22,10%
Évolution de la part en 2023	-	-	-	-	1,12%	0,60%	0,26%	4,90%
Evolution de la part depuis le 31/12/2019	0,00%	0,45%	-1,94%	-13,13%	-12,16%	-12,61%	-12,91%	-8,88%
Nombre de parts	3 212 394,0897	3 326 550,2210	3 410 115,9239	3 433 747,7775	3 363 438,0361	3 337 288,0634	3 315 448,7841	3 385 692,5517
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,16	-0,16	-0,14	-0,12	-0,02	-0,05	-0,07	-0,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,03	0,00	0,05	0,09	0,02	0,02	0,03	0,02
Capitalisation unitaire	-0,13	-0,16	-0,09	-0,03	0,00	-0,03	-0,04	-0,08

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Obligatoire en 2023



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	11,64
31/01/2023	11,76
28/02/2023	11,58
31/03/2023	11,77
28/04/2023	11,79
31/05/2023	11,83
30/06/2023	11,71
31/07/2023	11,77
31/08/2023	11,82
29/09/2023	11,67
31/10/2023	11,75
30/11/2023	11,95
29/12/2023	12,21

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2019	13,40
31/12/2020	13,46
31/12/2021	13,14
30/12/2022	11,64
31/03/2023	11,77
30/06/2023	11,71
29/09/2023	11,67
29/12/2023	12,21

Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
Regard Épargne Obligatoire	22,10%	4,90%

■ Souscriptions rachats

Regard Épargne Obligatoire a reçu ses premières souscriptions le 07/07/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 6,50 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 7,04 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 0,54 M€.

Au 29 décembre 2023, l'actif net de Regard Épargne Obligatoire se monte à 3,39 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 3 385 692.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 38 107.

FCPE REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,90%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,19%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	0,00%
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,09%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,39%	99,09%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,01%	0,14%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,07%	-0,45%
DISPONIBILITÉS	0,67%	1,22%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	41 352	39 960

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	41 100 759,63	39 597 706,68
CRÉANCES	4 487,73	54 430,43
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	276 239,01	485 678,47
TOTAL DE L'ACTIF	41 381 486,37	40 137 815,58

Passif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	41 611 881,83	40 055 550,26
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	95 734,56	327 116,95
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-355 110,36	-422 350,52
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	41 352 506,03	39 960 316,69
DETTES	28 980,34	177 498,89
Comptes financiers Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	41 381 486,37	40 137 815,58

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,67

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,67

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	2 663,97	96,24
Charges sur opérations financières		593,36
Résultats sur opérations financières	2 663,97	-497,12
Frais de gestion et dotation aux amortissements	354 277,12	412 537,42
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-351 613,15	-413 034,54
Régularisation des revenus de l'exercice	-3 497,21	-9 315,98
RÉSULTAT	-355 110,36	-422 350,52

FCPE REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 50.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
Actif net en début d'exercice	39 960 316,69	44 813 133,84	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	6 505 513,29	7 330 076,70	Souscriptions à recevoir	4 487,73
- versement de la réserve spéciale de participation	982 931,93	1 087 008,83	Total des créances	4 487,73
- versement de l'intéressement	433 021,26	484 099,46	DETTES	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			Frais de gestion	28 962,65
- versements volontaires	979 324,95	946 347,78	Rachats à payer	17,69
- abondements de l'entreprise	1 527 289,67	1 915 166,26	Total des dettes	28 980,34
- transferts :				
· provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	2 582 945,48	2 837 320,30		
· provenant d'un CET		2 225,84		
· provenant de jours de congés non pris		57 908,23		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
Rachats dont :	-7 040 079,54	-7 119 158,37	Compléments d'information	29/12/2023
- rachats	-3 662 406,42	-7 119 158,37	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC	-3 377 673,12		Nombre de parts émises	548 554,0431
Plus-values réalisées sur titres	194 701,25	322 056,69	Valeur des parts émises	6 505 513,29
Moins-values réalisées sur titres	-99 312,77	-2 858,48	Nombre de parts rachetées	596 609,2689
Frais de transaction			Valeur des parts rachetées	7 040 079,54
Variation de la différence d'estimation des titres	2 182 980,26	-4 969 899,15	Commission de souscription et/ou rachat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-351 613,15	-413 034,54	Commissions de souscription perçues	
Autres éléments*			Commissions de souscription rétrocédées	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	41 352 506,03	39 960 316,69	Frais de gestion	0,90%
			Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	41 100 759,63
			Rétrocession de frais de gestion	

*Résultat de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-355 110,36	-422 350,52	Plus et moins-values nettes de l'exercice	95 734,56	327 116,95
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-355 110,36	-422 350,52	Capitalisation	95 734,56	327 116,95
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	41 352 506,03 €	39 960 316,69 €	44 813 133,84 €	44 785 744,18 €	43 052 330,70 €
Nombre de parts	3 385 692,5517	3 433 747,7775	3 410 115,9239	3 326 550,2210	3 212 394,0897
Valeur liquidative unitaire	12,21 €	11,64 €	13,14 €	13,46 €	13,40 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,10	-0,12	-0,14	-0,16	-0,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,02	0,09	0,05	0,00	0,03

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net	
TITRE OPC				Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	8 810 938,96	65 768	21,31 %	REGARD BTP
Regard Souverains Euro 1-3	7 389 326,09	56 489	17,87 %	Immeuble le Sari
Regard Souverains Euro 3-5	3 825 442,32	31 884	9,25 %	1 bd du Levant
Regard Souverains Euro 5-7	21 075 052,26	124 867	50,96 %	93160 NOISY-LE-GRAND
TOTAL TITRE OPC	41 100 759,63		99,39 %	Tél. 01 49 14 12 12
Opérateurs débiteurs et autres créances	4 487,73		0,01 %	
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-28 980,34		-0,07 %	
Disponibilités	276 239,01		0,67 %	
TOTAL ACTIF NET	41 352 506,03		100,00 %	

FCPE REGARD ÉPARGNE PRUDENT

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification "diversifié".

Regard Épargne Prudent est un fonds investi en permanence à hauteur de 80% minimum en produits de taux (obligataires et monétaires) et assimilés, et de 0 à 20% en actions et assimilés. La part obligations peut évoluer entre 80% minimum et 100% maximum de l'encours du FCPE.

La part consacrée aux actions peut être au maximum de 20%, sans minimum. Une fraction maximum de 10% de l'encours pourra de plus être investie sur les obligations convertibles européennes à titre de diversification. Le FCPE peut intervenir sur des contrats à terme ou des options sur taux d'intérêt, sur indices obligataires ou sur actions pour couverture.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Le FCPE est exposé par le biais de fonds sous-jacents aux risques action, de taux d'intérêt, de crédit et de perte en capital et au risque lié à la gestion discrétionnaire.

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles. L'objectif de gestion consiste à obtenir à moyen terme une performance supérieure à celle d'un benchmark composé à 10% de l'indice Dow Jones Stoxx 50 et à 90% de l'indice BofA 5/7 ans.

■ Politique financière

Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	90%
Actions de la zone Europe	10%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 80%
Actions	maximum 20%

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2023, la gestion fonds Regard Épargne Prudent s'est caractérisée par :

- Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le fonds Regard Épargne Prudent la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indice de référence, à 3,78 pour une sensibilité de l'indice BofA 5/7 ans à 5,42, dans un contexte de taux d'intérêt en hausse en zone Euro. Cette sous-sensibilisation a été réalisée à la fois par le biais de la constitution d'une poche de produits monétaires, et par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturité 1/3 ans) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturité 3/5 ans) en complément du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturité 5/7 ans).

Par ailleurs, la diversification est gérée par le biais du support Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP créé pour l'épargne salariale, et correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Comme indiqué précédemment, la sensibilité du fonds a été réhaussée à deux reprises au cours de l'année, afin de profiter de taux d'intérêts plus attractifs. Une première fois en juin, lors d'un arbitrage entre le monétaire et les obligations privées (crédit) et une seconde fois, début novembre, en arbitrant les obligations d'état de courte maturité pour les plus longue. C'est ainsi qu'au 29 décembre 2023 la sensibilité du fonds Regard Épargne Prudent s'établit à 4,19 contre 5,51 pour son indice de référence.

Les emprunts d'État de la zone Euro (Regard Souverain 5/7, Regard Souverain 3/5 et Regard Souverain 1/3) constituent de manière habituelle la majorité des placements en produits de taux (75,7% de l'actif fin 2023) en plus du fonds crédit (Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR FCP, horizon de placement 3/5 ans, 17% de l'actif fin 2023).

- Une pondération neutre de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis négative pour la fin de l'année

En début d'année, la position actions existante dans le fonds Regard Épargne Prudent se situait sur un niveau de pondération neutre, ce qui représentait à cette date une exposition de 9,86% (contre 10% pour la position neutre).

Cette structure d'actif n'a guère évolué la majorité de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position neutre qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. En octobre, afin de réduire le risque dans un contexte macro et microéconomique morose, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de sous-pondération pour Regard Épargne Prudent à 9,01%.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 9,31% pour le fonds Regard Épargne Prudent contre 10% pour le portefeuille de référence.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale, la performance s'établit à +17,98% pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à +15,13% dividendes réinvestis.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,18% TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

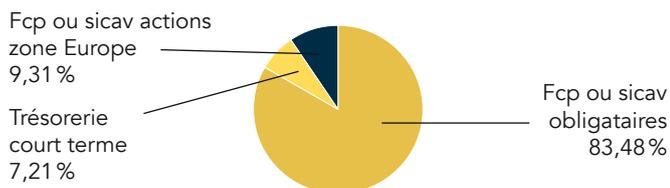
Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 14,07 à 14,84 euros le 29 décembre 2023, ce qui représente une performance après frais de gestion de +6,18%. Cette performance est à comparer à celle de l'indice de référence à +7,65%.

Compte tenu des frais de gestion qui représentent 1,05% sur l'année, la performance brute est inférieure à celle de l'indice de référence. Cet écart provient à la fois de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une fin d'année de performance fortement positive du compartiment, et au rebond des actions en fin d'année.

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2023 une performance meilleure que celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Bloomberg 3/5 ans) progresse de 7,77% à comparer avec +6,76% pour l'indice Bofa 5/7 ans.

FCPE REGARD ÉPARGNE PRUDENT

■ Composition de l'actif net



■ Souscriptions rachats

Regard Epargne Prudent a reçu ses premières souscriptions le 19/05/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 51,24 M€.

Les rachats de part au cours de l'exercice se sont élevés à 53,92 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 2,68 M€.

Au 29 décembre 2023, l'actif net de Regard Épargne Prudent se monte à 367,94 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 24 620 009.

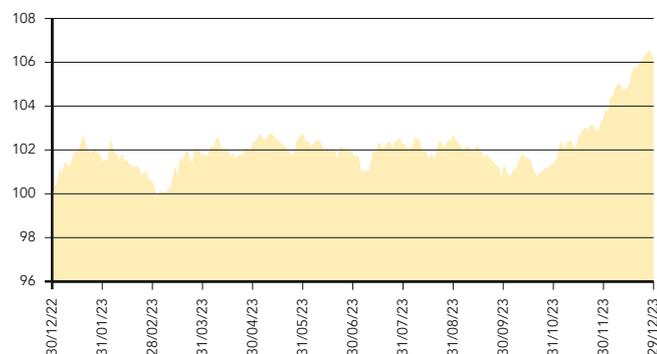
À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 114 225.

Composition des avoirs depuis 5 ans

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	71,70%	73,57%	72,78%	76,21%	76,67%	82,58%	83,01%	83,48%
Trésorerie court terme	17,65%	14,00%	13,14%	13,93%	13,06%	7,03%	6,76%	7,21%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	89,35%	87,56%	85,92%	90,14%	89,73%	89,61%	89,77%	90,69%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	10,65%	12,44%	14,08%	9,86%	10,27%	10,39%	10,23%	9,31%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS	10,65%	12,44%	14,08%	9,86%	10,27%	10,39%	10,23%	9,31%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%							
Actif net	314 123 443,95	343 412 282,56	371 330 051,42	349 404 545,49	348 974 120,67	352 764 221,58	349 249 569,00	367 940 856,85
Valeur de la part	15,52	15,53	15,71	14,07	14,34	14,35	14,26	14,94
Évolution de la part depuis l'origine	55,20%	55,30%	57,10%	40,70%	43,40%	43,50%	42,60%	49,40%
Évolution de la part en 2023	-	-	-	808,00%	1,92%	1,99%	1,35%	6,18%
Évolution de la part depuis le 31/12/2019	-	0,06%	1,22%	-9,34%	-7,60%	-7,54%	-8,12%	-3,74%
Nombre de parts	20 243 247,8334	22 114 002,3907	23 639 219,6577	24 825 087,1701	24 331 657,1256	24 589 698,3038	24 491 906,2577	24 620 009,5726
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,18	-0,18	-0,18	-0,16	-0,03	-0,07	-0,11	-0,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,25	0,00	0,13	0,26	0,04	0,07	0,07	0,11
Capitalisation unitaire	0,07	-0,18	-0,05	0,10	0,01	0,00	-0,04	-0,03

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Prudent en 2023



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	14,07
31/01/2023	14,29
28/02/2023	14,13
31/03/2023	14,34
28/04/2023	14,4
31/05/2023	14,43
30/06/2023	14,35
31/07/2023	14,43
31/08/2023	14,45
29/09/2023	14,26
31/10/2023	14,3
30/11/2023	14,6
29/12/2023	14,94

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2019	15,52
31/12/2020	15,53
31/12/2021	15,71
30/12/2022	14,07
31/03/2023	14,34
30/06/2023	14,35
29/09/2023	14,26
29/12/2023	14,94

Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
Regard Épargne Prudent	49,40%	6,18%

FCPE REGARD ÉPARGNE PRUDENT

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,05%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,18%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00%
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,23%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,86%	99,47%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,04%	0,12%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,10%	-0,13%
DISPONIBILITÉS	0,20%	0,54%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	367 940	349 404

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	367 420 590,67	347 568 587,66
CRÉANCES	141 518,53	413 152,30
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	736 313,77	1 897 007,65
TOTAL DE L'ACTIF	368 298 422,97	349 878 747,61

Passif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	368 893 287,21	346 794 650,18
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	2 732 595,40	6 623 024,25
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-3 685 025,76	-4 013 128,94
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	367 940 856,85	349 404 545,49
DETTES	357 566,12	474 202,12
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	368 298 422,97	349 878 747,61

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,20

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,20

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	19 796,10	626,63
Charges sur opérations financières		5 015,22
Résultats sur opérations financières	19 796,10	-4 388,59
Frais de gestion et dotation aux amortissements	3 685 457,64	3 879 743,49
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-3 665 661,54	-3 884 132,08
Régularisation des revenus de l'exercice	-19 364,22	-128 996,86
RÉSULTAT	-3 685 025,76	-4 013 128,94

FCPE REGARD ÉPARGNE PRUDENT

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 50.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
Actif net en début d'exercice	349 404 545,49	371 330 051,42	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	51 243 544,39	65 426 833,37	Souscriptions à recevoir	141 518,53
- versement de la réserve spéciale de participation	14 384 265,48	17 856 394,28	Total des créances	141 518,53
- versement de l'intéressement	7 658 163,56	9 068 867,97	DETTES	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			Frais de gestion	302 029,88
- versements volontaires	8 897 807,46	11 186 329,38	Rachats à payer	55 536,24
- abondements de l'entreprise	17 988 288,96	23 382 990,16	Total des dettes	357 566,12
- transferts :				
· provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	2 315 018,93	3 773 117,51		
· provenant d'un CET		15 566,16		
· provenant de jours de congés non pris		143 567,91		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
Rachats dont :	-53 922 736,81	-48 113 231,69	Compléments d'information	29/12/2023
- rachats	-38 679 166,52	-48 113 231,69	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC	-15 243 570,29		Nombre de parts émises	3 551 234,4428
Plus-values réalisées sur titres	3 412 542,09	6 485 269,40	Valeur des parts émises	51 243 544,39
Moins-values réalisées sur titres	-688 995,16	-34 104,34	Nombre de parts rachetées	3 756 312,0403
Frais de transaction	0,00	0,00	Valeur des parts rachetées	53 922 736,81
Variation de la différence d'estimation des titres	22 157 618,39	-41 806 140,59	Commission de souscription et/ou rachat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-3 665 661,54	-3 884 132,08	Commissions de souscription perçues	
Autres éléments*			Commissions de souscription rétrocédées	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	367 940 856,85	349 404 545,49	Frais de gestion	1,05%
			Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	367 420 590,67
			Rétrocession de frais de gestion	

*Résultat de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-3 685 025,76	-4 013 128,94
AFFECTATION		
Capitalisation	-3 685 025,76	-4 013 128,94
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution		

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 732 595,40	6 623 024,25
AFFECTATION		
Capitalisation	2 732 595,40	6 623 024,25

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	367 940 856,85 €	349 404 545,49 €	371 330 051,42 €	343 412 282,56 €	314 123 443,95 €
Nombre de parts	24 620 009,5726	24 825 087,1701	23 639 219,6577	22 114 002,3907	20 243 247,8334
Valeur liquidative unitaire	14,94 €	14,07 €	15,71 €	15,53 €	15,52 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,14	-0,16	-0,18	-0,18	-0,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,11	0,26	0,13	0,00	0,25

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net	
TITRE OPC				
Regard Actions Développement Durable H	34 262 250,12	93 018	9,31%	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE-GRAND Tél. 01 49 14 12 12
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	62 600 161,90	467 270	17,02%	
Regard Monétaire H	25 997 277,35	2 187,8	7,06%	
Regard Souverains Euro 1-3	25 626 202,24	195 904	6,97%	
Regard Souverains Euro 3-5	14 924 912,10	124 395	4,06%	
Regard Souverains Euro 5-7	204 009 786,96	1 208 732	55,44%	
TOTAL TITRE OPC	367 420 590,67		99,86%	
Opérateurs débiteurs et autres créances	141 518,53		0,04%	
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-357 566,12		-0,10%	
Disponibilités	736 313,77		0,20%	
TOTAL ACTIF NET	367 940 856,85		100,00%	

FCPE REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L.214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification "diversifié".

Regard Épargne Équilibre est un fonds investi en permanence à hauteur de 50% minimum en produits de taux (obligataires et monétaires) et assimilés, et de 20 à 50% en actions et assimilés. La part obligations peut évoluer entre 50% minimum et 80% maximum de l'encours du FCPE.

La part consacrée aux actions peut évoluer entre 20% minimum et 50% maximum.

Une fraction maximum de 10% de l'encours pourra de plus être investie sur les obligations convertibles européennes à titre de diversification. Le FCPE peut intervenir sur des contrats à terme ou des options sur taux d'intérêt, sur indices obligataires ou sur actions pour couverture.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Le FCPE est exposé par le biais de fonds sous-jacents au risque action et de taux d'intérêt ainsi qu'au risque lié à la gestion discrétionnaire. Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles. L'objectif de gestion consiste à obtenir à moyen terme une performance supérieure à celle d'un benchmark composé à 35% de l'indice Dow Jones Stoxx 50 et à 65% de l'indice BofA 5/7 ans.

■ Politique financière

Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	65 %
Actions de la zone Europe	35 %
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 50 %
Actions	de 20 à 50 %

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2023, la gestion du Regard Épargne Équilibre s'est caractérisée par :

- Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le fonds Regard Épargne Équilibre la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indice de référence, à 3,17 pour une sensibilité de l'indice BofA 5/7 ans à 5,42, dans un contexte de taux d'intérêt en hausse en zone Euro. Cette sous-sensibilisation a été réalisée à la fois par le biais de la constitution d'une poche de produits monétaires, et par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturité 1/3 ans) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturité 3/5 ans) en complément du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturité 5/7 ans).

Par ailleurs, la diversification est gérée par le biais du support Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP créé pour l'épargne salariale, et correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Comme indiqué précédemment, la sensibilité du fonds a été réhaussée à deux reprises au cours de l'année, afin de profiter de taux d'intérêts plus attractifs. Une première fois en juin, lors d'un arbitrage entre le monétaire et les obligations privées (crédit) et une seconde fois, début novembre, en arbitrager les obligations d'état de courte maturité pour les plus longue. C'est ainsi qu'au 29 décembre 2023 la sensibilité du fonds Regard Épargne Équilibre s'établit à 3,78 contre 5,51 pour son indice de référence.

Les emprunts d'État de la zone Euro (Regard Souverain 5/7, Regard Souverain 3/5 et Regard Souverain 1/3) constituent de manière habituelle la majorité des placements en produits de taux en plus du fonds crédit (Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR FCP, horizon de placement 3/5 ans, 17% de l'actif fin 2023).

- Une pondération neutre de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis négative pour la fin de l'année

En début d'année, la position actions existante dans le fonds Regard Épargne Équilibre se situait sur un niveau de pondération neutre, ce qui représentait à cette date une exposition de 34,6% (contre 35% pour la position neutre).

Cette structure d'actif n'a guère évolué la majorité de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position neutre qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. En octobre, afin de réduire le risque dans un contexte macro et microéconomique morose, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de sous-pondération pour Regard Épargne Équilibre à 32,1%.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 32,7% pour le fonds Regard Épargne Équilibre contre 35% pour le portefeuille de référence.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale, la performance s'établit à +17,98% pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à +15,13% dividendes réinvestis.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,21% TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

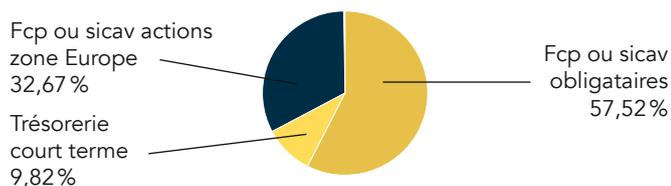
Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 17,97 à 19,54 euros le 29 décembre 2023 ce qui représente une performance après frais de gestion de +8,74%. Cette performance est à comparer à celle de l'indice de référence à +9,83%.

Cet écart de performance provient à la fois de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une fin d'année de performance fortement positive du compartiment, et au rebond des actions en fin d'année.

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2023 une performance meilleure que celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Bloomberg 3/5 ans) progresse de 7,77% à comparer avec +6,76% pour l'indice BofA 5/7 ans.

FCPE REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

■ Composition de l'actif net



■ Souscriptions rachats

Regard Epargne Equilibre a reçu ses premières souscriptions le 19/05/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 22,56 M€.

Les rachats de part au cours de l'exercice se sont élevés à 15,96 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 6,60 M€.

Au 29 décembre 2023, l'actif net de Regard Epargne Equilibre se monte à 149,95 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 7 672 523.

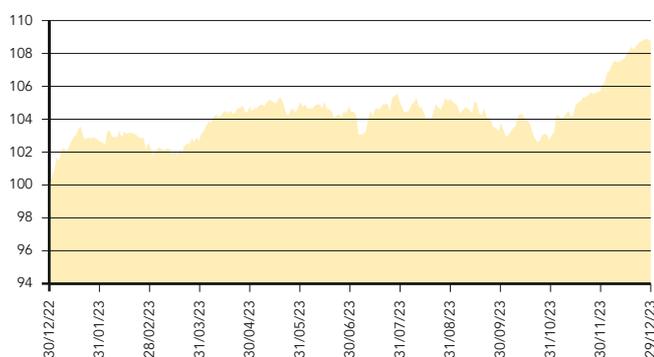
À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 26 817.

Composition des avoirs depuis 5 ans

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	42,16%	43,81%	40,39%	47,88%	47,26%	54,60%	55,35%	57,52%
Trésorerie court terme	22,10%	15,99%	15,27%	17,37%	16,16%	8,43%	8,32%	9,82%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	64,26%	59,81%	55,66%	65,25%	63,42%	63,04%	63,67%	67,33%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	35,74%	40,19%	44,34%	34,75%	36,58%	36,96%	36,33%	32,67%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS	35,74%	40,19%	44,34%	34,75%	36,58%	36,96%	36,33%	32,67%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%							
Actif net	113 841 318,54	116 423 659,38	133 350 630,93	131 636 214,66	137 112 746,95	139 937 964,88	139 119 906,51	149 950 351,15
Valeur de la part	18,19	17,91	19,57	17,97	18,62	18,83	18,65	19,54
Évolution de la part depuis l'origine	81,90%	79,10%	95,70%	79,70%	86,20%	88,30%	86,50%	95,40%
Evolution de la part en 2023	-	-	-	-	3,62%	4,79%	3,78%	8,74%
Evolution de la part depuis le 31/12/2019	-	-1,54%	7,59%	-1,21%	2,36%	3,52%	2,53%	7,42%
Nombre de parts	6 256 816,2770	6 501 612,7074	6 815 094,3326	7 326 964,2009	7 363 517,4884	7 432 794,0526	7 461 277,3420	7 672 523,9326
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,26	-0,26	-0,26	-0,23	-0,05	-0,11	-0,16	-0,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,84	0,00	0,31	0,75	0,00	0,03	0,04	0,34
Capitalisation unitaire	0,58	-0,26	0,05	0,52	-0,05	-0,08	-0,12	0,12

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Équilibré en 2023



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	17,97
31/01/2023	18,44
28/02/2023	18,37
31/03/2023	18,62
28/04/2023	18,83
31/05/2023	18,76
30/06/2023	18,83
31/07/2023	18,97
31/08/2023	18,91
29/09/2023	18,65
31/10/2023	18,55
30/11/2023	19,09
29/12/2023	19,54

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2019	18,19
31/12/2020	17,91
31/12/2021	19,57
30/12/2022	17,97
31/03/2023	18,62
30/06/2023	18,83
29/09/2023	18,65
29/12/2023	19,54

Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
Regard Épargne Équilibré	95,40%	8,74%

FCPE REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,20%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,21%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00%
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,41%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,84%	99,13%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,05%	0,16%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,14%	-0,63%
DISPONIBILITÉS	0,25%	1,34%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	149 950	131 636

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

Bilan

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	149 708 869,07	130 490 238,67
CRÉANCES	83 846,91	205 314,17
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	375 121,64	1 762 309,58
TOTAL DE L'ACTIF	150 167 837,62	132 457 862,42

Passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	149 043 262,82	127 819 335,08
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	2 614 135,46	5 561 902,78
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-1 707 047,13	-1 745 023,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	149 950 351,15	131 636 214,66
DETTES	217 486,47	821 647,76
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	150 167 837,62	132 457 862,42

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,25

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,25

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	11 864,84	450,80
Charges sur opérations financières		2 669,74
Résultats sur opérations financières	11 864,84	-2 218,94
Frais de gestion et dotation aux amortissements	1 663 686,55	1 662 534,27
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 651 821,71	-1 664 753,21
Régularisation des revenus de l'exercice	-55 225,42	-80 269,99
RÉSULTAT	-1 707 047,13	-1 745 023,20

FCPE REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 50.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
Actif net en début d'exercice	131 636 214,66	133 350 630,93	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	22 560 759,53	22 569 526,57	Souscriptions à recevoir	83 730,09
- versement de la réserve spéciale de participation	2 332 356,91	2 932 003,77	Autres créances	116,82
- versement de l'intéressement	3 436 331,85	3 574 180,62	Total des créances	83 846,91
- versements volontaires	4 397 575,81	4 157 612,66	DETTES	
- abondements de l'entreprise	8 725 965,41	8 415 535,17	Frais de gestion	139 978,85
- transferts :			Rachats à payer	77 507,62
· provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	3 668 529,55	3 461 060,96	Total des dettes	217 486,47
· provenant d'un CET		8 814,70		
· provenant de jours de congés non pris		20 318,69		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise			Compléments d'information	29/12/2023
Rachats dont :	-15 959 265,03	-13 154 487,55	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- rachats	-12 825 183,26	-13 154 487,55	Nombre de parts émises	1 197 952,5600
- transferts à destination d'un autre OPC	-3 134 081,77		Valeur des parts émises	22 560 759,53
Plus-values réalisées sur titres	2 628 810,85	5 386 850,25	Nombre de parts rachetées	852 392,8283
Moins-values réalisées sur titres	-88 688,18	-1 453,34	Valeur des parts rachetées	15 959 265,03
Frais de transaction			Commission de souscription et/ou rachat	
Variation de la différence d'estimation des titres	10 824 341,03	-14 850 098,99	Commissions de souscription perçues	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 651 821,71	-1 664 753,21	Commissions de souscription rétrocédées	
Autres éléments*			Frais de gestion	1,20%
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	149 950 351,15	131 636 214,66	Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	149 708 869,07
*Résultat de fusion			Rétrocession de frais de gestion	
Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023
SOMME RESTANT À AFFECTER				30/12/2022
Résultat	-1 707 047,13	-1 745 023,20	SOMME RESTANT À AFFECTER	
AFFECTATION			Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 614 135,46
Capitalisation	-1 707 047,13	-1 745 023,20	AFFECTATION	
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution			Capitalisation	2 614 135,46

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	149 950 351,15 €	131 636 214,66 €	133 350 630,93 €	116 423 659,38 €	113 841 318,54 €
Nombre de parts	7 672 523,9326	7 326 964,2009	6 815 094,3326	6 501 612,7074	6 256 816,2770
Valeur liquidative unitaire	19,54 €	17,97 €	19,57 €	17,91 €	18,19 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,22	-0,23	-0,26	-0,26	-0,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,34	0,75	0,31	0,00	0,84

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net
TITRE OPC			
Regard Actions Développement Durable H	48 982 958,22	132 983	32,66 %
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	25 402 319,64	189 612	16,94 %
Regard Monétaire H	14 477 933,43	1 218,39	9,66 %
Regard Souverains Euro 1-3	7 511 633,44	57 424	5,01 %
Regard Souverains Euro 3-5	2 716 227,22	22 639	1,81 %
Regard Souverains Euro 5-7	50 617 797,12	299 904	33,76 %
TOTAL TITRE OPC	149 708 869,07		99,84 %
Opérateurs débiteurs et autres créances	83 846,91		0,05 %
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-217 486,47		-0,14 %
Disponibilités	375 121,64		0,25 %
TOTAL ACTIF NET	149 950 351,15		100,00 %

Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
REGARD BTP
Immeuble le Sari
1 bd du Levant
93160 NOISY-LE-GRAND
Tél. 01 49 14 12 12

FCPE REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification "diversifié".

Le fonds Regard Épargne Dynamique est un fonds investi en permanence de 50 à 70% en actions et assimilées d'un ou plusieurs marché(s) européens. Le solde est investi en produits de taux (obligataires et monétaires).

Ce fonds est majoritairement investi sur des actions européennes. La part actions peut évoluer entre 50% minimum et 70% maximum de l'encours du FCPE. La part consacrée aux obligations peut évoluer entre 30% minimum et 50% maximum. Une fraction maximum de 10% de l'encours pourra de plus être investie sur les obligations convertibles européennes à titre de diversification. Le FCPE peut intervenir sur des contrats à terme ou des options sur taux d'intérêt, sur indices obligataires ou sur actions pour couverture.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Le FCPE est exposé par l'intermédiaire de fonds sous-jacents aux risques actions, de taux d'intérêt, de crédit, de perte en capital et au risque lié à la gestion discrétionnaire.

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

L'objectif de gestion consiste à obtenir à moyen terme une performance supérieure à celle d'un benchmark composé à 60% de l'indice Dow Jones Stoxx 50 et à 40% de l'indice de l'indice BofA 5/7 ans.

■ Politique financière

Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	40%
Actions de la zone Europe	60%
Composition des actifs :	
Produits de taux	de 30 à 50%
Actions	de 50 à 70%

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2023, la gestion du Regard Épargne Dynamique s'est caractérisée par :

- Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le fonds Regard Épargne Dynamique la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indice de référence, à 2,79 pour une sensibilité de l'indice BofA 5/7 ans à 5,42, dans un contexte de taux d'intérêt en hausse en zone Euro. Cette sous-sensibilisation a été réalisée à la fois par le bais de la constitution d'une poche de produits monétaires, et par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturité 1/3 ans) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturité 3/5 ans) en complément du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturité 5/7 ans).

Par ailleurs, la diversification est gérée par le biais du support Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP créé pour l'épargne salariale, et correspondant à une gestion répondant aux critères de

l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Comme indiqué précédemment, la sensibilité du fonds a été réhaussée à deux reprises au cours de l'année, afin de profiter de taux d'intérêts plus attractifs. Une première fois en juin, lors d'un arbitrage entre le monétaire et les obligations privées (crédit) et une seconde fois, début novembre, en arbitrants les obligations d'état de courte maturité pour les plus longue. C'est ainsi qu'au 29 décembre 2023 la sensibilité du fonds Regard Épargne Dynamique s'établit à 3,39 contre 5,51 pour son indice de référence.

Les emprunts d'État de la zone Euro (Regard Souverain 5/7, Regard Souverain 3/5 et Regard Souverain 1/3) constituent de manière habituelle la majorité des placements en produits de taux en plus du fonds crédit (Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR FCP, horizon de placement 3/5 ans, 13% de l'actif fin 2023).

- Une pondération neutre de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis négative pour la fin de l'année

En début d'année, la position actions existante dans le fonds Regard Épargne Dynamique se situait sur un niveau de pondération neutre, ce qui représentait à cette date une exposition de 58,6% (contre 60% pour la position neutre).

Cette structure d'actif n'a guère évolué la majorité de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position neutre qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. En octobre, afin de réduire le risque dans un contexte macro et microéconomique morose, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de sous-pondération pour Regard Épargne Dynamique à 53,4%.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 53,2% pour le fonds Regard Épargne Dynamique contre 60% pour le portefeuille de référence.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale, la performance s'établit à +17,98% pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à +15,13% dividendes réinvestis.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,24% TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

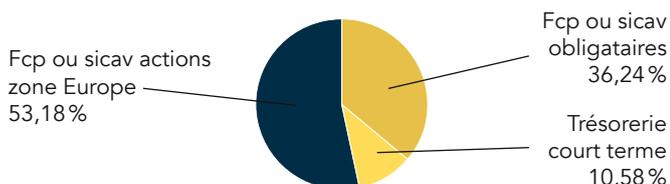
Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 18,85 à 20,92 euros le 29 décembre 2023, ce qui représente une performance après frais de gestion de +10,98%. Cette performance est à comparer à celle de l'indice de référence à +11,93%.

Cet écart de performance provient à la fois de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une fin d'année de performance fortement positive du compartiment, et au rebond des actions en fin d'année.

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2023 une performance meilleure que celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Bloomberg 3/5 ans) progresse de 7,77% à comparer avec +6,76% pour l'indice Bofa 5/7 ans.

FCPE REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

■ Composition de l'actif net



■ Souscriptions rachats

Regard Epargne Dynamique a reçu ses premières souscriptions le 23/06/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 12,05 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 5,11 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 6,94 M€.

Au 29 décembre 2023, l'actif net de Regard Epargne Dynamique se monte à 54,2 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 2 591 049.

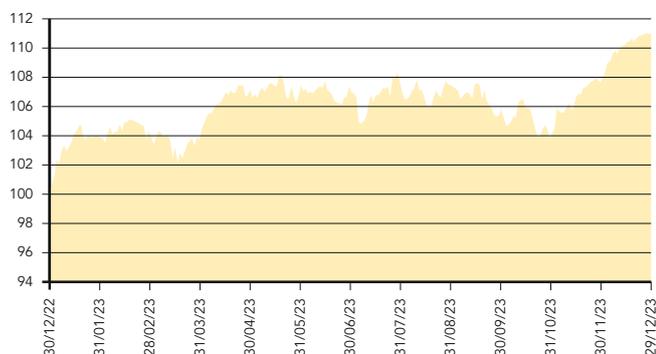
À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 16 380.

Composition des avoirs depuis 5 ans

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	21,48%	22,45%	22,93%	29,04%	27,16%	32,98%	33,18%	36,24%
Trésorerie court terme	17,76%	11,01%	10,78%	12,42%	12,44%	6,38%	7,41%	10,58%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	39,24%	33,47%	33,71%	41,47%	39,60%	39,36%	40,59%	46,82%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	60,76%	66,53%	66,29%	58,53%	60,40%	60,64%	59,41%	53,18%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES	60,76%	66,53%	66,29%	58,53%	60,40%	60,64%	59,41%	53,18%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%							
Actif net	29 786 494,79	31 408 482,09	40 243 438,78	42 364 392,07	45 951 496,77	49 005 815,42	49 691 735,31	54 201 482,73
Valeur de la part	18,05	17,46	20,28	18,85	19,85	20,24	19,94	20,92
Évolution de la part depuis l'origine	80,50%	74,60%	102,80%	88,50%	98,50%	102,40%	99,40%	109,20%
Évolution de la part en 2023	-	-	-	-	5,31%	7,37%	5,78%	10,98%
Évolution de la part depuis le 31/12/2019	-	-3,27%	12,35%	4,43%	9,97%	12,13%	10,47%	15,90%
Nombre de parts	1 649 987,9453	1 799 314,2006	1 984 138,2319	2 246 917,0458	2 314 499,5688	2 421 579,2059	2 491 766,9998	2 591 049,3803
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,30	-0,30	-0,33	-0,32	-0,08	-0,16	-0,25	-0,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,50	0,00	0,35	0,43	0,00	0,00	0,00	0,38
Capitalisation unitaire	0,20	-0,30	0,02	0,11	-0,08	-0,16	-0,25	0,05

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Dynamique en 2023



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	18,85
31/01/2023	19,57
28/02/2023	19,6
31/03/2023	19,85
28/04/2023	20,2
31/05/2023	20,02
30/06/2023	20,24
31/07/2023	20,42
31/08/2023	20,25
29/09/2023	19,94
31/10/2023	19,69
30/11/2023	20,42
29/12/2023	20,92

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2019	18,05
31/12/2020	17,46
31/12/2021	20,28
30/12/2022	18,85
31/03/2023	19,85
30/06/2023	20,24
29/09/2023	19,94
29/12/2023	20,92

Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
Regard Épargne Dynamique	109,20%	10,98%

FCPE REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,70 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,24 %
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00 %
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,94 %
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00 %

Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,57 %	99,03 %
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,06 %	0,24 %
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,14 %	-0,15 %
DISPONIBILITÉS	0,51 %	0,88 %
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	54 201	42 364

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	53 970 006,14	41 954 802,51
CRÉANCES	33 420,59	98 405,20
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	278 607,09	373 974,46
TOTAL DE L'ACTIF	54 282 033,82	42 427 182,17

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,51

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,51

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Passif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	54 071 894,04	42 114 973,56
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	999 401,01	985 663,52
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-869 812,32	-736 245,01
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	54 201 482,73	42 364 392,07
DETTES	80 551,09	62 790,10
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	54 282 033,82	42 427 182,17

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	7 922,61	191,52
Charges sur opérations financières		1 327,88
Résultats sur opérations financières	7 922,61	-1 136,36
Frais de gestion et dotation aux amortissements	815 942,58	687 425,88
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-808 019,97	-688 562,24
Régularisation des revenus de l'exercice	-61 792,35	-47 682,77
RÉSULTAT	-869 812,32	-736 245,01

FCPE REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 50.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
Actif net en début d'exercice	42 364 392,07	40 243 438,78	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	12 052 084,15	9 656 811,15	Souscriptions à recevoir	33 420,59
- versement de la réserve spéciale de participation	1 929 909,83	1 730 877,54	Total des créances	33 420,59
- versement de l'intéressement	1 928 167,42	1 547 535,17	DETTES	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			Frais de gestion	71 364,58
- versements volontaires	1 912 397,35	1 517 148,34	Rachats à payer	9 186,51
- abondements de l'entreprise	3 403 800,18	2 607 081,70	Total des dettes	80 551,09
- transferts :				
· provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	2 877 809,37	2 140 455,04		
· provenant d'un CET		1 285,11		
· provenant de jours de congés non pris		112 428,25		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
Rachats dont :	-5 113 461,26	-4 661 111,05	Compléments d'information	29/12/2023
- rachats	-3 711 806,38	-4 661 111,05	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC	-1 401 654,88		Nombre de parts émises	599 095,5900
Plus-values réalisées sur titres	999 020,18	962 068,57	Valeur des parts émises	12 052 084,15
Moins-values réalisées sur titres	-37 401,40	-7 040,35	Nombre de parts rachetées	254 963,2555
Frais de transaction			Valeur des parts rachetées	5 113 461,26
Variation de la différence d'estimation des titres	4 744 868,96	-3 141 212,79	Commission de souscription et/ou rachat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-808 019,97	-688 562,24	Commissions de souscription perçues	
Autres éléments*			Commissions de souscription rétrocedées	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	54 201 482,73	42 364 392,07	Frais de gestion	1,70%
			Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	53 970 006,14
			Rétrocession de frais de gestion	

*Résultat de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-869 812,32	-736 245,01	Plus et moins-values nettes de l'exercice	999 401,01	985 663,52
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-869 812,32	-736 245,01	Capitalisation	999 401,01	985 663,52
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	54 201 482,73 €	42 364 392,07 €	40 243 438,78 €	31 408 482,09 €	29 786 494,79 €
Nombre de parts	2 591 049,3803	2 246 917,0458	1 984 138,2319	1 799 314,2006	1 649 987,9453
Valeur liquidative unitaire	20,92 €	18,85 €	20,28 €	17,46 €	18,05 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,33	-0,32	-0,33	-0,30	-0,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,38	0,43	0,35	0,00	0,50

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net	
TITRE OPC				
Regard Actions Développement Durable H	28 825 183,38	78 257	53,18%	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE-GRAND Tél. 01 49 14 12 12
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	7 027 932,23	52 459	12,96%	
Regard Monétaire H	5 504 250,32	463,21	10,16%	
Regard Souverains Euro 1-3	1 483 254,59	11 339	2,73%	
Regard Souverains Euro 3-5	439 366,76	3 662	0,81%	
Regard Souverains Euro 5-7	10 690 018,86	63 337	19,73%	
TOTAL TITRE OPC	53 970 006,14		99,57%	
Opérateurs débiteurs et autres créances	33 420,59		0,06%	
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-80 551,09		-0,14%	
Disponibilités	278 607,09		0,51%	
TOTAL ACTIF NET	54 201 482,73		100,00%	

FCPE REGARD ÉPARGNE ACTIONS

(Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification " FCPE actions de pays de la communauté Européenne". L'exposition minimale au risque actions est de 75% de l'actif, 25% pouvant être consacré à des investissements en obligations émises par des émetteurs de la zone Euro. Les obligations convertibles peuvent représenter au maximum 10% de l'encours du FCPE à titre de diversification.

Le FCPE peut intervenir sur des contrats à terme ou des options sur taux d'intérêt, sur indices obligataires ou sur actions pour couverture. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Le FCPE est exposé par l'intermédiaire de fonds sous-jacents aux risques actions, de taux d'intérêt, de crédit, de change et de perte en capital.

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles. L'objectif de gestion consiste à obtenir à moyen terme une performance supérieure à celle de l'indice de référence, le Dow Jones Stoxx 50.

■ Politique financière

Indicateur de référence : Dow Jones Stoxx50	100%
Composition des actifs :	
Produits de taux	maximum 25%
Actions	minimum 75%

■ Politique d'investissement

L'année 2023 affiche de solides performances sur les marchés financiers. En début d'année, soutenus par la perspective du recul de l'inflation, de la fin du resserrement monétaire, de la réouverture de la Chine, de la résilience des économies développées et des profits des entreprises, les opérateurs de marchés étaient euphoriques. Au mois de mars, la crise bancaire, est venue jeter un froid sur les marchés financiers. Malgré un rebond aux mois d'avril et mai, poussé notamment par de nouvelles perspectives autour de l'intelligence artificielle, les marchés entrent dans une phase de consolidation, puis de baisse, rappelés à la raison par la réalité économique : l'inflation sous-jacente stagne à un niveau élevé, les banquiers centraux maintiennent une politique monétaire restrictive, les indicateurs avancés économiques augurent d'une économie en berne et la Chine fait face à un redémarrage de son activité plus difficile qu'anticipé. En outre, les publications de résultats du troisième trimestre sont faibles et l'occasion pour de nombreuses entreprises de réviser les attentes à la baisse. Enfin, l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre est venu remettre de l'huile sur le feu dans un contexte géopolitique mondial déjà tendu. Cet environnement de marché morose a prévalu jusque fin octobre. Les marchés ont cependant rebondi dans un formidable rallye de fin d'année en novembre et décembre, suite à une inflation inférieure aux attentes et à des données macroéconomiques assez faibles, permettant ainsi aux investisseurs d'anticiper la fin tant attendue du resserrement monétaire. Et si la BCE s'est abstenue de parler d'assouplissement monétaire, la FED a officiellement acté son pivot en annonçant en décembre réfléchir à la date de la première baisse. Les records observés sur les marchés en 2021 semblent bien loin. L'année 2022 est marquée par de nombreux chocs, et notamment l'inflation galopante amplifiée par la guerre

en Ukraine. Dans ce contexte, les Banques Centrales, une fois n'est pas coutume, ont donné le « la » sur les marchés. Après avoir commenté en automne 2021 sur une inflation transitoire, elles ont dû revoir leur copie pour contrer une hausse des prix durable, qui mois après mois a touché de nouveaux records. Elles ont donc rapidement mis fin à leurs programmes de rachats d'actifs et politiques monétaires accommodantes pour adopter des positions plus restrictives. De part et d'autre de l'Atlantique, les taux directeurs ont été remontés, avec à chaque fois un train de retard face à une inflation qui gagne du terrain. Ce décalage a contraint les Banques Centrales à frapper fort lors de chaque réunion, au risque de déclencher une récession.

Les marchés actions mondiaux affichent ainsi de bonnes performances 2023, soutenus principalement par la fin du resserrement monétaire. La performance du MSCI Actions Monde est de +23,8%, celle de l'Euro Stoxx 50 de +22,2%, tandis que le Stoxx Europe 50 affiche +15,1% et le CAC 40 +19,3%. Outre-Atlantique, le S&P500 progresse de +24,2%, le Dow Jones de +15,4% et le Nasdaq de +43,4%. On observe ainsi une forte surperformance des valeurs technologiques qui composent ce dernier indice, expliqué en partie par l'engouement autour de l'intelligence artificielle. Au Japon, le Nikkei progresse de +28,2% tandis qu'en Chine, le Shanghai Composite affiche -3,7%, illustrant les difficultés rencontrés par le pays au cours de l'année.

Parmi les secteurs du Stoxx 600 (+15,8%), la grande majorité affiche une performance positive. Deux seulement sont dans le rouge : les Ressources de Base (-1,94%), pénalisés par la faiblesse du cycle économique, notamment en Chine, et l'Alimentation & Boissons (-1,3%), dont le profil défensif a été délaissé dans ce contexte de marché. En troisième position du bas du classement arrive le Pétrole & Gaz (-7,35%), pénalisé par un baril faible sur l'ensemble de l'année (le Brent affiche -10,5% en 2023). Rappelons toutefois que le secteur avait affiché d'impressionnantes performances en 2022, +29%, alors que les marchés actions étaient baissiers. Le haut du tableau est quant à lui dominé par des secteurs à tendance cyclique et qui pour la plupart avaient probablement été trop fortement pénalisés en 2022. Ainsi, la Distribution (+37,5%), la Construction (+33,9%) et la Technologie (+32,9%) affichent tous les trois de solides performances. Une mention spéciale doit être apportée au secteur bancaire, qui, jusqu'à la faillite de la Silicon Valley Bank (SVB) le 10 mars 2023, dominait le rallye de début d'année. La panique bancaire provoquée par la faillite de la SVB s'est diffusée à l'ensemble du secteur et particulièrement aux acteurs les plus fragiles. En Europe, les investisseurs ont identifié le maillon faible au travers du Crédit Suisse. La banque helvète, après plusieurs jours de stress intense a été rachetée au rabais par son concurrent UBS. Cette opération, poussée par les autorités suisses, a permis de calmer les inquiétudes du marché. Au fil des mois qui ont suivis, la confiance est progressivement revenue sur le secteur qui affiche à fin d'année une performance de +26,5%, dans le haut du palmarès.

Au 29 décembre 2023, le niveau d'investissement du fonds Regard Épargne Actions est de 99,5%.

À cette date, le fonds Regard Actions Développement Durable représente 94,1% de l'actif du fonds Regard Épargne Actions et le fonds Regard Actions Euro (grandes valeurs de la zone Euro) 5,4%.

La position en liquidités, non investie en instruments de marché, représente 0,5% de l'actif du fonds.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE se sont élevés à 0,31% TTC de l'actif net sur la période.

FCPE REGARD ÉPARGNE ACTIONS

■ Performances

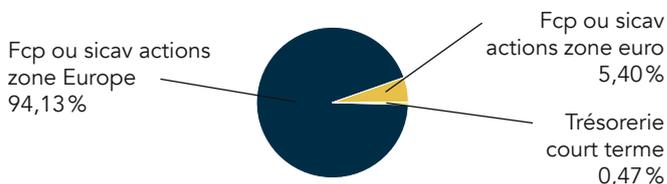
Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 23,14 à 26,84 euros le 29 décembre 2023, ce qui représente une performance après frais de gestion de +15,99%, supérieure à celle de l'indice de référence Stoxx 50 Europe, à +15,13%.

La performance des supports de gestion sur la période est de : +17,98% pour le fonds Regard Actions Développement Durable (contre +15,13% pour son indice de référence Stoxx 50) et +21,06% pour le fonds Regard Actions Euro (contre +22,23% pour son indice de référence Eurostoxx50).

Le support principal Regard Actions Développement Durable, qui représente de manière permanente plus de 90% de l'actif du fonds, enregistre en effet une performance supérieure de

285 points de base à son indice de l'indice de référence Stoxx 50, tandis que le fonds Regard Actions Euro, qui affiche une sous-performance de 117 points par rapport à la référence du fonds Regard Épargne Actions, ne représente qu'une part marginale de l'actif du fonds.

■ Composition de l'actif net



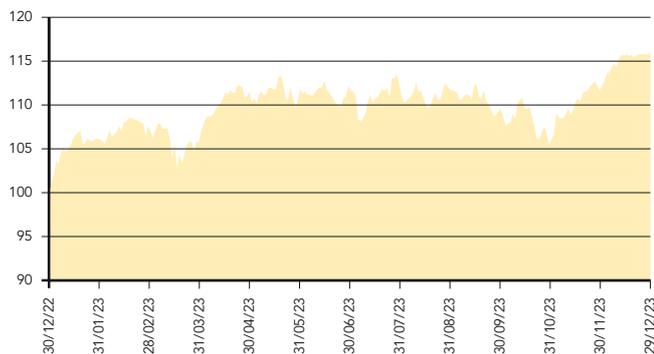
Composition des avoirs depuis 5 ans

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Trésorerie court terme	1,10%	0,86%	1,16%	1,59%	0,51%	0,48%	0,54%	0,47%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	1,10%	0,86%	1,16%	1,59%	0,51%	0,48%	0,54%	0,47%
Fcp ou sicav actions zone Euro	4,66%	3,33%	1,16%	4,95%	5,74%	5,57%	5,45%	5,40%
Fcp ou sicav actions zone Europe	94,24%	95,82%	97,69%	93,45%	93,75%	93,95%	94,01%	94,13%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS	98,90%	99,14%	98,84%	98,41%	99,49%	99,52%	99,46%	99,53%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%							
Actif net	42 868 071,14	45 032 182,12	59 027 285,64	63 587 576,88	70 602 736,69	76 440 938,89	76 842 754,42	82 482 541,42
Valeur de la part	21,14	19,58	24,68	23,14	25,11	25,96	25,35	26,84
Évolution de la part depuis l'origine	111,40%	95,80%	146,80%	131,40%	151,10%	159,60%	153,50%	168,40%
Évolution de la part en 2023	-	-	-	-	8,51%	12,19%	9,55%	15,99%
Évolution de la part depuis le 31/12/2019	-	-7,38%	16,75%	a	18,78%	22,80%	19,91%	26,96%
Nombre de parts	2 027 710,5008	2 300 031,4396	2 391 429,8626	2 748 061,2598	2 811 972,7241	2 944 822,5310	3 030 733,4256	3 073 594,7303
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,32	-0,30	-0,39	-0,39	-0,07	-0,18	-0,29	-0,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,00	0,07	0,44	0,13	0,00	0,11	0,11	0,20
Capitalisation unitaire	-0,32	-0,23	0,05	-0,26	-0,07	-0,07	-0,18	-0,21

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

FCPE REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Évolution de Regard Épargne Actions en 2023



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	23,14
31/01/2023	24,52
28/02/2023	24,77
31/03/2023	25,11
28/04/2023	25,79
31/05/2023	25,38
30/06/2023	25,96
31/07/2023	26,26
31/08/2023	25,85
29/09/2023	25,35
31/10/2023	24,66
30/11/2023	26,1
29/12/2023	26,84

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2019	21,14
31/12/2020	19,58
31/12/2021	24,68
30/12/2022	23,14
31/03/2023	25,11
30/06/2023	25,96
29/09/2023	25,35
29/12/2023	26,84

Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
Regard Épargne Actions	168,40%	15,99%

■ Souscriptions rachats

Regard Epargne Actions a reçu ses premières souscriptions le 07/07/2003.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 18,05 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 9,73 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 8,32 M€.

Au 29 décembre 2023, l'actif net de Regard Epargne Actions se monte à 82,48 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 3 073 594.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 50 034.

FCPE REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,79%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,31%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00%
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	2,10%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,53%	98,41%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,06%	0,18%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,16%	-0,49%
DISPONIBILITÉS	0,57%	1,90%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	82 482	63 587

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	82 094 495,07	62 574 381,98
CRÉANCES	49 830,89	115 051,11
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	468 334,45	1 206 185,22
TOTAL DE L'ACTIF	82 612 660,41	63 895 618,31

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,57

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,57

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Passif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	83 118 548,93	64 307 456,65
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	631 119,66	365 213,54
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-1 267 127,17	-1 085 093,31
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	82 482 541,42	63 587 576,88
DETTES	130 118,99	308 041,43
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	82 612 660,41	63 895 618,31

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	114 563,94	36 207,57
Charges sur opérations financières		3 345,59
Résultats sur opérations financières	114 563,94	32 861,98
Frais de gestion et dotation aux amortissements	1 325 839,17	1 052 748,89
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 211 275,23	-1 019 886,91
Régularisation des revenus de l'exercice	-55 851,94	-65 206,40
RÉSULTAT	-1 267 127,17	-1 085 093,31

FCPE REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 50.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
Actif net en début d'exercice	63 587 576,88	59 027 285,64	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	18 047 318,68	17 750 434,38	Souscriptions à recevoir	49 830,89
- versement de la réserve spéciale			Total des créances	49 830,89
de participation	4 732 908,63	4 767 994,10	DETTES	
- versement de l'intéressement	2 131 581,92	1 823 099,73	Frais de gestion	116 017,01
- intérêts de retard versés par l'entreprise			Rachats à payer	14 101,98
- versements volontaires	2 413 685,86	1 783 357,02	Total des dettes	130 118,99
- abondements de l'entreprise	3 244 417,95	2 593 380,32		
- transferts :				
: provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	5 524 724,32	6 456 892,48		
: provenant d'un CET		8 468,00		
: provenant de jours de congés non pris		317 242,73		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
Rachats dont :	-9 732 367,32	-9 627 026,55	Compléments d'information	29/12/2023
- rachats	-3 910 975,90	-9 627 026,55	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC	-5 821 391,42		Nombre de parts émises	706 316,4952
Plus-values réalisées sur titres	606 810,47	333 842,72	Valeur des parts émises	18 047 318,68
Moins-values réalisées sur titres			Nombre de parts rachetées	380 783,0247
Frais de transaction			Valeur des parts rachetées	9 732 367,32
Variation de la différence			Commission de souscription et/ou rachat	
d'estimation des titres	11 184 477,94	-2 877 072,40	Commissions de souscription perçues	
Résultat net de l'exercice			Commissions de souscription rétrocédées	
avant compte de régularisation	-1 211 275,23	-1 019 886,91	Frais de gestion	1,79%
Autres éléments*			Instruments financiers détenus en portefeuille	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	82 482 541,42	63 587 576,88	émis par les entités liées à la société de gestion	
			(fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV)	
			et OPC ou FIA gérés par ces entités	82 094 495,07
			Rétrocession de frais de gestion	

*Résultat de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-1 267 127,17	-1 085 093,31	Plus et moins-values nettes de l'exercice	631 119,66	365 213,54
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-1 267 127,17	-1 085 093,31	Capitalisation	631 119,66	365 213,54
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	82 482 541,42 €	63 587 576,88 €	59 027 285,64 €	45 032 182,12 €	42 868 071,14 €
Nombre de parts	3 073 594,7303	2 748 061,2598	2 391 429,8626	2 300 031,4396	2 027 710,5008
Valeur liquidative unitaire	26,84 €	23,14 €	24,68 €	19,58 €	21,14 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,41	-0,39	-0,39	-0,30	-0,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,20	0,13	0,44	0,07	0,00

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
TITRE OPC				
Regard Actions Développement Durable H	77 639 441,88	210 782	94,13%	REGARD BTP
Regard Actions Euro H	4 455 053,19	1 041	5,40%	Immeuble le Sari
TOTAL TITRE OPC	82 094 495,07		99,53%	1 bd du Levant
Opérateurs débiteurs et autres créances	49 830,89		0,06%	93160 NOISY-LE-GRAND
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-130 118,99		-0,16%	Tél. 01 49 14 12 12
Disponibilités	468 334,45		0,57%	
TOTAL ACTIF NET	82 482 541,42		100,00%	

FCPE REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier.

Classification "DIVERSIFIÉ".

Le FCPE Regard Épargne flexible et solidaire a été créé par transformation en février 2016 du fonds de type solidaire existant jusqu'à cette date dans la gamme des fonds REGARD Épargne, le fonds BTP ÉPARGNE ET SOLIDARITÉ.

Le FCPE Regard Épargne flexible et solidaire est un fonds solidaire classée dans la catégorie « diversifié ». A ce titre, le FCPE investit en permanence entre 5 à 10% de son actif net en parts du Fonds Professionnel Spécialisé « ECOFI Contrat Solidaire ». La partie non gérée en investissements solidaires qui représentera entre 90 et 95% de l'actif net sera investie au sein d'un portefeuille diversifié de valeurs Européennes associant plusieurs classes d'actifs entre elles et prenant en compte des critères extra-financiers dits « Investissement Socialement Responsable ». Le fonds sera exposé, du fait de son investissement dans divers OPC, aux actions européennes de grandes capitalisations, aux placements obligataires investis sur les dettes des Etats de la zone Euro ainsi qu'aux obligations privées au minimum notées en catégorie « investment grade » (définie par les agences de notations ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). Le fonds pourra être également exposé, du fait de son investissement dans des OPC, aux placements monétaires. Le fonds pourra être totalement investi en OPC de droits français ou étranger et notamment ceux gérés par PRO BTP FINANCE. Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).

■ Politique financière

Indicateur de référence : pas d'indicateur de référence

Composition des actifs :

Produits de taux	maximum/minimum 100%
Actions	maximum/minimum 100%

■ Politique d'investissement

La gestion du FCPE Regard Épargne flexible et solidaire est réalisée selon le concept de flexibilité décrit dans la présentation ci-dessus.

Le choix d'allocation tactique flexible vise à assurer le plus possible la délivrance d'un rendement positif au porteur de parts en sélectionnant opportunément des classes d'actifs les plus rémunératrices dans un laps de temps plus ou moins long.

À cet effet nous utilisons principalement deux sortes d'indicateurs :

Un premier indicateur purement quantitatif développé en interne par les équipes de gestion consiste à essayer de repérer sur divers espaces temporels des changements de comportements de volatilité sur les marchés d'actions, ceci afin d'éviter d'être

investi sur ces marchés à l'occasion de baisses prononcées de ces derniers. Cet indicateur a été testé sur de longues périodes, il est pertinent et permet un comportement moins volatil du fonds.

L'autre indicateur plus classique vise à utiliser les nombreuses variables macro-économiques et de marché à notre disposition ainsi que l'expérience acquise des équipes de gestion pour sélectionner les classes d'actifs traditionnelles les plus pertinentes à un moment donné.

Comme l'année précédente, nous sommes restés à l'écart de la classe d'actif obligataire compte tenu des niveaux des taux d'intérêts en zone Euro et du resserrement monétaire en cours sur la majorité de l'année.

Nous avons privilégié une allocation tactique réactive concentrée sur les actions européennes et sur le marché monétaire. Une des stratégies employées a été de renforcer l'exposition aux marchés d'actions après des baisses de marché prononcées et d'alléger graduellement ces mêmes positions quand elles sont révélées créatrices de rendement.

Pour l'exposition à la classe d'actif « actions », nous avons utilisé le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support actions géré sous le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale.

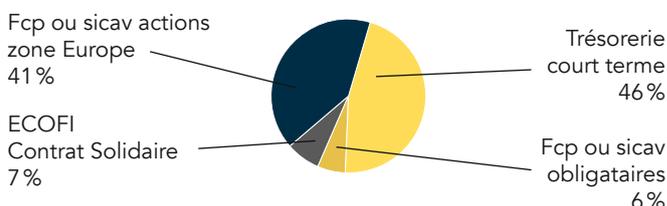
Pour l'exposition à la classe d'actif monétaire, nous avons utilisé les fonds CPR Monétaire SRI et ECOFI Trésorerie tous les deux gérés également avec des critères ISR.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE se sont élevés à 0,34% TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part de Regard Épargne flexible et solidaire est passée de 15,21 € à 16,51 € le 29 décembre 2023, ce qui représente une performance, après frais de gestion, de +8,55%, ce fonds ne se comparant à aucun indice de référence. Pour mémoire, sur l'exercice 2023, la performance des actions européennes était de +15,13%, les actions de la zone euro +22,23%, les obligations d'état de la zone euro de maturité longue (5/7 ans) +6,76%, et la rémunération court terme est positive à +3,28%.

■ Composition de l'actif net



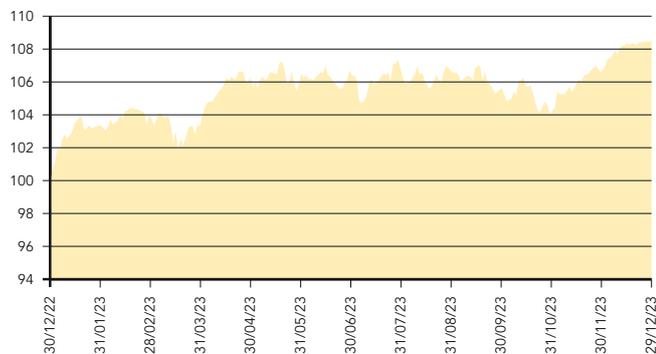
FCPE REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

Composition des avoirs depuis 5 ans

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,32%	6,11%
Trésorerie court terme	73,23%	41,41%	38,49%	36,81%	41,10%	42,07%	42,44%	45,66%
Total produits de taux	73,23%	41,41%	38,49%	36,81%	41,10%	42,07%	47,76%	51,77%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	17,07%	49,35%	51,81%	54,94%	51,25%	50,56%	44,72%	41,01%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
ECOFI Contrat Solidaire	9,70%	9,24%	9,70%	8,24%	7,65%	7,37%	7,52%	7,22%
Total actions et diversifiés	26,77%	58,59%	61,51%	63,19%	58,90%	57,93%	52,24%	48,23%
Total portefeuille	100,00%							
Actif net	16 221 370,07	18 721 790,64	23 299 971,49	27 890 787,67	30 128 579,29	35 824 622,44	37 528 451,70	39 197 364,23
Valeur de la part	14,14	13,95	15,69	15,21	15,93	16,23	16,07	16,51
Évolution de la part depuis l'origine	41,40%	39,50%	56,90%	52,10%	59,30%	62,30%	60,70%	65,10%
Évolution de la part en 2023	-	-	-	-	4,73%	6,71%	5,65%	8,55%
Évolution de la part depuis le 31/12/2019	-	-1,34%	10,96%	7,57%	12,66%	14,78%	13,65%	16,76%
Nombre de parts	1 147 557,4039	1 342 491,9191	1 485 216,9917	1 833 190,2471	1 891 880,5619	2 207 686,8121	2 335 376,2251	2 374 289,1099
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,25	-0,24	-0,26	-0,26	-0,06	-0,14	-0,21	-0,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	-0,02	-0,17	0,29	0,22	0,26	0,26	0,42	0,54
Capitalisation unitaire	-0,27	-0,41	0,03	-0,04	0,20	0,12	0,21	0,26

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne Flexible et Solidaire en 2023



Valeur liquidative en euros

Date	Euros	Date	Euros
30/12/2022	15,21	31/12/2019	14,14
31/01/2023	15,7	31/12/2020	13,95
28/02/2023	15,78	31/12/2021	15,69
31/03/2023	15,93	30/12/2022	15,21
28/04/2023	16,16	31/03/2023	15,93
31/05/2023	16,04	30/06/2023	16,23
30/06/2023	16,23	29/09/2023	16,07
31/07/2023	16,33	29/12/2023	16,51
31/08/2023	16,22		
29/09/2023	16,07		
31/10/2023	15,89		
30/11/2023	16,28		
29/12/2023	16,51		

Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
Regard Épargne Flexible et Solidaire	65,10%	8,55%

■ Souscriptions rachats

Regard Epargne Flexible et Solidaire a reçu ses premières souscriptions le 09/07/2004.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 13,94 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 5,20 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 8,74 M€.

Au 29 décembre 2023, l'actif net de Regard Epargne Flexible et Solidaire se monte à 39,2 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 2 374 289.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 14 074.

FCPE REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	1,79%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,34%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00%
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	2,13%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,59%	99,76%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,01%	0,18%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,18%	-0,16%
DISPONIBILITÉS	0,58%	0,22%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	39 197	27 890

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	39 037 187,06	27 824 009,48
CRÉANCES	1 495,54	51 334,37
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	226 496,49	62 249,30
TOTAL DE L'ACTIF	39 265 179,09	27 937 593,15

Passif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	38 576 957,43	27 970 725,52
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	1 294 932,86	414 002,27
Résultat ^(a,b)	-674 526,06	-493 940,12
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	39 197 364,23	27 890 787,67
DETTES		
Comptes financiers	67 814,86	46 805,48
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	39 265 179,09	27 937 593,15

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres- Actif-Comptes financiers 0,58

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois- Actif- Comptes financiers 0,58

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	4 195,66	93,46
Charges sur opérations financières		502,22
Résultats sur opérations financières	4 195,66	-408,76
Frais de gestion et dotation aux amortissements	608 548,99	449 122,60
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-604 353,33	-449 531,36
Régularisation des revenus de l'exercice	-70 172,73	-44 408,76
RÉSULTAT	-674 526,06	-493 940,12

FCPE REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 50.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
Actif net en début d'exercice	27 890 787,67	23 299 971,49	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	13 937 979,14	8 490 146,69	Souscriptions à recevoir	1 495,54
- versement de la réserve spéciale de participation	4 122 986,67	3 615 049,61	Total des créances	1 495,54
- versement de l'intéressement	2 339 156,24	1 177 847,95	DETTES	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			Frais de gestion	54 751,51
- versements volontaires des salariés	1 186 759,48	859 519,58	Rachats à payer	13 063,35
- abondements de l'entreprise	2 093 854,75	1 428 218,81	Total des dettes	67 814,86
- transferts :				
· provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	4 195 222,00	1 381 202,62		
· provenant d'un CET		973,84		
· provenant de jours de congés non pris		27 334,28		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
Rachats dont :	-5 198 558,16	-3 219 134,32	Compléments d'information	29/12/2023
- rachats	-3 298 145,21	-3 219 134,32	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC	-1 900 412,95		Nombre de parts émises	864 372,5878
Plus-values réalisées sur titres	1 143 800,43	354 483,48	Valeur des parts émises	13 937 979,14
Moins-values réalisées sur titres	-2 515,71	-14 559,17	Nombre de parts rachetées	323 273,7250
Frais de transaction			Valeur des parts rachetées	5 198 558,16
Variation de la différence d'estimation des titres	2 030 224,19	-570 589,14	Commission de souscription et/ou rachat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-604 353,33	-449 531,36	Commissions de souscription perçues	0,00
Autres éléments*			Commissions de souscription rétrocédées	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	39 197 364,23	27 890 787,67	Frais de gestion	1,79%
			Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	18 471 080,90
			Rétrocession de frais de gestion	

*Résultat de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-674 526,06	-493 940,12	Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 294 932,86	414 002,27
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-674 526,06	-493 940,12	Capitalisation	1 294 932,86	414 002,27
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	39 197 364,23 €	27 890 787,67 €	23 299 971,49 €	18 721 790,64 €	16 221 370,07 €
Nombre de parts	2 374 289,1099	1 833 190,2471	1 485 216,9917	1 342 491,9191	1 147 557,4039
Valeur liquidative unitaire	16,51 €	15,21 €	15,69 €	13,95 €	14,14 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,28	-0,26	-0,26	-0,24	-0,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,54	0,22	0,29	-0,17	-0,02

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net	
TITRE OPC				Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE-GRAND Tél. 01 49 14 12 12
CPR Monétaire ISR I	3 573 043,00	170	9,12%	
Ecofi Trésorerie Part C	14 162 362,28	1 276	36,13%	
Regard Actions Développement Durable H	16 074 357,60	43 640	41,01%	
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	2 396 723,30	17 890	6,11%	
Ecofi Contrat Solidaire Part A	2 830 700,88	2 758	7,22%	
TOTAL TITRE OPC	39 037 187,06		99,59%	
Opérateurs débiteurs et autres créances	1 495,54		0,01%	
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-67 814,86		-0,18%	
Disponibilités	226 496,49		0,58%	
TOTAL ACTIF NET	39 197 364,23		100,00%	

FCPE REGARD ÉPARGNE PME

Fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

- Le FCPE nourricier «Regard Épargne PME» a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître «AMPLEGEST PME», part «IC», diminué des frais de gestion réels propres au nourricier ci-après : l'objectif du Fonds maître est double :
 - obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice composite 90% CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) +10% Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée ;
 - promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (objectif de gestion extra-financier.)

Indicateur de référence : 90% de l'indice CAC Small Net Return 10% de l'indice Euronext Growth All-Share Net Return.

Le FCPE «Regard Épargne PME» de classification «Actions Françaises» est un fonds nourricier de l'OPCVM maître «AMPLEGEST PME», part «IC», également classé «Actions Françaises». À ce titre, l'actif du FCPE nourricier «Regard Épargne PME» est investi en totalité et en permanence en part «IC» de l'OPCVM maître «AMPLEGEST PME» et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

- Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du FCPE nourricier «Regard Épargne PME» est la même que celle de l'OPCVM maître «AMPLEGEST PME».
- ▶ Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître : Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, il est investi à hauteur de 60% minimum en titres de sociétés implantées en France, dont 20% en titres de TPE, PME, ETI pour répondre aux règles d'investissement du label Relance, dont 50% en actions éligibles au PEA-PME fixées par décret. En complément, il sera investi en valeurs de l'Union européenne, Norvège et Islande. Au total l'investissement en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations sera de 75% minimum. La sélection repose sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice CAC Small NR à l'exception des valeurs dites «interdites». L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. Amplegest PME est éligible au PEA-PME, ainsi qu'au PEA. Et s'est vu

octroyer le label Relance. L'exposition globale au risque action pourra évoluer entre 75% et 110% compte tenu des opérations ponctuelles d'emprunt espèce. Le FCP peut être investi en actions dont le siège est situé en dehors de l'Union européenne, y compris dans les pays émergents, dans la limite de 10% de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif, tous instruments confondus. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP, le gérant peut avoir recours dans la limite de 25% de l'actif net à des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques ; ces investissements sont constitués de titres de notation minimum BBB- et dans la limite de 20% de l'actif net en titres spéculatifs «High Yield» ou non notés. Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, ainsi qu'en parts ou actions de FIA français et étrangers respectant les critères d'éligibilité. Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions, taux et change. Amplegest PME peut investir dans des instruments intégrant des dérivés, dans un but de couverture des actifs exclusivement : certificats, warrants, bons de souscriptions d'actions, obligations convertibles, ainsi que tout support obligataire non complexe auquel est attaché un droit ou un bon de souscription en action.

■ Politique d'investissement du FCP AMPLEGEST PME au cours de l'exercice

La valeur liquidative de la part «IC» du fonds AMPLEGEST PME évolue de -5,59% sur l'exercice et s'établit à 227,98 euros au 29/12/2023.

Le fonds réplique la performance de l'indice composite 90% CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) + 10% Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes réinvestis),

Cet indice observe une évolution de -2,13% sur l'exercice.

L'accélération en cette fin d'année de la baisse des taux longs témoigne de l'optimisme des investisseurs quant aux perspectives d'inflation et aux futures décisions des Banques Centrales. Comme souvent, le mouvement est un peu excessif au regard de la réalité macro-économique. L'inflation reflue mais reste au-dessus des objectifs affichés. Les Banques Centrales devraient maintenir une certaine prudence à court terme et ne débiter leur programme de baisse des taux courts qu'à la mi-2024.

Les taux d'intérêt à long terme ont donc fortement baissé depuis début novembre dans le monde. De bons chiffres inflationnistes et une communication conciliante des Banques Centrales sont à l'origine de ce mouvement.

L'environnement global, avec une récession mondiale évitée et un repli de l'inflation, est plutôt favorable aux actifs financiers. C'est ce qui a entraîné le rebond de cette fin d'année sur toutes les classes d'actifs.

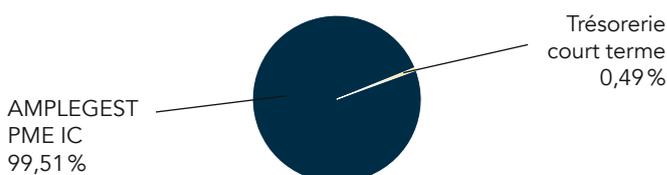
Concernant le fonds Amplegest PME, à partir des 36 positions détenues à fin 2022, 17 nouveaux titres ont rejoint l'actif au cours de l'année et 8 sont sortis. Au sein du top 10, on observe 3 nouveaux entrants (SES IMAGOTAG, GTT, VOYAGEURS DU MONDE) et 3 sorties (BILENDI, REWORLD, LECTRA).

FCPE REGARD ÉPARGNE PME

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de la part est passée de 8,08 euros à 7,58 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de -6,19%. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -2,13%.

■ Composition de l'actif net

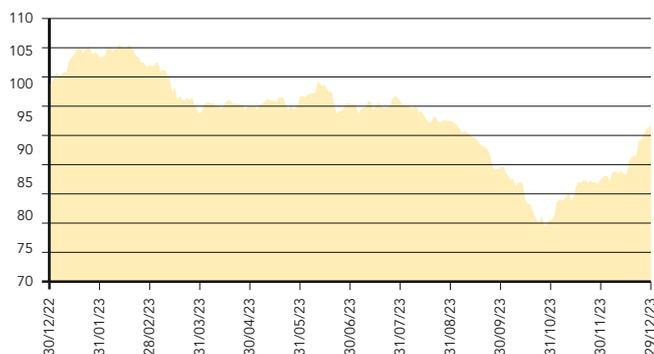


Composition des avoirs depuis 5 ans

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Trésorerie court terme	1,36%	1,10%	1,52%	1,19%	1,88%	0,87%	1,51%	0,49%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	1,36%	1,10%	1,52%	1,19%	1,88%	0,87%	1,51%	0,49%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
ETF Lyxor PME	98,64%	98,90%	98,48%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
AMPEGEST PME IC	0,00%	0,00%	0,00%	98,81%	98,12%	99,13%	98,49%	99,51%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES	98,64%	98,90%	98,48%	98,81%	98,12%	99,13%	98,49%	99,51%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%							
Actif net	1 184 959,87	1 806 256,30	1 954 982,24	2 265 944,38	2 261 076,92	2 533 016,81	2 383 202,37	2 937 502,77
Valeur de la part	10,22	10,98	11,01	8,08	7,85	7,85	7,06	7,58
Évolution de la part depuis l'origine	2,20%	9,80%	10,10%	-19,20%	-21,50%	-21,50%	-29,40%	-24,20%
Évolution de la part en 2023	-	-	-	-	-2,85%	-2,85%	-12,62%	-6,19%
Évolution de la part depuis le 31/12/2019	-	7,44%	7,73%	-20,94%	-23,19%	-23,19%	-30,92%	-25,83%
Nombre de parts	115 959,2835	164 440,1655	177 642,7285	280 598,3796	287 896,2460	322 781,9326	337 414,7279	387 702,0266
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,10	-0,14	-0,16	-0,11	-0,01	-0,03	-0,05	-0,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	-0,03	-0,34	0,10	-0,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,13	-0,48	-0,06	-0,44	-0,01	-0,03	-0,05	-0,06

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Évolution de Regard Épargne PME en 2023



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	8,08
31/01/2023	8,42
28/02/2023	8,3
31/03/2023	7,85
28/04/2023	7,82
31/05/2023	7,79
30/06/2023	7,85
31/07/2023	7,92
31/08/2023	7,63
29/09/2023	7,06
31/10/2023	6,46
30/11/2023	6,96
29/12/2023	7,58

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2019	10,22
31/12/2020	10,98
31/12/2021	11,01
30/12/2022	8,08
31/03/2023	7,85
30/06/2023	7,85
29/09/2023	7,06
29/12/2023	7,58

Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
Regard Épargne PME	-24,20%	-6,19%

■ Souscriptions rachats

Regard Épargne PME a reçu ses premières souscriptions le 04/02/2016.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 1,05 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,24 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 0,81 M€.

Au 29 décembre 2023, l'actif net de Regard Épargne PME se monte à 2,94 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 387 702.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 27 335.

FCPE REGARD ÉPARGNE PME

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,89%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	1,20%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00%
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	2,09%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,51%	98,81%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,02%	0,34%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,06%	-0,09%
DISPONIBILITÉS	0,53%	0,94%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	2 937	2 265

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF		
OPC Maître	2 923 048,60	2 239 002,56
CRÉANCES	677,81	7 708,44
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	15 626,42	21 284,76
TOTAL DE L'ACTIF	2 939 352,83	2 267 995,76

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,00

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Passif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 962 862,07	2 391 984,25
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)		-94 675,26
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-25 359,30	-31 364,61
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2 937 502,77	2 265 944,38
(montant représentatif de l'actif net)		
DETTES	1 850,06	2 051,38
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	2 939 352,83	2 267 995,76

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	802,86	35,70
Charges sur opérations financières		1 288,35
Résultats sur opérations financières	802,86	-1 252,65
Frais de gestion et dotation aux amortissements	21 409,24	22 359,71
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-20 606,38	-23 612,36
Régularisation des revenus de l'exercice	-4 752,92	-7 752,25
RÉSULTAT	-25 359,30	-31 364,61

FCPE REGARD ÉPARGNE PME

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 50.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
Actif net en début d'exercice	2 265 944,38	1 954 982,24	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	1 049 399,14	1 096 395,11	Souscriptions à recevoir	677,81
- versement de la réserve spéciale			Total des créances	677,81
de participation	210 558,41	211 839,76	DETTES	
- versement de l'intéressement	17 841,22	18 381,74	Frais de gestion	1 850,06
- intérêts de retard versés par l'entreprise			Autres dettes	
- versements volontaires	94 302,82	70 610,61	Total des dettes	1 850,06
- abondements de l'entreprise	133 865,05	117 393,35		
- transferts :				
: provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	592 831,64	665 211,62	Compléments d'information	29/12/2023
: provenant d'un CET		523,45	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
: provenant de jours de congés non pris		12 434,58	Nombre de parts émises	139 634,1244
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise			Valeur des parts émises	1 049 399,14
Rachats dont :	-244 853,94	-198 248,47	Nombre de parts rachetées	32 530,4774
- rachats	-43 051,57	-198 248,47	Valeur des parts rachetées	244 853,94
- transferts à destination d'un autre OPC	-201 802,37		Commission de souscription et/ou rachat	
Plus-values réalisées sur titres		-63 443,18	Commissions de souscription perçues	
Moins-values réalisées sur titres		-6,00	Commissions de souscription rétrocédées	
Frais de transaction			Frais de gestion	0,89%
Variation de la différence d'estimation des titres	-112 380,43	-500 122,96	Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-20 606,38	-23 612,36	Rétrocession de frais de gestion	
Autres éléments*				
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 937 502,77	2 265 944,38		

*Résultat de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-25 359,30	-31 364,61
AFFECTATION		
Capitalisation	-25 359,30	-31 364,61
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution		

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER		
Plus et moins-values nettes de l'exercice		-94 675,26
AFFECTATION		
Capitalisation		-94 675,26

Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	2 937 502,77 €	2 265 944,38 €	1 954 982,24 €	1 806 256,30 €	1 184 959,87 €
Nombre de parts	387 702,0266	280 598,3796	177 642,7285	164 440,1655	115 959,2835
Valeur liquidative unitaire	7,58 €	8,08 €	11,01 €	10,98 €	10,22 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,11	-0,16	-0,14	-0,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,33	0,10	-0,34	-0,03

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
TITRE OPC				REGARD BTP
AMPLEGEST PME IC	2 923 048,60	12 821,5133	99,51%	Immeuble le Sari
TOTAL TITRE OPC	2 923 048,60		99,51%	1 bd du Levant
Opérateurs débiteurs et autres créances	677,81		0,02%	93160 NOISY-LE-GRAND
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-1 850,06		-0,06%	Tél. 01 49 14 12 12
Disponibilités	15 626,42		0,53%	
TOTAL ACTIF NET	2 937 502,77		100,00%	

ANNEXE AUX COMPTES

I. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

II. Règles d'évaluation des actifs

Instruments financiers utilisés

Les instruments financiers ci-après, qu'ils soient régis par le droit français ou un droit étranger pouvant être utilisés seront les suivants :

- Les dépôts.
- Les parts ou actions d'organismes de placement collectif conformes aux directives 2009/65/CE ou 2011/61/UE, de droit français ou étranger.

Les valeurs mobilières et instruments financiers figurant à l'article 3 du présent règlement et inscrits à l'actif du fonds sont évalués de la manière suivante :

- Les parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Si pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

À compter du 08/02/2022, la méthode de calcul du ratio risque global est la méthode de l'engagement.

III. Éléments non audités par les commissaires aux comptes

Conformément aux règles de déontologie des OPC, il est précisé que :

- les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille ont été régulièrement exercés,
- aucune commission de mouvements n'a été perçue.

IV. Frais de gestion

Les taux de frais de gestion appliqués sont les suivants :

	Frais de gestion TTC
Regard Épargne Monétaire	0,15%
Regard Épargne Obligataire	0,90%
Regard Épargne Prudent	1,05%
Regard Épargne Équilibre	1,20%
Regard Épargne Dynamique	1,70%
Regard Épargne Actions	1,79%
Regard Épargne Flexible et Solidaire	1,79%
Regard Épargne PME	0,89%

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net à la charge du FCPE.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif au fonds : gestion financière, distribution, frais d'audit... Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au fonds, se reporter au règlement. Ils sont enregistrés *au prorata temporis* à chaque calcul de valeur liquidative.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE MONETAIRE

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental de: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le fonds a été investi en instruments du marché monétaire à travers la sélection d'OPCVM et de FIA monétaires à valeur liquidative variable. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Les caractéristiques ont donc été atteintes sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les éléments suivants:

- La classification en article 8 de chaque fonds sous-jacent

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents sélectionnés sur la période sont classés fonds article 8. Tous les fonds sous-jacents étaient également labélisés

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

ISR, ce qui est supérieur à la performance attendue. Vous trouverez plus d'informations sur le label ISR sur le site du label, à l'adresse : <https://www.lelabelisr.fr/>

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance supérieure à la période précédente. En effet, en plus d'être composé exclusivement de fonds Article 8, le fonds est même composé exclusivement de fonds labélisés ISR.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n'a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

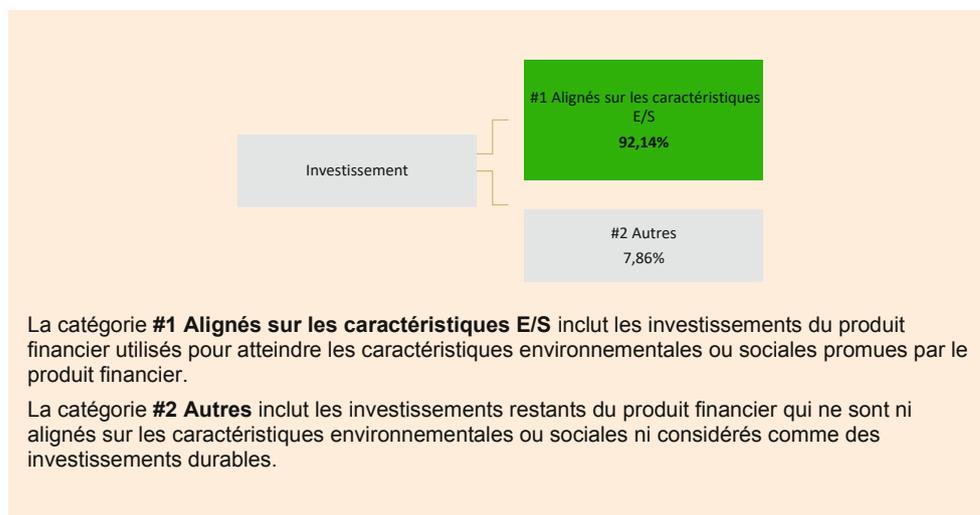
Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
ECOFI TRESORERIE	Fonds monétaire - ISR	40,15	N/A
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	Fonds monétaire - ISR	23,81	N/A
CPR MONETAIRE ESG I	Fonds monétaire - ISR	22,13	N/A
Candriam SRI Money Market Euro V EUR Acc	Fonds monétaires internationales	6,05	N/A



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs¹ ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs spécifiques



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

¹ Hors frais de gestion

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés



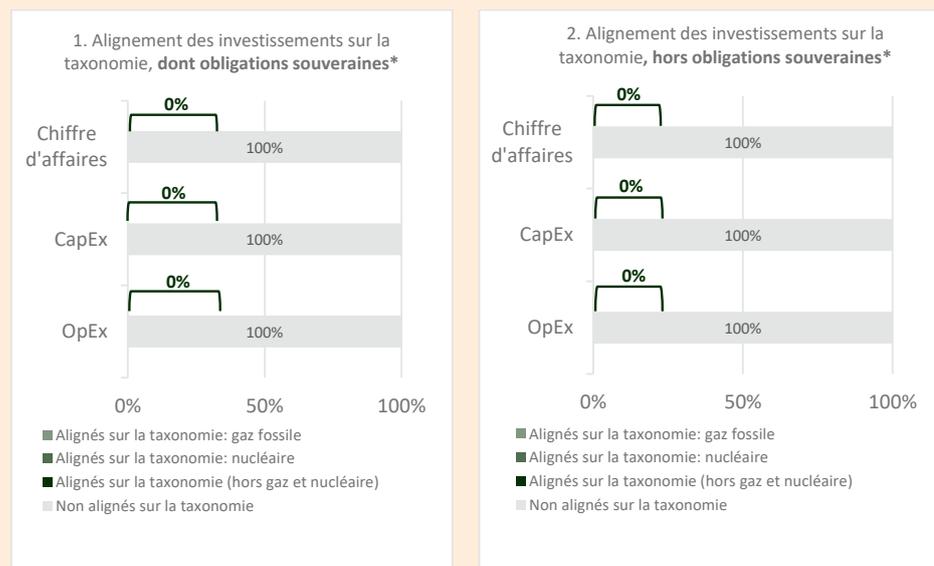
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

- Oui:
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Il s'agit de liquidités utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds. L'existence de garanties environnementales ou sociales minimales est donc sans objet pour la catégorie « autres ».



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Tous les fonds sous-jacents sont a minima article 8. Aucune mesure particulière n'a été nécessaire pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales promues.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE MONÉTAIRE

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE OBLIGATAIRE

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental de: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le fonds a été investi dans des OPC obligataires gérés par PRO BTP FINANCE qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Tous les fonds gérés par PRO BTP FINANCE, ont réalisé leurs investissements dans le cadre d'une démarche d'intégration ESG, au minimum au travers de politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que d'une politique de gestion des controverses, mais aussi pour certains fonds au travers de stratégies dites « Best-in-Universe » ou de « Quotient Durable ».

Vous pouvez retrouver le détail de nos différentes politiques ainsi que nos codes de transparence sur notre site internet à l'adresse <https://www.probtpfinance.com/home.html>.

Les caractéristiques ont donc été atteintes sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les éléments suivants:

- La **classification en article 8** de chaque fonds sous-jacent
- L'**absence d'émetteur concerné par nos politiques d'exclusions** normatives et sectorielles dans les fonds sous-jacents
- L'**absence d'émetteur en controverse « très sévère »** dans les fonds sous-jacents

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents sont classés fonds article 8 et ont appliqué nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles. Dans les fonds sous-jacents, aucun émetteur ne respectant pas nos politiques d'exclusions ou en controverse très sévère n'a été présent en portefeuille durant la période.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance similaire à la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n’entendait pas réaliser d’investissements durables.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n’a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d’investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

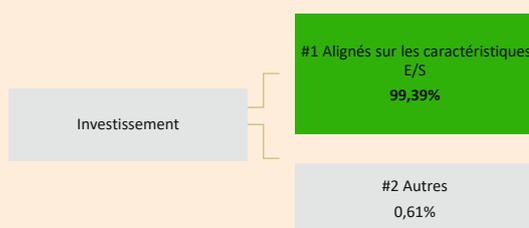
Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
REGARD SOUVERAINS EURO 5 7	Fonds obligations états euro	50,96	N/A
REGARD CREDIT EUR IG 3-5 ISR H	Fonds obligations privées euro - ISR	21,31	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 1 3	Fonds obligations états euro	17,87	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 3 5	Fonds obligations états euro	9,25	N/A



Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l’allocation des actifs¹ ?

L’allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs spécifiques



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n’entendait pas réaliser d’investissements durables.

¹ Hors frais de gestion

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés



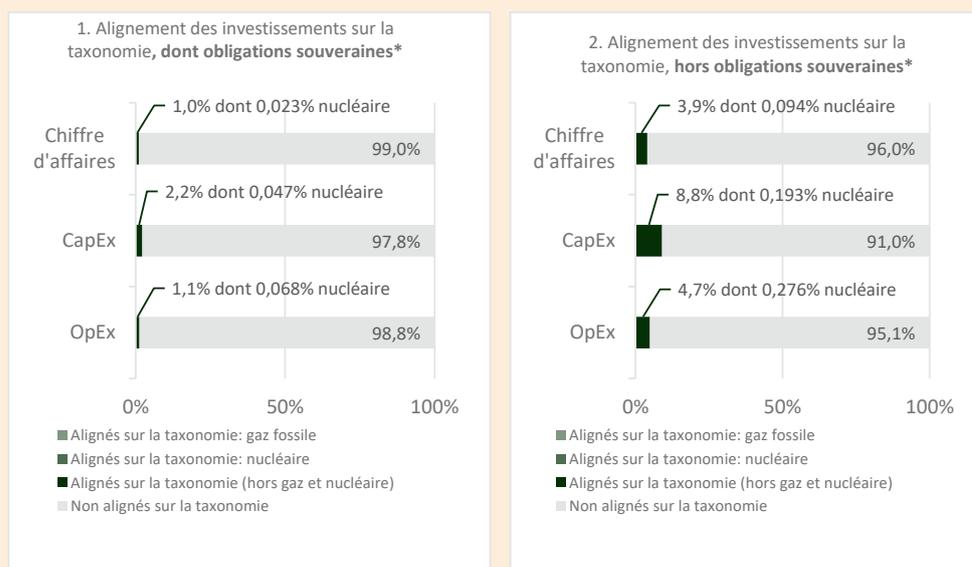
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables, mais nous avons cependant mesuré l'alignement taxonomie des fonds sous-jacents. Il s'agit uniquement de données reportées, il n'y a aucune donnée estimée.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

- Oui:
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

En terme de chiffre d'affaire, **0,44%** des activités alignées étaient des activités habilitantes et **0,02%** dans des activités transitoires.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'il s'agit de la première période de référence pour laquelle nous évaluons notre alignement taxinomie.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Il s'agit de liquidités utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds. L'existence de garanties environnementales ou sociales minimales est donc sans objet pour la catégorie « autres ».



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Les portefeuilles sous-jacents sont construits selon des contraintes ESG en amont, et chaque investissement est donc conforme à nos politiques. Il peut cependant arriver qu'un émetteur déjà en portefeuille voie son caractère ESG dégradé et devienne interdit. Dans ce cas là, le gérant dispose de trois mois maximum³ pour céder sa position, conformément à nos politiques d'exclusion.

Aucune opération de ce type n'a été nécessaire dans les portefeuilles sous-jacents.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

³ Dans le cas où l'émetteur était déjà en surveillance (« flag orange »), le délai est de 1 mois maximum

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE OBLIGATAIRE

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PRUDENT

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.**

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE PRUDENT

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental de:**
____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:**
____%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le fonds a été investi dans des OPC actions, obligataires et monétaires gérés par PRO BTP FINANCE qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Tous les fonds gérés par PRO BTP FINANCE, ont réalisé leurs investissements dans le cadre d'une démarche d'intégration ESG, au minimum au travers de politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que d'une politique de gestion des controverses, mais aussi pour certains fonds au travers de stratégies dites « Best-in-Universe » ou de « Quotient Durable ». Pour la part dévolue aux actions, une politique d'engagement a également été appliquée.

Vous pouvez retrouver le détail de nos différentes politiques ainsi que nos codes de transparence sur notre site internet à l'adresse <https://www.probtptfinance.com/home.html>.

Les caractéristiques ont donc été atteintes sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PRUDENT

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les éléments suivants:

- La **classification en article 8** de chaque fonds sous-jacent
- L'**absence d'émetteur concerné par nos politiques d'exclusions** normatives et sectorielles dans les fonds sous-jacents
- L'**absence d'émetteur en controverse « très sévère »** dans les fonds sous-jacents

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents sont classés fonds article 8 et ont appliqué nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles. Dans les fonds sous-jacents, aucun émetteur ne respectant pas nos politiques d'exclusions ou en controverse très sévère n'a été présent en portefeuille durant la période.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance similaire à la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PRUDENT



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n'a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants

	Secteur	% Actifs	Pays
REGARD SOUVERAINS EURO 5 7	Fonds obligations états euro	55,45	N/A
REGARD CREDIT EUR IG 3-5 ISR H	Fonds obligations privées euro - ISR	17,01	N/A
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	Fonds actions des pays de l'UE - ISR	9,31	N/A
REGARD MONETAIRE H	Fonds monétaire Court terme	7,07	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 1 3	Fonds obligations états euro	6,96	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 3 5	Fonds obligations états euro	4,06	N/A

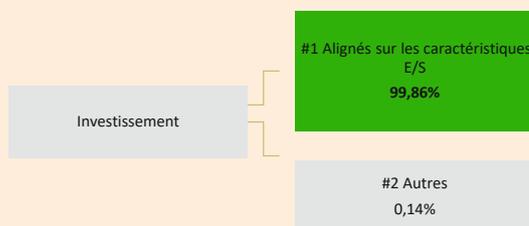
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs¹ ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs spécifiques



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

¹ Hors frais de gestion

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PRUDENT

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés



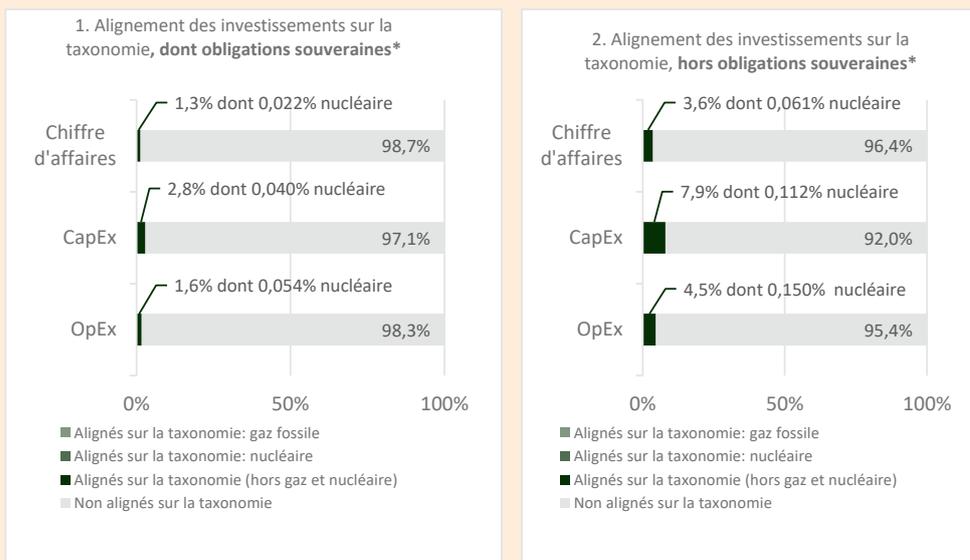
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

Le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables, mais nous avons cependant mesuré l'alignement taxonomie des fonds sous-jacents. Il s'agit uniquement de données reportées, il n'y a aucune donnée estimée.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

- Oui:
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

En terme de chiffre d'affaire, **0,64%** des activités alignées étaient des activités habilitantes et **0,02%** dans des activités transitoires.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PRUDENT

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'il s'agit de la première période de référence pour laquelle nous évaluons notre alignement taxinomie.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Il s'agit de liquidités utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds et les garanties environnementales ou sociales minimales sont donc sans objet pour la catégorie « autres ».



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Les portefeuilles sous-jacents sont construits selon des contraintes ESG en amont, et chaque investissement est donc conforme à nos politiques. Il peut cependant arriver qu'un émetteur déjà en portefeuille voie son caractère ESG dégradé et devienne interdit. Dans ce cas là, le gérant dispose de trois mois maximum³ pour céder sa position, conformément à nos politiques d'exclusion.

Aucune opération de ce type n'a été nécessaire dans les portefeuilles sous-jacents.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

³ Dans le cas où l'émetteur était déjà en surveillance (« flag orange »), le délai est de 1 mois maximum

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PRUDENT

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.**

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE EQUILIBRE

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental de:**
____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:**
____%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le fonds a été investi dans des OPC actions, obligataires et monétaires gérés par PRO BTP FINANCE qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Tous les fonds gérés par PRO BTP FINANCE, ont réalisé leurs investissements dans le cadre d'une démarche d'intégration ESG, au minimum au travers de politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que d'une politique de gestion des controverses, mais aussi pour certains fonds au travers de stratégies dites « Best-in-Universe » ou de « Quotient Durable ». Pour la part dévolue aux actions, une politique d'engagement a également été appliquée.

Vous pouvez retrouver le détail de nos différentes politiques ainsi que nos codes de transparence sur notre site internet à l'adresse <https://www.probtpfinance.com/home.html>.

Les caractéristiques ont donc été atteintes sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les éléments suivants:

- La **classification en article 8** de chaque fonds sous-jacent
- L'**absence d'émetteur concerné par nos politiques d'exclusions** normatives et sectorielles dans les fonds sous-jacents
- L'**absence d'émetteur en controverse « très sévère »** dans les fonds sous-jacents

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents sont classés fonds article 8 et ont appliqué nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles. Dans les fonds sous-jacents, aucun émetteur ne respectant pas nos politiques d'exclusions ou en controverse très sévère n'a été présent en portefeuille durant la période.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance similaire à la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n’entendait pas réaliser d’investissements durables.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n’a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d’investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

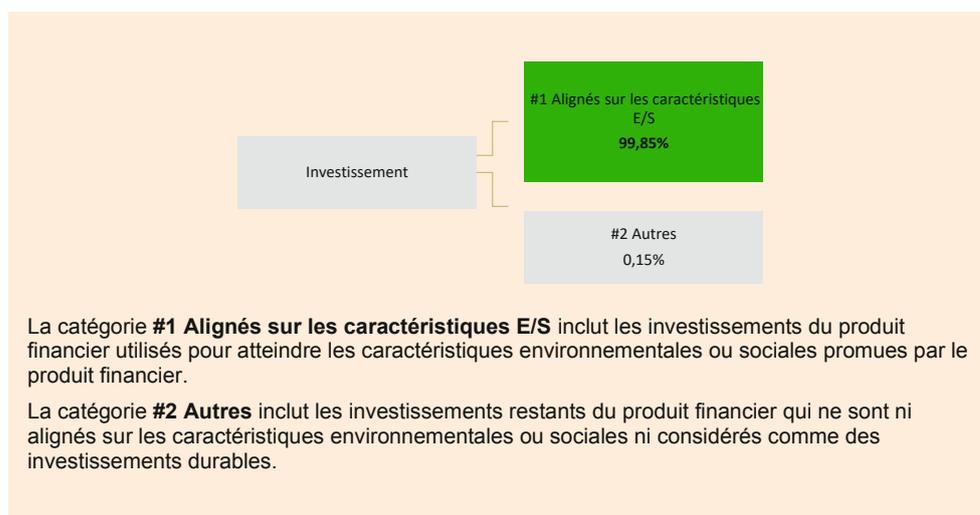
Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
REGARD SOUVERAINS EURO 5 7	Fonds obligations états euro	33,76	N/A
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	Fonds actions des pays de l’UE - ISR	32,67	N/A
REGARD CREDIT EUR IG 3-5 ISR H	Fonds obligations privées euro - ISR	16,94	N/A
REGARD MONETAIRE H	Fonds monétaire Court terme	9,66	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 1 3	Fonds obligations états euro	5,01	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 3 5	Fonds obligations états euro	1,81	N/A



Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l’allocation des actifs¹ ?

L’allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs spécifiques



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n’entendait pas réaliser d’investissements durables.

¹ Hors frais de gestion

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés



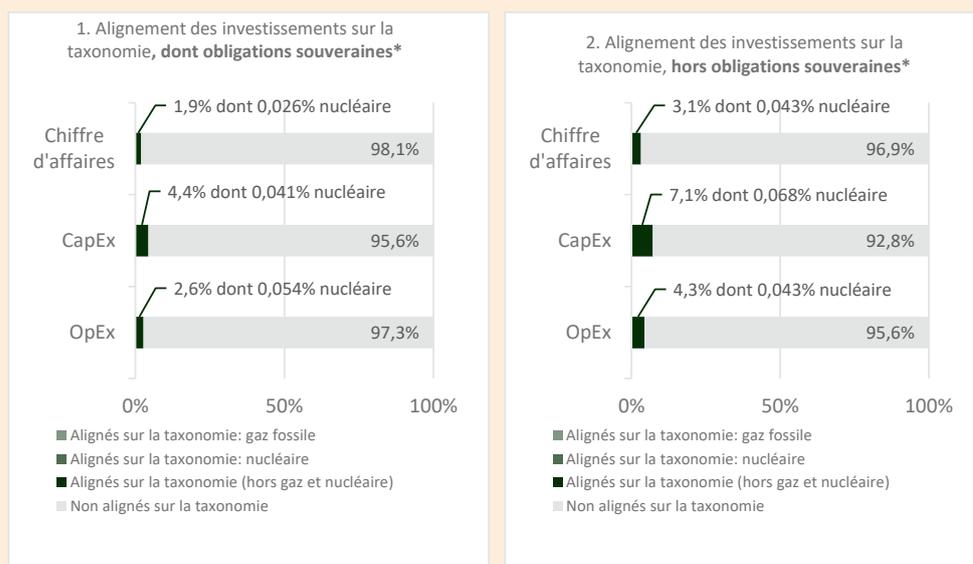
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables, mais nous avons cependant mesuré l'alignement taxonomie des fonds sous-jacents. Il s'agit uniquement de données reportées, il n'y a aucune donnée estimée.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

- Oui:
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

En terme de chiffre d'affaire, **1,11%** des activités alignées étaient des activités habilitantes et **0,02%** dans des activités transitoires.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'il s'agit de la première période pour laquelle nous évaluons notre alignement taxinomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Il s'agit de liquidités utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds et les garanties environnementales ou sociales minimales sont donc sans objet pour la catégorie « autres ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les portefeuilles sous-jacents sont construits selon des contraintes ESG en amont, et chaque investissement est donc conforme à nos politiques. Il peut cependant arriver qu'un émetteur déjà en portefeuille voie son caractère ESG dégradé et devienne interdit. Dans ce cas là, le gérant dispose de trois mois maximum³ pour céder sa position, conformément à nos politiques d'exclusion.

Aucune opération de ce type n'a été nécessaire dans les portefeuilles sous-jacents.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

³ Dans le cas où l'émetteur était déjà en surveillance (« flag orange »), le délai est de 1 mois maximum

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ÉQUILIBRE

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l’alignement de l’indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu’aucun indice de référence n’a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de référence?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu’aucun indice de référence n’a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de marché large?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu’aucun indice de référence n’a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.**

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE DYNAMIQUE

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental de:**
____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:**
____%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le fonds a été investi dans des OPC actions, obligataires et monétaires gérés par PRO BTP FINANCE qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Tous les fonds gérés par PRO BTP FINANCE, ont réalisé leurs investissements dans le cadre d'une démarche d'intégration ESG, au minimum au travers de politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que d'une politique de gestion des controverses, mais aussi pour certains fonds au travers de stratégies dites « Best-in-Universe » ou de « Quotient Durable ». Pour la part dévolue aux actions, une politique d'engagement a également été appliquée.

Vous pouvez retrouver le détail de nos différentes politiques ainsi que nos codes de transparence sur notre site internet à l'adresse <https://www.probtptfinance.com/home.html>.

Les caractéristiques ont été atteintes sur la période 01/01/2023 au 31/12/2023.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les éléments suivants:

- La **classification en article 8** de chaque fonds sous-jacent
- L'**absence d'émetteur concerné par nos politiques d'exclusions** normatives et sectorielles dans les fonds sous-jacents
- L'**absence d'émetteur en controverse « très sévère »** dans les fonds sous-jacents

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents sont classés fonds article 8 et ont appliqué nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles. Les émetteurs présents en portefeuille et en controverses très sévères ont été cédés dans les délais prévus par nos politiques (jusqu'à trois mois maximum).

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance similaire à la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n’entendait pas réaliser d’investissements durables.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n’a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d’investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

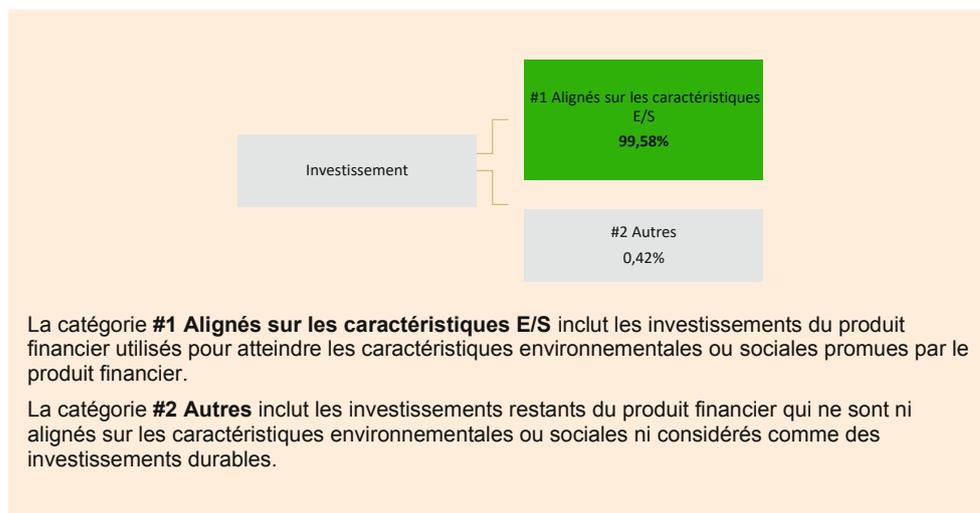
Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	Fonds actions des pays de l’UE - ISR	53,18	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 5 7	Fonds obligations états euro	19,72	N/A
REGARD CREDIT EUR IG 3-5 ISR H	Fonds obligations privées euro - ISR	12,97	N/A
REGARD MONETAIRE H	Fonds monétaire Court terme	10,16	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 1 3	Fonds obligations états euro	2,74	N/A
REGARD SOUVERAINS EURO 3 5	Fonds obligations états euro	0,81	N/A



Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l’allocation des actifs¹ ?

L’allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs spécifiques



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n’entendait pas réaliser d’investissements durables.

¹ Hors frais de gestion

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés



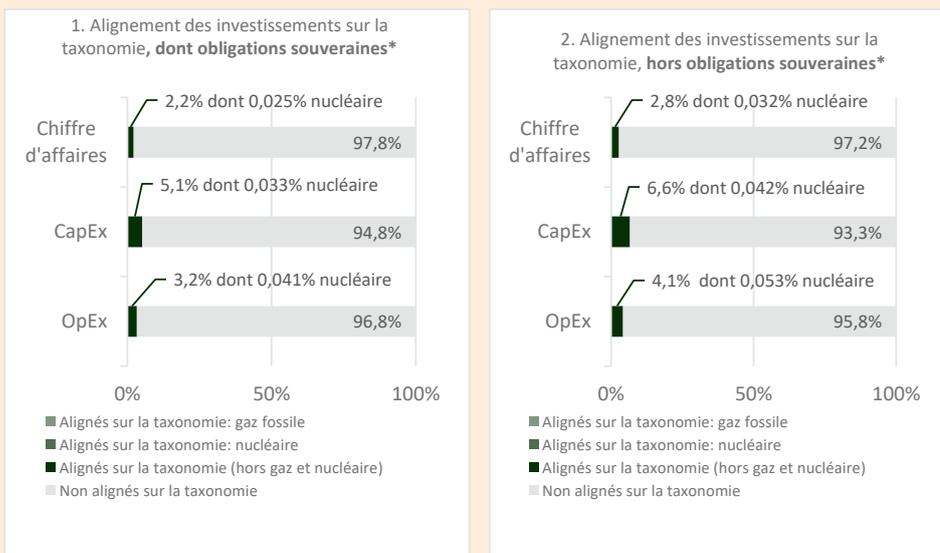
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables, mais nous avons cependant mesuré l'alignement taxonomie des fonds sous-jacents. Il s'agit uniquement de données reportées, il n'y a aucune donnée estimée.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

- Oui:
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

En terme de chiffre d'affaire, **1,41%** des activités alignées étaient des activités habilitantes et **0,02%** dans des activités transitoires.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'il s'agit de la première période pour laquelle nous évaluons notre alignement taxinomie.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Il s'agit de liquidités utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds.



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Les portefeuilles sous-jacents sont construits selon des contraintes ESG en amont, et chaque investissement est donc conforme à nos politiques. Il peut cependant arriver qu'un émetteur déjà en portefeuille voie son caractère ESG dégradé et devienne interdit. Dans ce cas là, le gérant dispose de trois mois maximum³ pour céder sa position, conformément à nos politiques d'exclusion.

Aucune opération de ce type n'a été nécessaire dans les portefeuilles sous-jacents.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

³ Dans le cas où l'émetteur était déjà en surveillance (« flag orange »), le délai est de 1 mois maximum

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE DYNAMIQUE

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE ACTIONS

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental de: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le fonds a été investi dans des OPC actions gérés par PRO BTP FINANCE qui ont recours à des instruments financiers répondant aux critères ISR. L'intégralité des fonds sélectionnés répond d'une démarche ESG qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, donc conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR.

Tous les fonds gérés par PRO BTP FINANCE, ont réalisé leurs investissements dans le cadre d'une démarche d'intégration ESG, à minima au travers de politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que d'une politique de gestion des controverses, mais aussi pour certains fonds au travers de stratégies dites « Best-in-Universe ». Une politique d'engagement a également été appliquée.

Vous pouvez retrouver le détail de nos différentes politiques ainsi que nos codes de transparence sur notre site internet à l'adresse <https://www.probtpfinance.com/home.html>.

Les caractéristiques ont donc été atteintes sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les éléments suivants:

- La **classification en article 8** de chaque fonds sous-jacent
- L'**absence d'émetteur concerné par nos politiques d'exclusions** normatives et sectorielles dans les fonds sous-jacents
- L'**absence d'émetteur en controverse « très sévère »** dans les fonds sous-jacents

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance conforme aux attentes. Tous les fonds sous-jacents sont classés fonds article 8 et ont appliqué nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles. Dans les fonds sous-jacents, aucun émetteur ne respectant pas nos politiques d'exclusions ou en controverse très sévère n'a été présent en portefeuille durant la période.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance similaire à la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ACTIONS



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n'a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

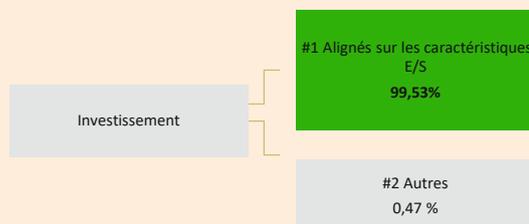
Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	Fonds actions des pays de l'UE - ISR	94,13	N/A
REGARD ACTIONS EURO H	Fonds actions de pays de la zone euro	5,40	N/A



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs¹ ?

L'**allocation des actifs décrit** la part des investissements dans les actifs spécifiques



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

¹ Hors frais de gestion

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ACTIONS

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage: **-du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; **-des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple; **-des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés



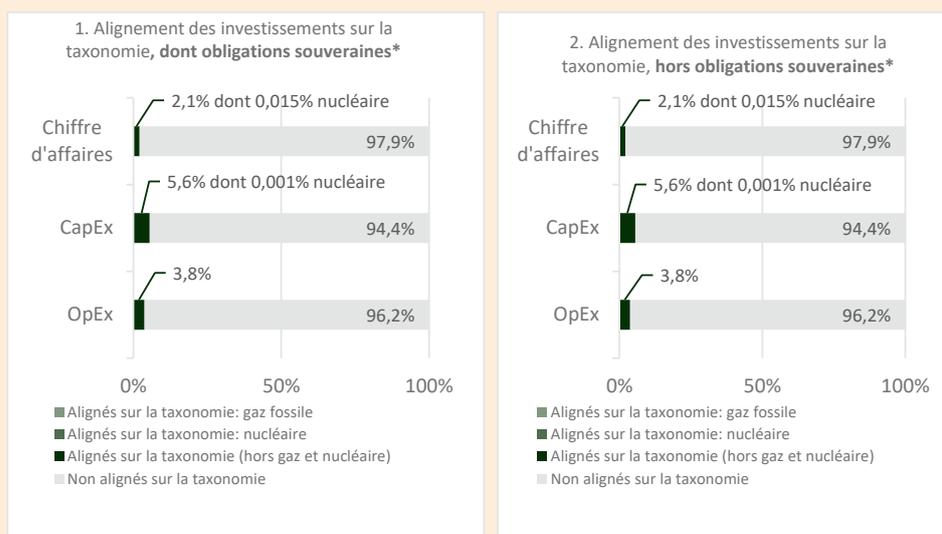
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables, mais nous avons cependant mesuré l'alignement taxonomie des fonds sous-jacents. Il s'agit uniquement de données reportées, il n'y a aucune donnée estimée.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

- Oui:
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

En terme de chiffre d'affaire, **1,81%** des activités alignées étaient des activités habilitantes et **0,02%** dans des activités transitoires.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ACTIONS



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'il s'agit de la première période pour laquelle nous évaluons notre alignement taxonomie.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Il s'agit de liquidités utilisés pour les besoins de trésorerie du fonds et les garanties environnementales ou sociales minimales sont donc sans objet pour la catégorie « autres ».



● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Les portefeuilles sous-jacents sont construits selon des contraintes ESG en amont, et chaque investissement est donc conforme à nos politiques. Il peut cependant arriver qu'un émetteur déjà en portefeuille voie son caractère ESG dégradé et devienne interdit. Dans ce cas là, le gérant dispose de trois mois maximum³ pour céder sa position, conformément à nos politiques d'exclusion.

Aucune opération de ce type n'a été nécessaire dans les portefeuilles sous-jacents.



● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

³ Dans le cas où l'émetteur était déjà en surveillance (« flag orange »), le délai est de 1 mois maximum

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE ACTIONS

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: REGARD EPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

LEI: N/A

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental de: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le fonds a investi 90% à 95% de l'actif net dans des OPC diversifiés prenant en compte des critères extra-financiers et labélisés « Investissement Socialement Responsable ». Les 5% à 10% restants ont eu pour vocation de contribuer au financement d'entreprises solidaires au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du Travail, au travers du Fonds Professionnel Spécialisé « ECOFI Contrat Solidaire ». Des informations complémentaires sur le label ISR sont accessibles sur le site internet <https://www.lelabelisr.fr>.

Les caractéristiques ont donc été atteintes sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour rappel, l'atteinte des caractéristiques ESG promues peut se mesurer avec les éléments suivants:

- **90% à 95% des fonds en portefeuilles sont labélisés ISR.** Il s'agit d'un label qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité
- **5% à 10% des fonds en portefeuilles sont investis dans le Fonds Professionnel Spécialisé « ECOFI Contrat Solidaire ».** Ce fonds spécialisé investit uniquement dans des entreprises ayant obtenu l'agrément « d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale », qui allie activité économique et action dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Les indicateurs de durabilité ont connu une performance conforme aux attentes. La part labélisés ISR a évolué entre 91,32% et 92,31% au cours de la période et la part solidaire entre 6,97% et 8,24%.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La performance est similaire à la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n’entendait pas réaliser d’investissements durables.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit n’a pas pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d’investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

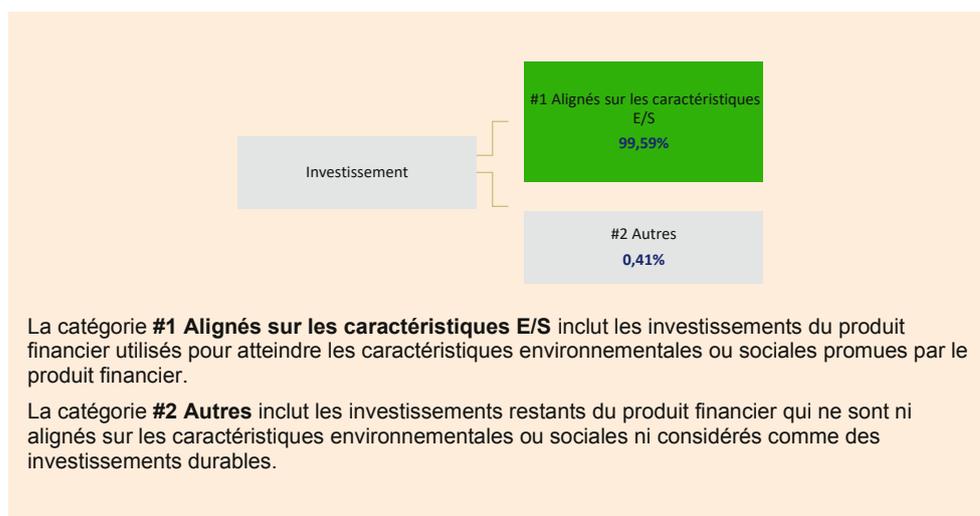
Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
REGARD ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE H	Fonds actions des pays de l’UE - ISR	41,01	N/A
ECOFI TRESORERIE C	Fonds monétaire - ISR	36,13	N/A
CPR MONETAIRE ESG I	Fonds monétaire - ISR	9,12	N/A
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A	Fonds professionnels spécialisés	7,22	N/A
REGARD CREDIT EUR IG 3-5 ISR H	Fonds obligations privées euro - ISR	6,11	N/A



Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité?

L’allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs spécifiques

● Quelle était l’allocation des actifs¹ ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n’entendait pas réaliser d’investissements durables.

¹ Hors frais de gestion

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage: **-du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; **-des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple; **-des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés



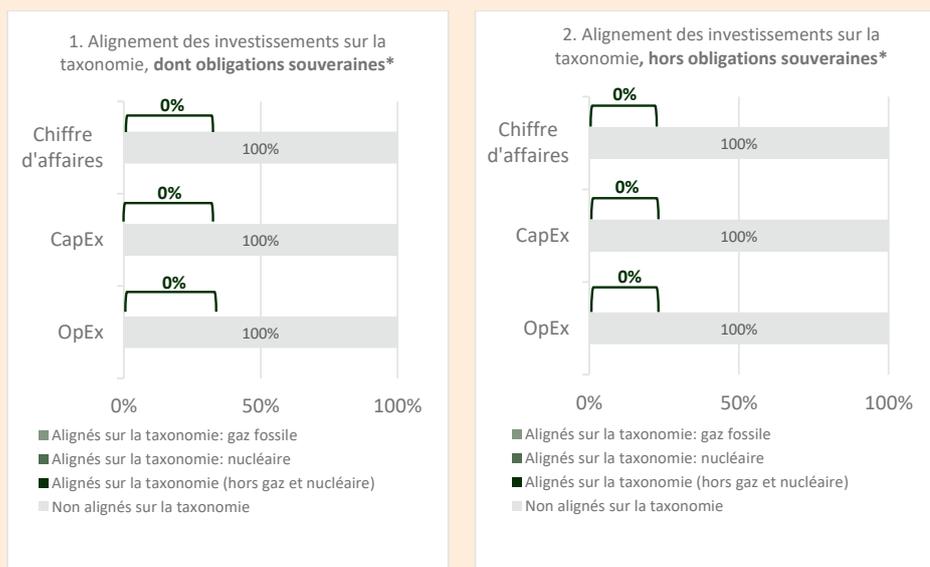
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?²**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Cette section est **sans objet** étant donné que le fonds n'entendait pas réaliser d'investissements durables.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Il s'agit de liquidités utilisées pour les besoins de trésorerie du fonds.



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Tous les portefeuilles doivent être labélisés ISR avant de pouvoir investir. Ainsi, par construction, le portefeuille respecte toujours les caractéristiques environnementales et sociales promues. Il se peut cependant qu'un fonds perde son label. Nous serons alors contraints de céder nos parts et de réinvestir dans un autre fonds labélisé ISR.

Aucune action de ce type n'a été nécessaire sur la période.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Cette section est **sans objet** étant donné qu'aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PME (OPCVM maître « AMPLEGEST PME »)

ANNEXE II

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
Amplegest PME

Identifiant d'entité juridique:
LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif **environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif **social**: ___%

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minima le de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables**



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

En réponse aux grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, le choix d'Amplegest s'est porté sur un modèle propriétaire, le modèle GEST, reposant sur les trois piliers principaux Environnement, Social et Gouvernance et réunissant plus d'une trentaine

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PME (OPCVM maître « AMPLEGEST PME »)

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

de critères concernant les valeurs européennes. Notre démarche est construite sur la Transparence et le Dialogue. Ces critères rassemblent neuf thèmes d'investissement :

- L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l'intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles.

- L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi que de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.

- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires.

Pour chaque société de l'univers d'investissement du département Asset Management, le modèle propriétaire définit une note ESG comprise entre -4 et +4.

Chaque pilier est composé de la façon suivante :

- Une note quantitative : les données des deux piliers Social et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés (extraites via l'outil Bloomberg) pour le modèle GEST et des données brutes de MSCI pour le modèle GEST World. Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à son partenaire Trucost (extraction via la plateforme Eboard) pour son modèle GEST.

- Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans.

- Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe.

La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social (40%) est plus importante que celles des piliers Environnement (30%) et Gouvernance (30%).

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Nous ne réalisons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement. Nous suivons les controverses qui sont intégrées dans la notation ESG, elle-même intégrée dans les décisions d'investissement du fonds.

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PME (OPCVM maître « AMPLEGEST PME »)

— — — Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur du modèle GEST. Ainsi, si la valeur obtient une bonne note ESG, alors le gérant se réserve le droit d'augmenter sa pondération et inversement.

Les indicateurs du modèle GEST qui sont similaires à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin la politique d'exclusion exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également les controverses dans nos analyses et notamment les controverses de violation des droits de l'Homme.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PME (OPCVM maître « AMPLEGEST PME »)

Non



La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement se fera en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations boursières au minimum à 75% de l'actif net (inférieur à 5 milliards d'euros), parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés. L'analyse financière et extra-financière porte sur l'ensemble de l'univers d'investissement à l'exception des valeurs dites « interdites ».

Amplegest PME sera investi à hauteur de 75% minimum en actions françaises et de l'Union Européenne, de la Norvège et de l'Islande. Dans le cadre du label Relance, Amplegest PME sera investi à :

- 60% minimum en titres de fonds propres ou quasi fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France
- 20% minimum en titres de fonds propres ou quasi fonds propres émis par des TPE, PME et ETI françaises.

Amplegest PME s'efforcera de participer significativement à 5 opérations d'augmentation de capital ou introductions en bourse par an. Eligible au PEA-PME et PEA, Amplegest PME sera investi à hauteur de 75% minimum en valeurs éligibles définies par décret.

Amplegest PME est classé dans la catégorie 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions françaises, plus spécifiquement portés sur des titres de petites et moyennes capitalisations, en raison de leur profil rendement/risque singulier par rapport aux titres de grandes capitalisations.

Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes :

- a) Identification des sociétés potentiellement intéressantes : L'équipe de gestion collectera le maximum d'informations concernant les sociétés suivies, notamment à travers des contacts directs avec les sociétés, l'analyse des publications des sociétés, des publications des brokers, l'information des bases de données financières, la participation à des réunions destinées aux investisseurs, les informations extra-financière issues d'un outil propriétaire, ...
- b) Analyse des fondamentaux financiers de la société selon les critères suivants :
 - la qualité du management étudiée en fonction de la pertinence de ses objectifs, de son track record et de ses communications financières ;
 - la solidité de la situation financière de la société appréciée au travers du ratio d'endettement, de la rentabilité des fonds propres, du capital investi, de la marge nette et du cash-flow ;
 - la pertinence de la stratégie ;
 - les perspectives de croissance de l'activité et des marchés de la société ;
 - la visibilité sur les résultats ;
 - le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle.
 - le positionnement ESG de la société en se concentrant sur le volet évolutif (i.e la capacité des émetteurs à améliorer leur démarche ESG).

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PME (OPCVM maître « AMPLEGEST PME »)

Le fonds est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice CAC Small NR. Le taux d'analyse de notation extra-financière est supérieur à 90%. Les valeurs dites « interdites » sont exclues de l'univers d'investissement initial. Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et de l'extraction et de la production du charbon mais également toute entreprise ne répondant pas aux standards internationaux d'éthique (pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com).

La notation extra financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble de l'univers d'investissement, repose sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et rassemble neuf thèmes d'investissements :

- L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l'intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles.
- L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi qu'au travers de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.
- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires.

La note ESG intègre toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe.

La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social est plus importante (40%) que celle des piliers Environnement et Gouvernance (30% respectivement).

La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre -4 et 4, la note ESG de 4 représentant une forte qualité extra-financière et celle de -4 une faible qualité extra-financière.

La note finale permet une comparaison sectorielle et/ou relative à notre univers d'investissement en toute transparence. Dans le cas où les informations ne sont pas assez fournies, l'équipe de gestion engage le dialogue avec la société et peut éventuellement lui faire parvenir des lettres d'engagement l'incitant à répondre à leurs questions. Pour les émetteurs dont les données ne sont pas encore disponibles, notre modèle propriétaire

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PME (OPCVM maître « AMPLEGEST PME »)

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

assigne une note temporaire équivalente à la note moyenne de notre modèle propriétaire.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :

- La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Amplegest dans son modèle interne de notation. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles (alignement 2°, taxonomie, ODD, biodiversité...) et nécessitent parfois un important travail d'approximation pour parvenir à des estimations.
- Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées sans qu'Amplegest ne puisse le détecter.

Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions françaises, plus spécifiquement portés sur des titres de petites et moyennes capitalisations, en raison de leur profil rendement/risque singulier par rapport aux titres de grandes capitalisations.

- **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

L'analyse et la sélection ESG du fonds porte sur 90% minimum des valeurs en portefeuille (liquidité exclues). Nous intégrons l'ESG dans les décisions d'investissement.

- **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?**

Nous n'avons pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements mais nous réduisons l'univers selon les éléments suivants :

- Exclusions sectorielles et normatives
- Critères financiers : endettement, croissance
- Considération de taille : flottant et capitalisation
- Critères extra-financiers : notation ESG du modèle GEST

- **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements?**

Au sein de notre modèle GEST, nous évaluons les pratiques de bonne gouvernance des entreprises et plus particulièrement les risques liés à la gouvernance des entreprises investies. Nous analysons notamment les sujets liés :

- Au contrôle et à l'actionnariat,
- A la rémunération,
- Aux différents comités de gouvernance,
- A la comptabilité,
- A l'éthique
- A la transparence fiscale.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

- Les actions (de 60 à 100% des actifs)

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PME (OPCVM maître «AMPLEGEST PME»)

- Les titres de créances et instruments du marché monétaire (de 0 à 25% des actifs)
- Les parts ou actions d'OPCVM/FIA (de 0 à 10% des actifs)

Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Le FCP peut intervenir sur les instruments dérivés selon les modalités suivantes :

- nature des marchés d'intervention : marchés réglementés ou organisés en fonctionnement régulier.
- risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - o action
 - o taux
 - o change
- nature des interventions : l'utilisation des instruments dérivés aura pour objectif exclusif la couverture des actifs.
- nature des instruments utilisés : sur ces marchés, le fonds peut recourir aux instruments suivants :
 - o futures
 - o options
- la stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - o les interventions sur le marché des taux ont pour objectif la couverture des actifs par l'achat ou la vente de contrats à terme ou d'options.
 - o les interventions sur les marchés actions ont pour but la couverture des actifs par l'achat ou la vente de contrats à terme ou d'options.
 - o Les interventions sur le marché des changes ont pour but la couverture des actifs libellés dans une devise différente de l'euro.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif du FCP.

Les produits dérivés font l'objet d'une analyse ESG. S'agissant des instruments intégrant des dérivés, le compartiment peut investir dans des obligations convertibles de toute nature (de 0 à 10%), warrants, EMTN non complexes, bons de souscription d'actions, certificats non complexes.

Les produits dérivés font l'objet d'une analyse ESG.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

0% car nous ne disposons pas encore de données sur l'alignement à la taxinomie de la part des entreprises.

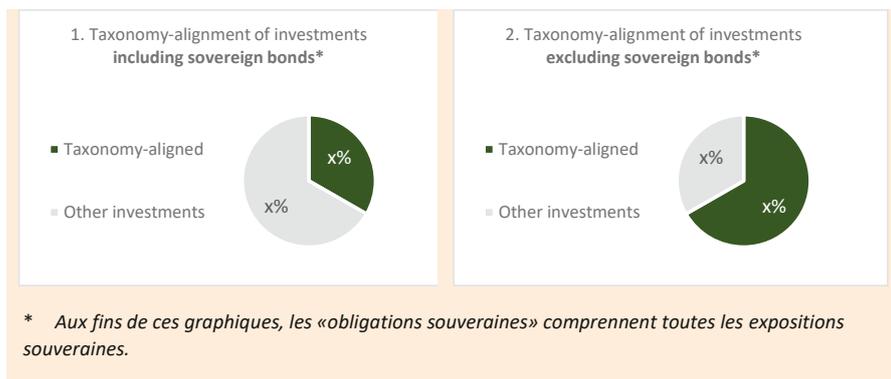
Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PME (OPCVM maître «AMPLEGEST PME»)

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale est de 0%.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements qui ne disposent d'aucune information sur l'ESG et/ou qui ne veulent pas la diffuser font partie de cette catégorie. Cette catégorie représente maximum 10% de l'actif du fonds. Ces investissements nous conduisent à engager un dialogue destiné à obtenir les informations extra-financières manquantes.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet

ANNEXES SFDR – REGARD ÉPARGNE PME (OPCVM maître « AMPLEGEST PME »)

Non l'indice de référence est celui de l'OPC.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**
N/A
- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**
N/A
- **En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?**
N/A
- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**
N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : www.amplegest.com

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 DÉCEMBRE 2022

REGARD EPARGNE ACTIONS

Fonds d'Épargne Salariale régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
PRO BTP FINANCE
7, rue du Regard - 75006 PARIS

■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale REGARD ÉPARGNE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le **30 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification

de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

■ Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

■ Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Les comptes des fonds Regard Épargne Obligataire, Regard Épargne Prudent, Regard Épargne Équilibre, Regard Épargne Dynamique, Regard Épargne Monétaire et Regard Épargne Flexible et Solidaire et Regard Épargne PME ont été certifiés dans les mêmes termes.

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine,
date de la signature électronique

Les commissaires aux comptes :

**PricewaterhouseCoopers
Audit**

Frédéric SELLAM

Mazars

Jean-Luc MENDIELA

Document authentifié par
signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.05.09 11:03:14 +0200

**2023.05.10
15:49:06
+02'00'**

Objectifs et Politique d'investissement

Le fonds a pour objectif la préservation du capital investi ainsi que la réalisation sur la période de placement recommandée d'une performance égale à celle de l'indice de référence €STR capitalisé, après déduction des frais de gestion. En cas de très faibles niveaux des taux d'intérêt du marché monétaire, le fonds pourra voir sa valeur liquidative baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettre l'objectif de gestion lié à la préservation du capital. La stratégie d'investissement du fonds consiste à construire un portefeuille permettant de répondre à son objectif de gestion dans le respect de son profil de risque.

Les titres en portefeuille seront choisis en fonction de critères qualitatifs (qualité de notation minimale des instruments, risque de liquidité des entités émettrices, ...), quantitatifs (maturité, rendement, liquidité, ...) ainsi que des anticipations du gérant sur la partie courte de la courbe des taux de la zone euro. Les investissements se limiteront à des actifs dont la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale est inférieure ou égale à 397 jours. La MMP (Maturité Moyenne Pondérée) du portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours. La DVMP (Durée de Vie Moyenne Pondérée) du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers devra être inférieure ou égale à 120 jours.

Les titres en portefeuille pourront être indexés sur la référence monétaire €STR capitalisé, soit directement en raison de leurs conditions d'émission, soit indirectement après adossement à des contrats d'échange de taux d'intérêt (« swaps de taux »). Une gestion active du risque de taux sera possible et fonction des anticipations d'évolution des taux courts de la zone euro. Le gérant pourra intervenir sur les marchés des instruments dérivés afin de couvrir le risque de taux.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, le fonds pourra détenir jusqu'à 10 % de l'actif net en OPC conformes au Règlement MMF, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français, externes ou non à PRO BTP FINANCE et avoir recours accessoirement aux liquidités. Le fonds a interdiction de recourir à des emprunts d'espèces.

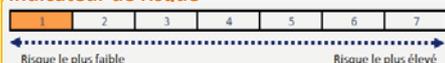
Le fonds est classé article 6 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Chiffres clés

VL part H: 11 882,84 €
Actif net total du fonds en millions d'€ : 592,72 M€

Période de détention recommandée : 1 mois

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 mois. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM
Classification AMF : Fonds monétaires à valeur liquidative variable (VNAV) court terme
Règlementation SFDR : Article 8
Date de création : 04/08/2005
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation
* Indicateur de référence : €STR capitalisé depuis le 07/04/2021
Eonia capitalisé jusqu'au 06/04/2021
Fréquence de valorisation : Quotidienne
Devise de référence : Euro
Droits d'entrée max : 5%
Droits de sortie max : Néant
Frais de gestion max : 0,01% TTC
Commission de surperformance : Non, depuis le 01/03/2019
Le détail des frais est disponible dans le Prospectus
Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

Informations pratiques

Code ISIN : FRO010450908
Modalités de souscription rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 11 heures. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée le jour ouvré de leur réception et réglées en J ouvré. Les ordres reçus après 11 heures seront exécutés sur la valeur liquidative suivante.
Souscription initiale min. : Néant
Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Gérant : Yann VERRIER depuis le 02/05/2013

Données techniques

Sensibilité : 0,01
WAL (en jours) : 93
WAM (en jours) : 2
Nombre de lignes (dont OPC) : 46 (3)

Performances annualisées (Base 360 jours) et Volatilités

	Mensuelles						YTD et Annuelles					Volatilités**
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	
Regard Monétaire H	4,043%	4,053%	4,052%	4,018%	3,981%	3,912%	3,365%	3,365%	0,963%	0,450%	0,180%	0,104%
Indicateur de référence*	3,908%	3,914%	3,920%	3,886%	3,847%	3,779%	3,247%	3,247%	0,887%	0,357%	0,073%	0,103%
Ecart	0,135%	0,139%	0,132%	0,132%	0,134%	0,132%	0,118%	0,118%	0,076%	0,093%	0,107%	0,002%

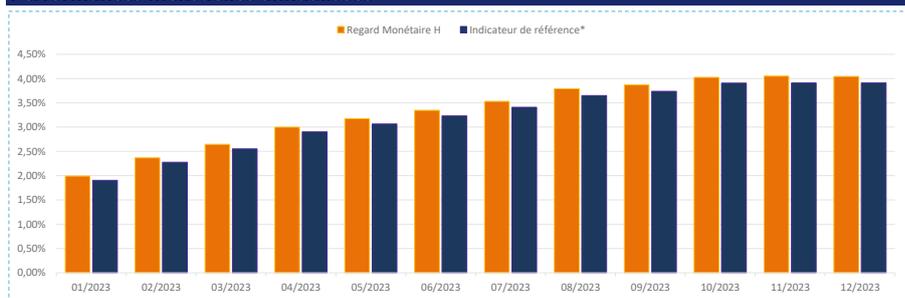
** Volatilités calculées sur les 52 dernières observations hebdomadaires.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtptfinance.com>
Sources : PRO BTP FINANCE et Banque de France

Performances cumulées sur les 10 dernières années (Base 100 au 31/12/2013)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Les performances affichées du 31/12/2013 au 06/04/2021 ci-dessus ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.
Sources : PRO BTP FINANCE et Banque de France

Performances mensuelles annualisées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Sources : PRO BTP FINANCE et Banque de France

Historique fin de mois des Weighted-Average Life (WAL) et Maturity (WAM)

	01/2023	02/2023	03/2023	04/2023	05/2023	06/2023	07/2023	08/2023	09/2023	10/2023	11/2023	12/2023
WAL	111	107	98	104	91	81	118	116	106	86	89	93
WAM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Sources : PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

- Zone euro : le cycle reste morose, mais les perspectives d'assouplissement monétaire restent faibles

En zone euro, l'activité économique reste atone ce trimestre. Les indicateurs avancés se stabilisent à un niveau faible. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises signalent une contraction dans l'ensemble des secteurs depuis 5 mois. La confiance des ménages se reprend très légèrement, mais reste largement déprimée et cela se reflète sur les ventes au détail toujours en berne. Sur le front de l'inflation, la décelération suit l'évolution du prix des matières premières et se stabilise. En dehors de ces composantes volatiles (énergie et alimentation), l'inflation sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme de plus en plus faible. Elle évolue à 3,4% l'an en décembre après 4,5% l'an en septembre. En parallèle, le marché de l'emploi se montre résilient et nourrit une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la BCE se montre prudente à l'égard d'une boucle salaire-prix qui pourrait retarder la normalisation de l'inflation. Elle a donc maintenu les taux à leur niveau élevé et a également annoncé poursuivre le réinvestissement intégral des titres arrivant à échéance dans le cadre du PEPP au premier semestre 2024, avant de procéder à une réduction moyenne de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre.

- Etats-Unis : vers une fin du « plus haut pour plus longtemps »

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes de confiance ralentissent également. Dans les services, elles pointent toujours vers une faible expansion, alors que dans l'industrie elles restent en territoire négatif depuis novembre 2022. Sans surprise, la production industrielle se contracte encore davantage sur le trimestre. Les ménages bénéficient d'une croissance des salaires robuste et d'un ralentissement de l'inflation. Leur confiance augmente légèrement sur la période, mais reste loin des niveaux observés avant la pandémie. En ce qui concerne l'inflation, son ralentissement évolue au gré du prix des matières premières. L'inflation sous-jacente progresse autour de 4% l'an, bien en deçà de son pic de 6,6% en septembre 2022. Par ailleurs, le marché de l'emploi reste favorable, même si les créations d'emplois salariés non-agricole ont ralenti sur la période. Enfin, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux à 5,5%, soit leur plus haut niveau depuis 23 ans. Les membres du conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale prévoient 3 baisses des taux de 25 bps en 2024.

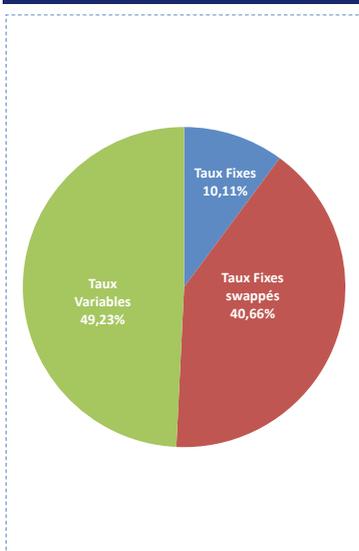
Sur le marché monétaire, le fixing de l'Ester est stable à 3,90% en moyenne sur le mois, avec à peine 2 bp de différence entre le point haut et le point bas sur le mois. Sur le marché interbancaire, l'Euribor 3 mois est également très stable, avec une moyenne à 3,93%. Le spread Euribor 3 mois / Swap Ester 3 mois reste faible avec 4 bp en moyenne sur le mois.

La gestion privilégie la sécurité des placements ainsi que la régularité de la performance. La partie du portefeuille ayant une maturité supérieure à 3 mois progresse à 47%. Bien que la majorité des titres sont à taux variable (directement ou via des swaps de taux), la WAM reste à 2 jours. Ceci s'explique par la présence de 10% de titres à taux fixes ayant des maturités courtes (fin janvier pour la plus lointaine). La durée de vie moyenne pondérée (WAL) progresse à 93 jours (+4 jours) en fin de mois.

Les investissements se sont concentrés sur des titres corporates de maturités inférieures à 3 mois (Engie, Vinci, Carrefour...).

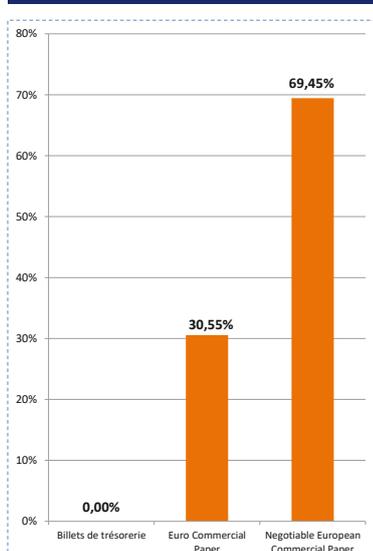
La performance mensuelle annualisée du fonds est stable à 4.04% contre 3,91% pour l'indice.

Répartition par type de taux



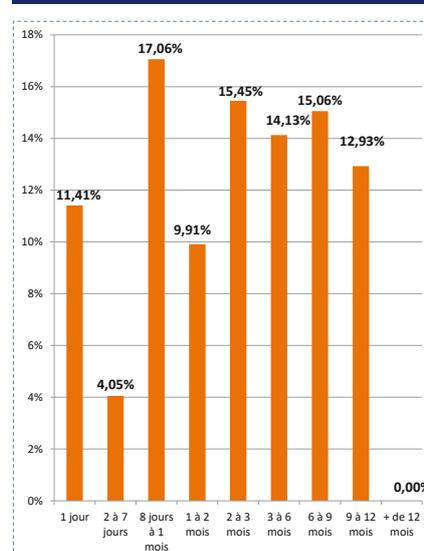
Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par type d'instrument monétaire



Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

Principaux Groupes en portefeuille

LIBELLE	POIDS	NOTATION
Groupe Credit Mutuel	5,17%	1
SOCIETE GENERALE	5,13%	1
Banco Santander SA	4,93%	1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4,28%	1
Credit Agricole Group	4,26%	1
Orange SA	3,47%	1
Groupe BPCE	3,47%	1
BNP PARIBAS	3,45%	1
Veolia Environnement SA	3,44%	1
Engie SA	3,40%	1

Sources : PRO BTP FINANCE

Exposition du portefeuille par rating et par maturité (hors liquidités et OPC)

	1	2	3	4	NR	Total
0 à 1 mois	19,34%	4,49%	-	-	-	23,83%
1 à 2 mois	8,95%	2,23%	-	-	-	11,19%
2 à 3 mois	12,99%	4,46%	-	-	-	17,44%
3 à 6 mois	13,72%	2,22%	-	-	-	15,95%
6 à 9 mois	16,99%	-	-	-	-	16,99%
9 à 12 mois	14,59%	-	-	-	-	14,59%
+ de 12 mois	-	-	-	-	-	0,00%
Total	86,59%	13,41%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%

Sources : PRO BTP FINANCE

* Les ratings sont des notations internes allant de 1 à 4 (1 étant la meilleure note)

Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Sensibilité taux

La Sensibilité Taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

WAM - Weighted average maturity

La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity - est le temps moyen pondéré jusqu'à la prochaine révision du taux de référence des titres. Elle permet de mesurer la sensibilité au risque de taux. Elle est calculée selon les modalités prévues par les dispositions CESR du 19 mai 2010 dans la rubrique « définitions ». Pour Regard Monétaire, elle doit être inférieure ou égale à 60 jours.

Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
 - Un investissement dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts.
 - Le fonds n'est pas un investissement garanti.
 - La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
 - L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
 - Le fonds ne s'appuie pas sur un soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative par part.
 - Les principaux risques associés au produit supportés par l'investisseur sont : risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque de change, risque en matière de durabilité.
- La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE.

Données à caractère indicatif.

Volatilité

La Volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

WAL - Weighted average life

La Durée de Vie Moyenne Pondérée du portefeuille, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - est le nombre de jours moyen jusqu'à la date de maturité des instruments financiers. Elle permet de mesurer la sensibilité au risque de crédit et au risque de liquidité. Elle est calculée selon les modalités prévues par les dispositions CESR du 19 mai 2010 dans la rubrique « définitions ». Pour Regard Monétaire, elle doit être inférieure ou égale à 120 jours.

Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Ice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 1-3 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent. Le fonds est principalement (60% minimum) exposé sur les titres de créance, libellés en euros émis ou garantis par un Etat membre de la zone euro par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union européenne ne faisant pas partie de la zone euro, par les émetteurs garantis par ces derniers, par les émetteurs supranationaux (obligations à taux fixe, zéro coupon, à taux variable ou indexés, ainsi que des titres de créance négociables). La fourchette de sensibilité du fonds est comprise entre 1 et 3. La gestion s'appuie principalement sur une analyse fondamentale à travers le suivi du cycle économique et l'interprétation de divers statistiques et indicateurs avancés, complétée par une étude des ratios budgétaires des pays et une analyse technique des marchés. La stratégie d'investissement intègre des critères extra-financiers dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Le taux d'analyse des titres en portefeuille est au minimum de 90%. Le fonds applique également les politiques d'exclusions normatives de PRO BTP FINANCE. Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Chiffres clés

VL part C : **130,81 €**
 Actif net total du fonds en millions d'€ : **63,04 M€**

Période de détention recommandée : 2 ans

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM
 Classification AMF : Obligations et titres de créances libellés en €
 Règlementation SFDR : Article 8
 Indicateur de référence * :
 De la création jusqu'au 30/12/2015 : EuroMTS 1 - 3 ans
 Depuis le 31/12/2015 : BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 1 - 3 ans
 Affectation du résultat net : Capitalisation
 Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation
 Date de création : 28/05/2003
 Fréquence de valorisation : Quotidienne
 Devise de référence : Euro
 Fourchette de sensibilité : 1 - 3
 Droits d'entrée max : 5%
 Droits de sortie max : Néant
 Frais de gestion max : 0,10% TTC
 Commission de surperformance : Non

Le détail des frais est disponible dans le Prospectus
 Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

Informations pratiques

Code ISIN : FR0007083381

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank
 Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
 Gérant : Stéphane MATALON, depuis le 01/03/2004

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Regard Souverains Euro 1-3	3,35%	1,01%	2,36%	3,35%	-1,55%	-1,76%	0,05%
Indicateur de référence*	3,40%	1,07%	2,35%	3,40%	-1,58%	-1,96%	0,51%
Performance relative	-0,05%	-0,06%	0,01%	-0,05%	0,03%	0,20%	-0,46%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

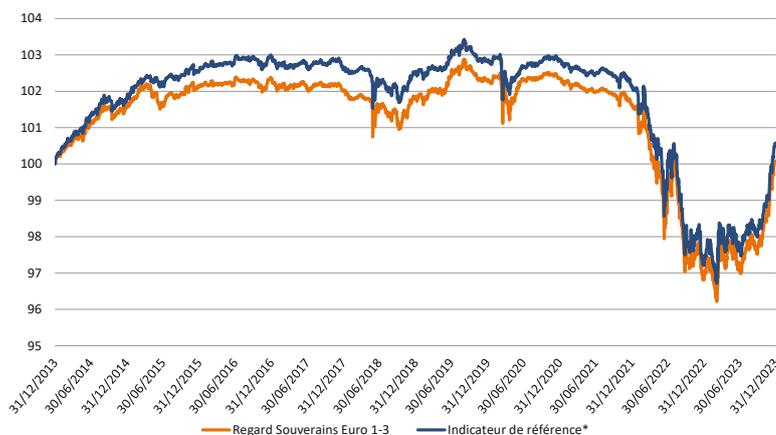
	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Souverains Euro 1-3	-4,74%	-0,71%	0,06%	0,44%	-0,15%
Indicateur de référence*	-4,82%	-0,71%	0,03%	0,30%	-0,07%
Performance relative	0,08%	0,00%	0,03%	0,14%	-0,08%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtpfinance.com>

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances affichées du 31/12/2013 au 30/12/2015 ci-dessus ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Sensibilité au 29/12/2023

Regard Souverains Euro 1-3	1,71	
Indicateur de référence*	1,89	
Sensibilité relative	-0,18	(90,3%)

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	2,00	1,97	1,83	1,80
Bêta		1,01		1,00
Tracking Error		0,20		0,31
Ratio d'information		-0,19		0,05

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

Début du pivot de la politique monétaire ?

* Zone euro : le cycle reste morose, mais les perspectives d'assouplissement monétaire restent faibles

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes avancées se stabilisent à un niveau faible. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises signalent une contraction dans l'ensemble des secteurs depuis 5 mois. La confiance des ménages se reprend très légèrement, mais reste largement déprimée et cela se reflète sur les ventes au détail toujours en berne. Sur le front de l'inflation, la décélération suit l'évolution du prix des matières premières et se stabilise. En dehors de ces composantes volatiles (énergie et alimentation), l'inflation sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme de plus en plus faible. Elle évolue à 3,4% l'an en décembre après 4,5% l'an en septembre. En parallèle, le marché de l'emploi se montre résilient et nourrit une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la BCE se montre prudente à l'égard d'une boucle salaire-prix qui pourrait retarder la normalisation de l'inflation. Elle a donc maintenu les taux à leur niveau élevé et a également annoncé poursuivre le réinvestissement intégral des titres arrivant à échéance dans le cadre du PEPP au premier semestre 2024, avant de procéder à une réduction moyenne de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre.

* États-Unis : vers une fin du « plus haut pour plus longtemps »

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes de confiance ralentissent également. Dans les services, elles pointent toujours vers une faible expansion, alors que dans l'industrie elles restent en territoire négatif depuis novembre 2022. Sans surprise, la production industrielle se contracte encore davantage sur le trimestre. Les ménages bénéficient d'une croissance des salaires robuste et d'un ralentissement de l'inflation. Leur confiance augmente légèrement sur la période, mais reste loin des niveaux observés avant la pandémie. En ce qui concerne l'inflation, son ralentissement évolue au gré du prix des matières premières. L'inflation sous-jacente progresse autour de 4% l'an, bien en deçà de son pic de 6,6% en septembre 2022. Par ailleurs, le marché de l'emploi reste favorable, même si les créations d'emplois salariés non-agricole ont ralenti sur la période. Enfin, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux à 5,5%, soit leur plus haut niveau depuis 23 ans. Les membres du conseil des gouverneurs de la Réserve Fédérale prévoient 3 baisses des taux de 25 bps en 2024.

* Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand à 10 ans a baissé de 81 bp à 2,02 % et la pente du segment 2-10 ans a fini l'année à -38 bp, en baisse de 1 bp.

L'importance des anticipations de baisse des taux directeurs à venir en 2024 et le retour de l'appétit pour le risque ont permis aux spreads de se resserrer assez nettement : - 26 bp sur l'Italie à 10 ans contre Allemagne, - 11 bp sur l'Espagne et - 42 bp sur la Grèce dont la dette a retrouvé son statut IG en fin d'année suite à des relèvements de sa notation chez Fitch et S&P. Ainsi, à compter de janvier 24, la Grèce fera son retour dans les principaux indices obligataires (dont ICE).

Gestion de l'OPC :

Début novembre, l'actif net de l'OPC a baissé de 41% du fait d'un important retrait. Cela s'est traduit par la cession de lignes au prorata.

Sur le trimestre, la sensibilité du fonds, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 89% et 111%. Début novembre, la remontée des rendements obligataires nous a permis de déboucler notre surexposition sur un niveau de 10 ans à 2,64% (vente de contrat Bund). La sensibilité a ainsi été ramenée de 111% à 100%. La violence du mouvement de baisse des taux et l'importance des montants à refinancer début 2024 nous ont incité à ramener la sensibilité à 90% début décembre sur un niveau de 10 ans à 2,29% (vente de contrats Bund).

Courbe : La gestion de la courbe a été assez active avec : Début novembre, la mise en place d'une position de pentification du segment 2-10 ans allemand sur un niveau de -36 bp (exposition de 0,3 pt de sensibilité) puis, début décembre, la mise en place d'une stratégie de pentification sur le segment 10-30 ans (0,2 pt).

Pays / Emetteurs : Afin de ne pas augmenter le niveau de risque du portefeuille, les expositions pays sont restées relativement en ligne avec celles de l'indice de référence (hors Allemagne utilisée dans le cadre de la gestion de la sensibilité).

Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100 % au cours de la période.

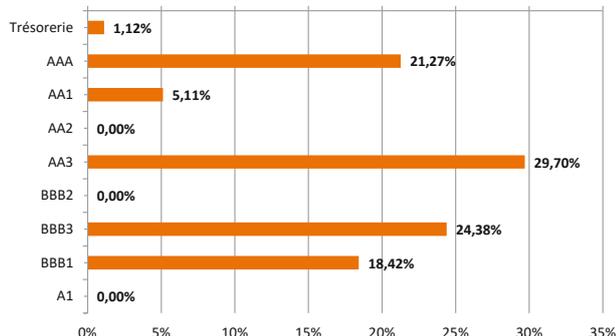
Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille : 45

Quotient Durable : 100,17%

Sensibilité du portefeuille: 1,71

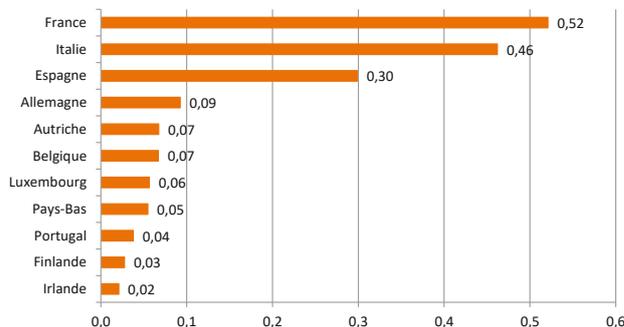
Répartition par notation (hors Futures)



Classification AMF : Obligations et/ou titres de créances libellés en euro

Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition géographique (en sensibilité)



Sources : PRO BTP FINANCE

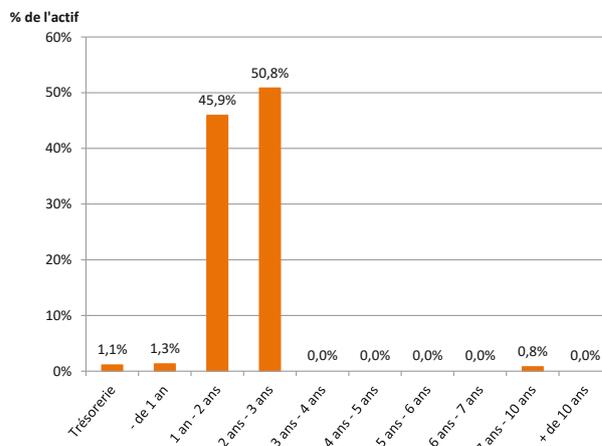
Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat français	AA3	25,5%
Etat italien	BBB3	24,4%
Etat espagnol	BBB1	16,6%
Etat allemand	AAA	16,1%
Etat néerlandais	AAA	4,4%
Etat belge	AA3	3,3%
Etat autrichien	AA1	3,2%
Etat finlandais	AA1	1,9%
Etat portugais	BBB1	1,8%
Etat irlandais	AA3	0,9%

Part des 10 premiers émetteurs : 98,1%

Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indicateur de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indicateur de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque en matière de durabilité.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indicateur de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indicateur de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Quotient durable

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indicateur de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indicateur de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Ice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent. Le fonds est principalement (60% minimum) investi en titres de créance, libellés en euros émis ou garantis par un Etat membre de la zone euro, par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union européenne ne faisant pas partie de la zone euro, par les émetteurs garantis par ces derniers, par les émetteurs supranationaux. La fourchette de sensibilité du fonds est comprise entre 1 et 5. La gestion s'appuie principalement sur une analyse fondamentale (macro-économique) complétée par une analyse technique des marchés. Cette analyse permet de :

- définir la sensibilité du portefeuille (exposition au risque de taux) ;
- choisir l'exposition de l'OPCVM sur la courbe des taux ;
- déterminer les supports à privilégier (choix des signatures ou de la catégorie de titre : taux nominaux / taux réels).

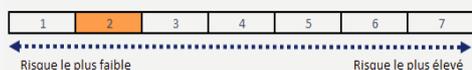
La stratégie d'investissement intègre des critères extra-financiers dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Le taux d'analyse des titres en portefeuille est au minimum de 90%. Le fonds applique également les politiques d'exclusions normatives de PRO BTP FINANCE. Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Chiffres clés

VL part C : **119,98 €**
 Actif net total du fonds en millions d'€ : **26,35 M€**

Période de détention recommandée : **2 ans**

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM
 Réglementation SFDR : Article 8
 Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en €
 Indicateur de référence * :
 De la création jusqu'au 30/12/2015 : EuroMTS 3 - 5 ans
 Depuis le 31/12/2015 : BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 3 - 5 ans
 Affectation du résultat net : Capitalisation
 Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation
 Date de création : 07/10/1983
 Fréquence de valorisation : Quotidienne
 Devise de référence : Euro
 Fourchette de sensibilité : 1 - 5
 Droits d'entrée max : 5%
 Droits de sortie max : Néant
 Frais de gestion max : 0,10% TTC
 Commission de surperformance : Non
 Le détail des frais est disponible dans le Prospectus,
 Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

Informations pratiques

Code ISIN : FR0007385372

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank
 Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
 Gérant : Stéphane MATALON, depuis le 01/03/2004

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Regard Souverains Euro 3-5	5,06%	1,99%	4,28%	5,06%	-6,33%	-2,98%	4,79%
Indicateur de référence*	5,13%	2,08%	4,35%	5,13%	-6,41%	-3,42%	5,45%
Performance relative	-0,07%	-0,09%	-0,07%	-0,07%	0,08%	0,45%	-0,67%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

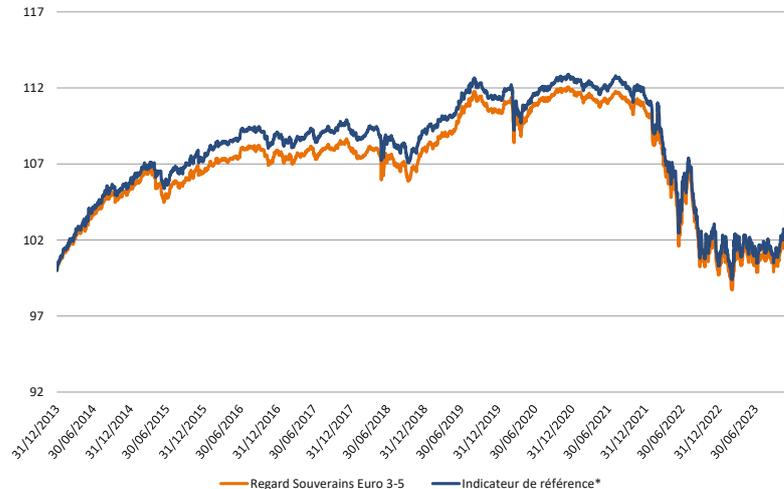
	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Souverains Euro 3-5	-9,72%	-1,24%	1,37%	2,18%	0,11%
Indicateur de référence*	-9,91%	-1,19%	1,29%	1,88%	0,14%
Performance relative	0,18%	-0,05%	0,08%	0,30%	-0,04%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtptfinance.com>

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances affichées du 31/12/2013 au 30/12/2015 ci-dessus ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Sensibilité au 29/12/2023

Regard Souverains Euro 3-5	3,55
Indicateur de référence*	3,78
Sensibilité relative	-0,23 (93,9%)

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	4,01	4,05	3,97	3,94
Bêta	0,99		1,00	
Tracking Error	0,24		0,59	
Ratio d'information	-0,23		0,05	

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

Début du pivot de la politique monétaire ?

- Zone euro : le cycle reste morose, mais les perspectives d'assouplissement monétaire restent faibles

En zone euro, l'activité économique reste atone ce trimestre. Les indicateurs avancés se stabilisent à un niveau faible. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises signalent une contraction dans l'ensemble des secteurs depuis 5 mois. La confiance des ménages se reprend très légèrement, mais reste largement déprimée et cela se reflète sur les ventes au détail toujours en berne. Sur le front de l'inflation, la décélération suit l'évolution du prix des matières premières et se stabilise. En dehors de ces composantes volatiles (énergie et alimentation), l'inflation sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme de plus en plus faible. Elle évolue à 3,4% l'an en décembre après 4,5% l'an en septembre. En parallèle, le marché de l'emploi se montre résilient et nourrit une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la BCE se montre prudente à l'égard d'une boucle salaire-prix qui pourrait retarder la normalisation de l'inflation. Elle a donc maintenu les taux à leur niveau élevé et a également annoncé poursuivre le réinvestissement intégral des titres arrivant à échéance dans le cadre du PEPP au premier semestre 2024, avant de procéder à une réduction moyenne de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre.

- Etats-Unis : vers une fin du « plus haut pour plus longtemps »

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes de confiance ralentissent également. Dans les services, elles pointent toujours vers une faible expansion, alors que dans l'industrie elles restent en territoire négatif depuis novembre 2022. Sans surprise, la production industrielle se contracte encore davantage sur le trimestre. Les ménages bénéficient d'une croissance des salaires robuste et d'un ralentissement de l'inflation. Leur confiance augmente légèrement sur la période, mais reste loin des niveaux observés avant la pandémie. En ce qui concerne l'inflation, son ralentissement évolue au gré du prix des matières premières. L'inflation sous-jacente progresse autour de 4% l'an, bien en deçà de son pic de 6,6% en septembre 2022. Par ailleurs, le marché de l'emploi reste favorable, même si les créations d'emplois salariés non-agricoles ont ralenti sur la période. Enfin, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux à 5,5%, soit leur plus haut niveau depuis 23 ans. Les membres du conseil des gouverneurs de la Réserve Fédérale prévoient 3 baisses des taux de 25 bps en 2024.

- Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand à 10 ans a baissé de 81 bp à 2,02 % et la pente du segment 2-10 ans a fini l'année à -38 bp, en baisse de 1 bp.

L'importance des anticipations de baisse des taux directeurs à venir en 2024 et le retour de l'appétit pour le risque ont permis aux spreads de se resserrer assez nettement : - 26 bp sur l'Italie à 10 ans contre Allemagne, - 11 bp sur l'Espagne et - 42 bp sur la Grèce dont la dette a retrouvé son statut IG en fin d'année suite à des relèvements de sa notation chez Fitch et S&P. Ainsi, à compter de janvier 24, la Grèce fera son retour dans les principaux indices obligataires (dont ICE).

Sur le trimestre, la sensibilité du fonds, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 93% et 107%. Début novembre, la remontée des rendements obligataires nous a permis de déboucler notre surexposition sur un niveau de 10 ans à 2,64% (vente de contrat Bund). La sensibilité a ainsi été ramenée de 106% à 100%. La violence du mouvement de baisse des taux et l'importance des montants à refinancer début 2024 nous ont incité à ramener la sensibilité à 94% début décembre sur un niveau de 10 ans à 2,29% (vente de contrats Bund).

Courbe : La gestion de la courbe a été assez active avec : Début novembre, la mise en place d'une position de pentification du segment 2-10 ans allemand sur un niveau de -36 bp (exposition de 0,3 pt de sensibilité) puis, début décembre, la mise en place d'une stratégie de pentification sur le segment 10-30 ans (0,2 pt).

Pays / Emetteurs : Afin de ne pas augmenter le niveau de risque du portefeuille, les expositions pays sont restées relativement en ligne avec celles de l'indice de référence (hors Allemagne utilisée dans le cadre de la gestion de la sensibilité).

Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100 % au cours de la période.

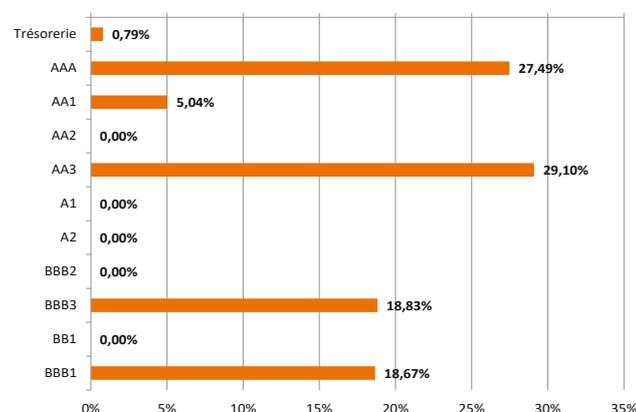
Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille : 43

Quotient Durable : 100,19%

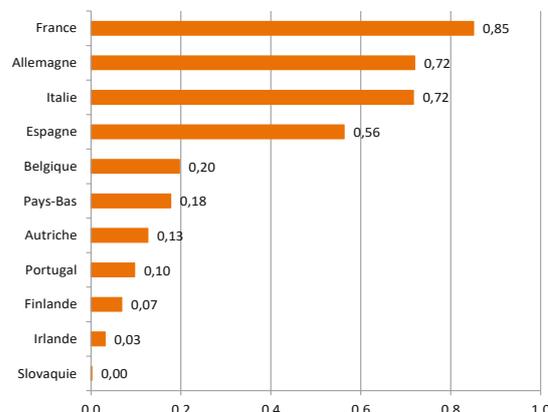
Sensibilité du portefeuille: 3,55

Répartition par notation (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition géographique (en sensibilité)



Sources : PRO BTP FINANCE

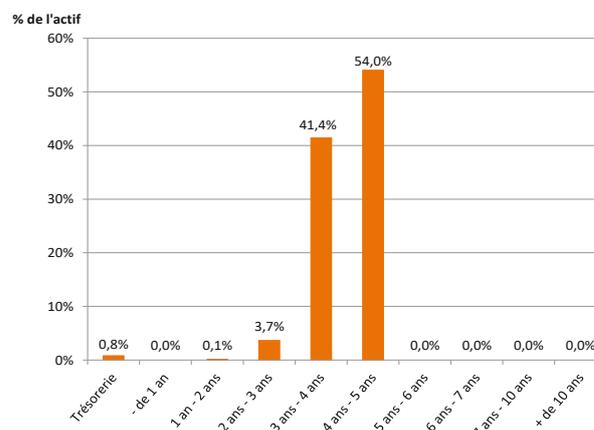
Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat français	AA3	22,5%
Etat allemand	AAA	22,4%
Etat italien	BBB3	18,8%
Etat espagnol	BBB1	16,0%
Etat belge	AA3	5,4%
Etat néerlandais	AAA	5,1%
Etat autrichien	AA1	3,4%
Etat portugais	BBB1	2,7%
Etat finlandais	AA1	1,6%
Etat irlandais	AA3	1,2%

Part des 10 premiers émetteurs : 99,1%

Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indicateur de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indicateur de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont : risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques de gestion telles que les produits dérivés, risque en matière de durabilité.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE.

Données à caractère indicatif.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son indicateur de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indicateur de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Quotient durable

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indicateur de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indice de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Ice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent.

Le fonds est un fonds obligataire, principalement exposé sur des titres de créance libellés en euros émis ou garantis par un Etat membre de la zone euro, par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union européenne ne faisant pas partie de la zone euro, par les émetteurs garantis par ces derniers, par les émetteurs supranationaux.

La gestion s'appuie principalement sur une analyse fondamentale à travers le suivi du cycle économique et l'interprétation de divers statistiques et indicateurs avancés (production industrielle, évolution du PIB, indice IFO, PMI, enquêtes de la Commission européenne...), complétée par une étude des ratios budgétaires des pays et une analyse technique des marchés.

Cette analyse permet de :

- définir la sensibilité du portefeuille (exposition au risque de taux) ;
- choisir l'exposition du fonds sur la courbe des taux ;
- choisir les pays à privilégier ;
- déterminer l'opportunité d'investir sur des obligations indexées ou à taux variable.

De plus, la société de gestion adopte une approche ISR. La stratégie d'investissement intègre des principes de l'ISR qui se caractérisent par l'intégration de critères extra-financiers (Environnement, Social et Gouvernance), en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Ainsi, après l'application du filtre financier, le filtre ISR permet de déterminer la pondération des titres en portefeuille. Nous calculons pour cela un quotient durable qui correspond au rapport entre la note extra-financière du portefeuille et celle de son indice de référence. Ces notes extra-financières sont calculées d'après les données de notre fournisseur de données externe. Le quotient durable qui en découle doit être continuellement supérieur à 100%, c'est-à-dire que la note extra-financière du portefeuille doit constamment être supérieure à celle de l'indice. Le taux d'analyse des titres en portefeuille est au minimum de 90%. Ainsi, cette approche permet de déterminer la pondération des titres en portefeuille.

Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Chiffres clés

VL part C : **168,78 €**
 Actif net total du fonds en millions d'€ : **406,62 M€**

Période de détention recommandée : **2 ans**

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM
 Classification AMF : Obligations et/ou titres de créances libellés en €
 Règlementation SFDR : Article 8
 Indicateur de référence * :
 De la création jusqu'au 30/12/2015 : EuroMTS 5 - 7 ans
 Depuis le 31/12/2015 : BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 5 - 7 ans
 Affectation du résultat net : Capitalisation
 Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation
 Date de création : 28/05/2003
 Fréquence de valorisation : Quotidienne
 Devise de référence : Euro
 Fourchette de sensibilité : 3 - 8
 Droits d'entrée max : 5%
 Droits de sortie max : Néant
 Frais de gestion max : 0,10% TTC
 Commission de surperformance : Non

Le détail des frais est disponible dans le Prospectus

Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

Informations pratiques

Code ISIN : FR0007083373

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Gérant : **Stephane MATALON**, depuis le 01/03/2004

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Regard Souverains Euro 5-7	6,76%	2,86%	6,04%	6,76%	-8,45%	-3,31%	11,97%
Indicateur de référence*	6,77%	2,95%	6,07%	6,77%	-8,38%	-3,58%	13,11%
Performance relative	-0,01%	-0,09%	-0,03%	-0,01%	-0,07%	0,27%	-1,14%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Souverains Euro 5-7	-14,24%	-1,92%	2,91%	4,63%	0,21%
Indicateur de référence*	-14,19%	-1,79%	2,73%	4,31%	0,14%
Performance relative	-0,05%	-0,13%	0,18%	0,32%	0,07%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtptfinance.com>

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances affichées du 31/12/2013 au 30/12/2015 ci-dessus ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Sensibilité au 29/12/2023

Regard Souverains Euro 5-7	5,25	
Indicateur de référence*	5,51	
Sensibilité relative	-0,26	(95,3%)

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	5,87	5,90	5,79	5,78
Bêta		0,99		0,99
Tracking Error		0,29		0,87
Ratio d'information		-0,02		-0,07

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

Début du pivot de la politique monétaire ?

- Zone euro : le cycle reste morose, mais les perspectives d'assouplissement monétaire restent faibles

En zone euro, l'activité économique reste atone ce trimestre. Les indicateurs avancés se stabilisent à un niveau faible. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises signalent une contraction dans l'ensemble des secteurs depuis 5 mois. La confiance des ménages se reprend très légèrement, mais reste largement déprimée et cela se reflète sur les ventes au détail toujours en berne. Sur le front de l'inflation, la décélération suit l'évolution du prix des matières premières et se stabilise. En dehors de ces composantes volatiles (énergie et alimentation), l'inflation sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme de plus en plus faible. Elle évolue à 3,4% l'an en décembre après 4,5% l'an en septembre. En parallèle, le marché de l'emploi se montre résilient et nourrit une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la BCE se montre prudente à l'égard d'une boucle salariale-prix qui pourrait retarder la normalisation de l'inflation. Elle a donc maintenu les taux à leur niveau élevé et a également annoncé poursuivre le réinvestissement intégral des titres arrivant à échéance dans le cadre du PEPP au premier semestre 2024, avant de procéder à une réduction moyenne de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre.

- Etats-Unis : vers une fin du « plus haut pour plus longtemps »

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes de confiance ralentissent également. Dans les services, elles pointent toujours vers une faible expansion, alors que dans l'industrie elles restent en territoire négatif depuis novembre 2022. Sans surprise, la production industrielle se contracte encore davantage sur le trimestre. Les ménages bénéficient d'une croissance des salaires robuste et d'un ralentissement de l'inflation. Leur confiance augmente légèrement sur la période, mais reste loin des niveaux observés avant la pandémie. En ce qui concerne l'inflation, son ralentissement évolue au gré du prix des matières premières. L'inflation sous-jacente progresse autour de 4% l'an, bien en deçà de son pic de 6,6% en septembre 2022. Par ailleurs, le marché de l'emploi reste favorable, même si les créations d'emplois salariés non-agricoles ont ralenti sur la période. Enfin, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux à 5,5%, soit leur plus haut niveau depuis 23 ans. Les membres du conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale prévoient 3 baisses des taux de 25 bps en 2024.

- Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand à 10 ans a baissé de 81 bp à 2,02 % et la pente du segment 2-10 ans a fini l'année à -38 bp, en baisse de 1 bp.

L'importance des anticipations de baisse des taux directeurs à venir en 2024 et le retour de l'appétit pour le risque ont permis aux spreads de se resserrer assez nettement : - 26 bp sur l'Italie à 10 ans contre Allemagne, - 11 bp sur l'Espagne et - 42 bp sur la Grèce dont la dette a retrouvé son statut IG en fin d'année suite à des relèvements de sa notation chez Fitch et S&P. Ainsi, à compter de janvier 24, la Grèce fera son retour dans les principaux indices obligataires (dont ICE).

Gestion de l'OPC :

Sur le trimestre, la sensibilité du fonds, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 94% et 108%. Début novembre, la remontée des rendements obligataires nous a permis de déboucler notre surexposition sur un niveau de 10 ans à 2,64% (vente de contrat Bund). La sensibilité a ainsi été ramenée de 106% à 100%. La violence du mouvement de baisse des taux et l'importance des montants à refinancer début 2024 nous ont incité à ramener la sensibilité à 95% début décembre sur un niveau de 10 ans à 2,29% (vente de contrats Bund).

Courbe : La gestion de la courbe a été assez active avec : Début novembre, la mise en place d'une position de pentification du segment 2-10 ans allemand sur un niveau de -36 bp (exposition de 0,3 pt de sensibilité) puis, début décembre, la mise en place d'une stratégie de pentification sur le segment 10-30 ans (0,2 pt).

Pays / Emetteurs : L'OPC est resté surexposé sur les Pays-Bas et légèrement sous exposé sur la Finlande. Afin de ne pas augmenter le niveau de risque du portefeuille, les autres expositions pays sont restées relativement en ligne avec celles de l'indice de référence (hors Allemagne utilisée dans le cadre de la gestion de la sensibilité).

Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100 % au cours de la période.

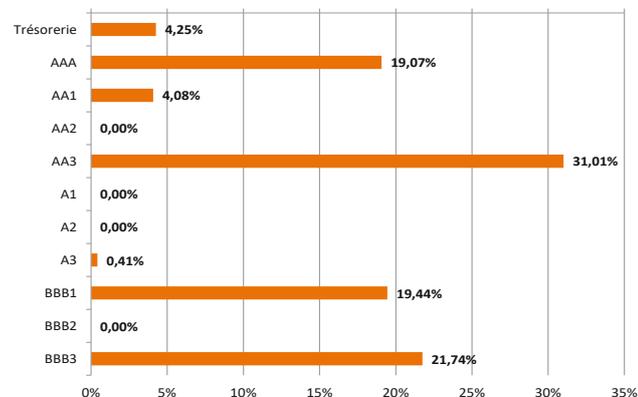
Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille : 42

Quotient Durable : 100,31%

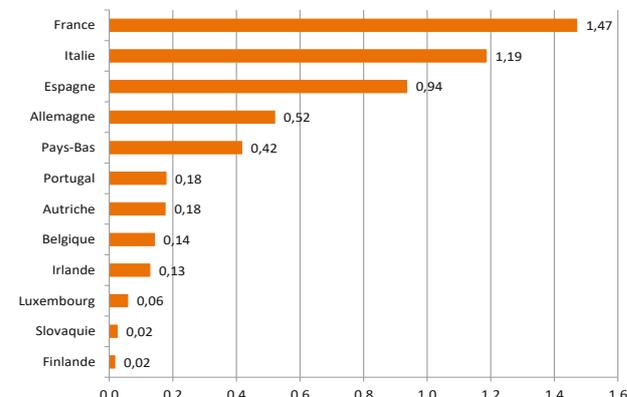
Sensibilité du portefeuille: 5,25

Répartition par notation (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition géographique (en sensibilité)



Sources : PRO BTP FINANCE

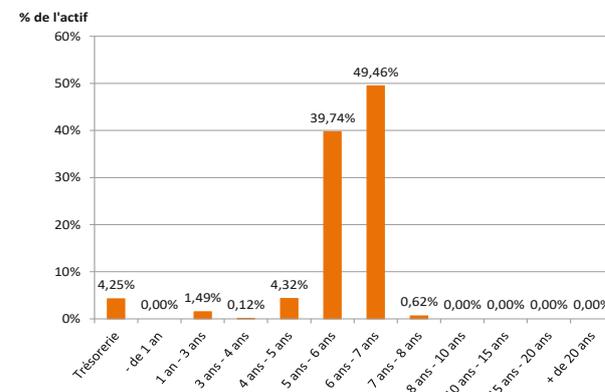
Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat français	AA3	25,8%
Etat italien	BBB3	21,7%
Etat espagnol	BBB1	15,8%
Etat allemand	AAA	10,5%
Etat néerlandais	AAA	7,7%
Etat portugais	BBB1	3,6%
Etat autrichien	AA1	3,3%
Etat belge	AA3	2,7%
Etat irlandais	AA3	2,5%
Etat luxembourgeois	AAA	0,9%

Part des 10 premiers émetteurs : 94,6%

Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indicateur de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indicateur de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque en matière de durabilité.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indicateur de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indicateur de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Quotient durable

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indicateur de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indice de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5 qui est son indicateur de référence. Cependant, la composition du portefeuille peut s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur.

Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le fonds investit au minimum 90% de son actif net sur des emprunts du secteur privé libellés en euros dont les émetteurs possèdent leur siège social dans la zone euro ou non. La philosophie générale est d'appliquer en premier lieu un filtre ISR puis, en second lieu, un filtre financier. Les contraintes suivantes sont mises en oeuvre pour l'évaluation ISR des émetteurs :

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement). Chaque titre composant le portefeuille doit respecter un standard ISR minimum (correspondant à une note ISR minimale de 10 sur 20), indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement. Le taux de sélectivité ISR du fonds, c'est-à-dire la part des émetteurs non éligibles dans l'univers d'investissement, est de l'ordre de 30%
- L'application des politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que de la politique de gestion des controverses de PRO BTP FINANCE.

Les investissements se porteront sur des émetteurs du secteur privé ayant une notation minimum « investment grade » des agences de notation reconnues : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et répondant à des exigences ISR (Investissement Socialement Responsable). Les principales sources de performances résident dans une gestion active du niveau de sensibilité globale et de sa répartition sur les différents segments de courbe de taux (fourchette de sensibilité entre 1 et 6), du niveau d'exposition au risque crédit, de l'allocation en termes de notation et de la sélection des émetteurs du secteur privé, tant au niveau de choix des valeurs que de l'allocation sectorielle.

Le taux d'analyse extra-financière des titres en portefeuille est au minimum de 90%. Les risques en matière de durabilité, notamment ceux associés au changement climatique et/ou liés à la biodiversité, sont pris en compte.

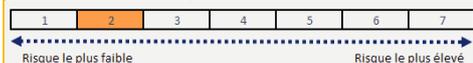
Dans la limite de 5% maximum, le fonds pourra être investi sur des émetteurs n'étant pas encore couverts par une notation ISR.

Chiffres clés

VL part H:	133,97 €
VL part N:	995,80 €
Actif net total du fonds en millions d'€ :	257,72 M€

Période de détention recommandée : 2 ans

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM
 Règlementation SFDR : Article 8
 Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en €
 Indicateur de référence* : Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5
 Affectation du résultat net : Capitalisation
 Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation
 Date de création part H : 07/01/2010
 Date de création part N : 12/02/2019
 Fréquence de valorisation : Quotidienne
 Devise de référence : Euro
 Fourchette de sensibilité : 1 - 6
 Droits d'entrée max part H : 5%
 Droits d'entrée max part N : 1%
 Droits de sortie max part H : Néant
 Droits de sortie max part N : Néant

Frais de gestion max part H : 0,10% TTC
 Frais de gestion max part N : 0,25% TTC
 Commission de surperformance : Non
 Le détail des frais est disponible dans le Prospectus
 Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

Informations pratiques

Code ISIN part H : FR0010822130
 Code Bloomberg : PRORISR FP Equity
 Code ISIN part N : FR0013400876
 Code Bloomberg : PBFROPN FP Equity

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. part H : Néant
 Souscription initiale min. part N : 1 000 000 €
 Souscription ultérieure min. part N : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank
 Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
 Gérant : David EDERY, depuis le 06/11/2013

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR H	7,06%	2,21%	4,72%	7,06%	-3,24%	1,33%	12,98%
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR N	6,83%	2,20%	4,67%	6,83%	-3,66%	-	-
Indicateur de référence*	7,77%	2,44%	4,91%	7,77%	-4,19%	1,01%	12,22%
Performance relative part H	-0,71%	-0,23%	-0,19%	-0,71%	0,95%	0,32%	0,76%
Performance relative part N	-0,94%	-0,24%	-0,24%	-0,94%	0,53%	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

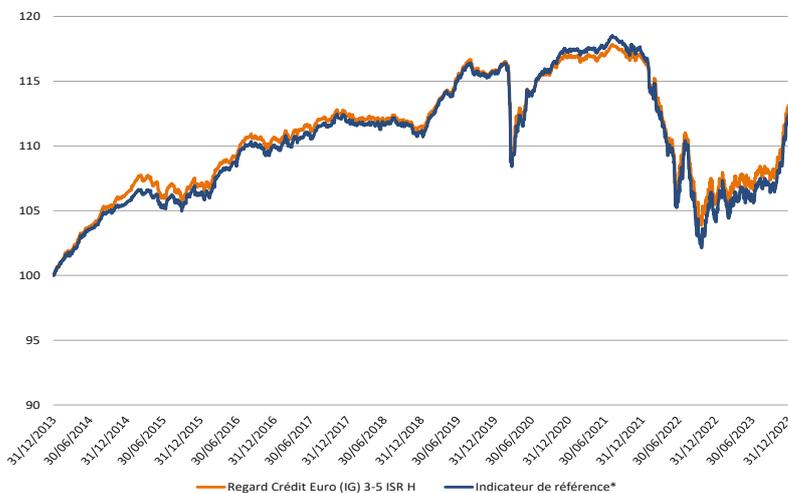
	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR H	-9,62%	-0,14%	1,09%	3,74%	-0,70%
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR N	-9,82%	-0,33%	0,93%	-	-
Indicateur de référence*	-11,09%	-0,18%	1,56%	4,00%	-0,65%
Performance relative part H	1,47%	0,04%	-0,47%	-0,26%	-0,05%
Performance relative part N	1,27%	-0,15%	-0,63%	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtpfinance.com>

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Performance sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Données financières au 29/12/2023

	Fonds	Indice
Rendement	3,60	3,45
Duration	3,43	3,56
Sensibilité Crédit	3,82	3,80
Duration Times Spread	3,02	3,70

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	3,33	3,63	3,63	3,98
Bêta	0,91		0,90	
Tracking Error	0,59		0,76	
Ratio d'information	-1,11		0,46	

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

En zone euro, l'activité économique reste atone ce trimestre. Les indicateurs avancés se stabilisent à un niveau faible. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises signalent une contraction dans l'ensemble des secteurs depuis 5 mois. La confiance des ménages se reprend très légèrement, mais reste largement déprimée et cela se reflète sur les ventes au détail toujours en berne. Sur le front de l'inflation, la décélération suit l'évolution du prix des matières premières et se stabilise. En dehors de ces composantes volatiles (énergie et alimentation), l'inflation sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme de plus en plus faible. Elle évolue à 3,4% l'an en décembre après 4,5% l'an en septembre. En parallèle, le marché de l'emploi se montre résilient et nourrit une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la BCE se montre prudente à l'égard d'une boucle salaire-prix qui pourrait retarder la normalisation de l'inflation. Elle a donc maintenu les taux à leur niveau élevé et a également annoncé poursuivre le réinvestissement intégral des titres arrivant à échéance dans le cadre du PEPP au premier semestre 2024, avant de procéder à une réduction moyenne de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre.

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes de confiance ralentissent également. Dans les services, elles pointent toujours vers une faible expansion, alors que dans l'industrie elles restent en territoire négatif depuis novembre 2022. Sans surprise, la production industrielle se contracte encore davantage sur le trimestre. Les ménages bénéficient d'une croissance des salaires robuste et d'un ralentissement de l'inflation. Leur confiance augmente légèrement sur la période, mais reste loin des niveaux observés avant la pandémie. En ce qui concerne l'inflation, son ralentissement évolue au gré du prix des matières premières. L'inflation sous-jacente progresse autour de 4% l'an, bien en deçà de son pic de 6,6% en septembre 2022. Par ailleurs, le marché de l'emploi reste favorable, même si les créations d'emplois salariés non-agricole ont ralenti sur la période. Enfin, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux à 5,5%, soit leur plus haut niveau depuis 23 ans. Les membres du conseil des gouverneurs de la Réserve Fédérale prévoient 3 baisses des taux de 25 bps en 2024.

Les spreads de crédit IG poursuivent leur resserrement sur le mois, de 9 bp, et clotent l'année sur un point bas annuel. Tous les secteurs sont au resserrement avec une surperformance des dettes immobilières et subordonnées. Combinée à une baisse des taux importante sur le mois (le Bund s'est resserré de 42 bp sur le mois à 2.02% !), la performance est largement positive. Sur le marché primaire, le marché s'est fermé rapidement avec quasiment aucune émission sur le mois : 3 Mds EUR de corporates et 1 Md EUR de financières. Au niveau des flux, la collecte se poursuit sur les fonds globaux et les ETF ; alors que les flux sont négatifs sur les fonds courts. Par ailleurs, les fonds datés continuent à collecter ; ils sont les grands gagnants de l'année sur ces niveaux de taux.

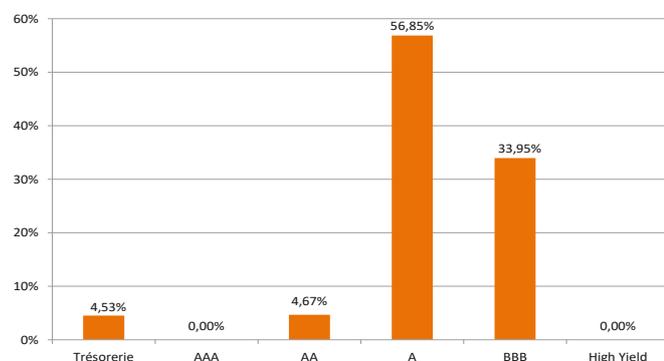
Sur la période, la forte baisse des taux et des spreads pénalise fortement le fonds contre son indice de référence. La sous-exposition aux dettes senior, notamment corporates, explique une grande partie de la sous-performance, partiellement compensée par les futures et la surexposition aux dettes subordonnées.

Côté ESG, nous avons retenu deux nouvelles concernant deux émetteurs du secteur auto : Toyota et VW. Daihatsu, une filiale de Toyota, a révélé 174 irrégularités dans les tests de sécurité de ses véhicules sur plus de dix ans, entraînant la suspension de la vente de plusieurs dizaines de modèles à travers le monde, suite à un audit interne qui a mis en lumière une culture de management déficiente et une pression excessive sur les employés. Concernant VW, suite à la publication d'un audit indépendant qui ne détecte aucune violation de l'OIT et aucune indication de travail forcé, l'émetteur passe en controverse Orange chez MSCI et devient donc investissable.

Informations complémentaires

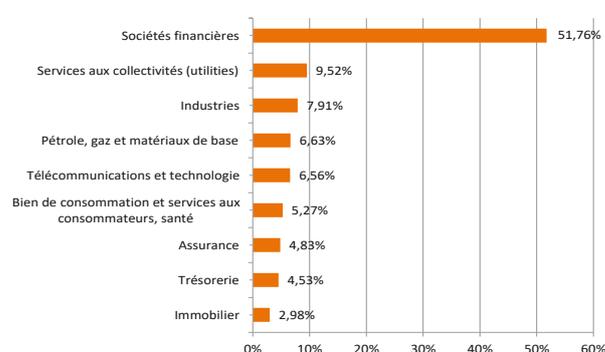
Nombre de lignes en portefeuille : 98

Répartition par notation (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition Sectorielle (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

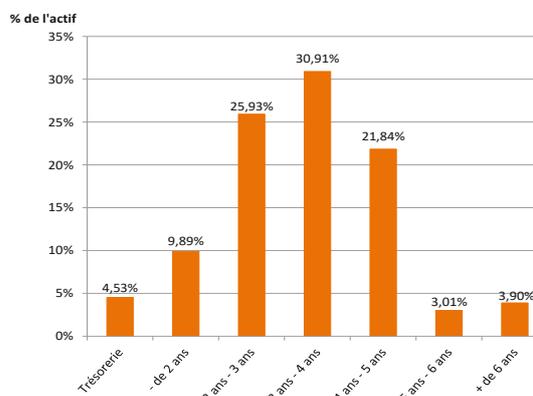
Principaux émetteurs

Emetteurs	Secteurs	% actif
SOCIETE GENERALE	Sociétés financières	5,1%
BPCE SA	Sociétés financières	4,3%
BNP PARIBAS	Sociétés financières	4,3%
ING Groep NV	Sociétés financières	4,2%
Swedbank AB	Sociétés financières	3,4%
Credit Agricole SA	Sociétés financières	3,3%
Banque Federative du Credit Mutuel SA	Sociétés financières	3,2%
Banco Santander SA	Sociétés financières	3,1%
Orange SA	Télécommunications et technologie	2,8%
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Sociétés financières	2,8%

Part des 10 premiers émetteurs : 36,4%

Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

Stratégie durable du fonds

31/12/2023

Le fond labellisé ISR vise à investir chez les émetteurs qui vont générer des impacts sociaux et environnementaux pour leurs parties prenantes. Depuis 2003, nous avons considéré les deux contraintes suivantes pour atteindre nos objectifs :

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement),
- Chaque titre composant le portefeuille doit respecter une note minimale ISR, indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement.

La note ISR est calculée d'après les données de Moody's ESG et s'appuie sur une analyse qualitative en 6 piliers. Le détail de la méthodologie est disponible dans le code de transparence. Le fonds applique l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans l'armement controversé, impliqués dans les secteurs du tabac, de l'alcool ou du charbon et des hydrocarbures non conventionnels. Un certain nombre d'indicateurs d'impacts ESG sont reportés en absolu et en relatif à l'indice de référence en lien avec des ODD retenus par les équipes.

Le fonds est classé article 8 de la réglementation SFDR.



Exclusions normatives et sectorielles

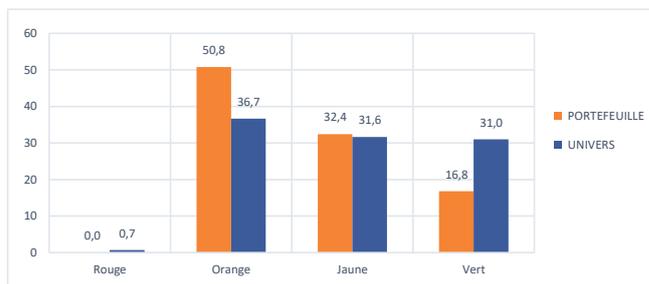
Exclusions normatives



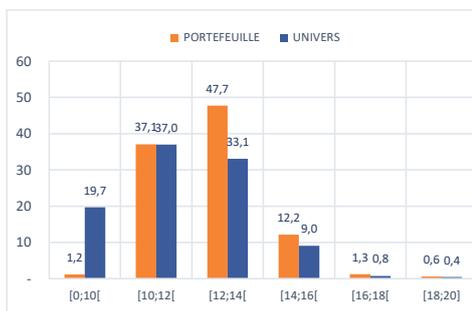
Exclusions sectorielles



Répartition des émetteurs par type de controverses (%)



Répartition des notes ESG (%)



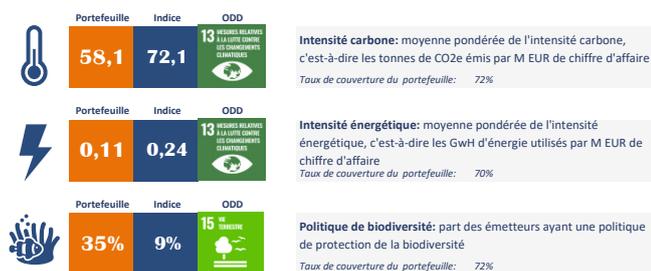
Notes par domaines (sur 20)



Alignement avec la taxonomie



Indicateurs d'impact environnemental



Indicateurs d'impact social



Indicateurs d'impact au niveau de la gouvernance



Commentaire

Suite à la mise à jour des notes du mois de décembre, les titres qui changent de statut d'éligibilité sont:

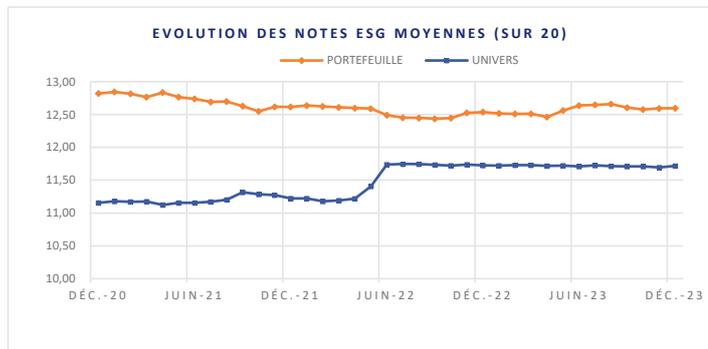
- **dégradations** : les titres **BROWN-FORMAN (10,04->9,75)**, **IFF (10,28->9,83)** et **TECHNIPFMC (12,79->9,61)** deviennent, passivement, non éligibles.

- **améliorations** : les titres **ALCON (9,08->10,16)**, **BARCLAYS (9,95->11,13)**, **COMPASS GROUP (9,91->10,05)**, **DSV A/S (9,38->10,46)**, **LONZA (9,98->10,02)**, **METSO (9,68->10,90)** deviennent, activement, éligibles et le titre **E.on (9,99->10,09)** devient, passivement, éligible.

Sur le mois écoulé, le fonds a connu les mouvements suivants:

- la vente des lignes **DEUTSCHE TELEKOM (12,75)**, **GSK (13,70)** et **UNILEVER (13,18)**.

Zoom sur les notes ESG



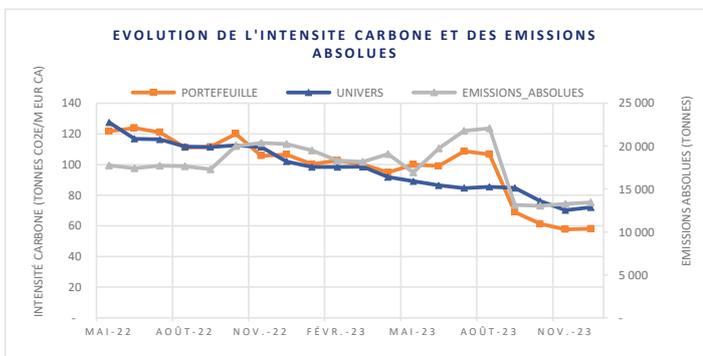
Meilleures notes (sur 20)

Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
La Banque Postale	0,59%	18,20	=
Credit Mutuel Arkea	1,25%	17,58	▲
Rci Banque	0,70%	15,65	=
Axa	1,84%	14,97	=
Eni	2,77%	14,79	=

Moins bonnes notes (sur 20)

Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
Citigroup	1,20%	9,95	=
Tesco Corporate Treasury Services	0,98%	10,12	=
General Electric	0,80%	10,26	=
Vonovia	1,11%	10,31	=
Lloyds Bank Corporate Markets	1,29%	10,48	=

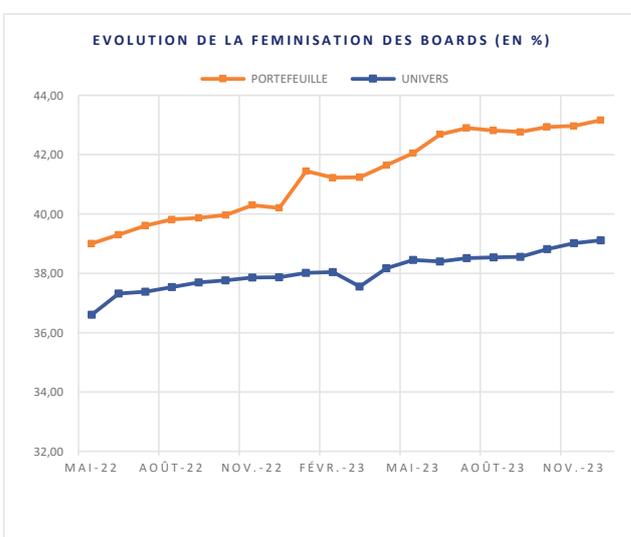
Zoom sur l'impact climatique du portefeuille



Plus importantes contributions à l'empreinte carbone du portefeuille (en tonnes)

Emetteurs	Poids	Empreinte (T)	Changement
Eni	3,8%	5 170,30	=
Engie	3,0%	3 307,70	▲
Veolia Environnement	1,3%	1 972,19	=
Totalenergies	3,8%	1 621,85	=
Edp Energias De Portugal	1,8%	833,82	=
Total	13,77%	12 905,87	

Zoom sur la féminisation du portefeuille



Glossaire financier

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques de gestion, notamment des Instruments Financiers à Terme dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

Glossaire extra-financier

Les lignes de portefeuilles prises en compte dans les différents calculs de ce reporting sont les titres provenant d'émetteurs privés. Le liquidités, produits dérivés ou titres provenant d'émetteurs souverains sont exclus des calculs.

Taux de sélectivité

Il correspond à la part non investissable de l'univers d'investissement d'un portefeuille. Est considéré comme non investissable tout titre de l'univers d'investissement ayant une note ESG inférieure à 10 et/ou ayant subi une exclusion sectorielle / normative.

Notations ESG

En s'appuyant sur les notes octroyées par le fournisseur de données Moody's ESG, PRO BTP FINANCE retrace les scores au niveau des domaines (ressources humaines, environnement, droits humains, marché, société civile, gouvernance). Le retraitement consiste à calculer un score d'abord centré puis réduit pour chaque émetteur. Ainsi, pour centrer le score, nous lui retirons la moyenne sectorielle des titres de la classe univers d'investissement & zone géographique. Ensuite, pour réduire le score centré, nous le divisons par l'écart-type des scores sur lesquels l'on a appliqué le centrage. Enfin, les scores centré-réduits par domaine sont agrégés selon une pondération interne définie par PRO BTP FINANCE.

Controverses

Pour son analyse des controverses liées aux entreprises, PRO BTP FINANCE utilise la recherche « MSCI ESG Controversies & Global Norms ». Les principales données utilisées pour l'intégration ESG sont des flags de couleur définis par MSCI selon le niveau de sévérité de la controverse. Ainsi, ces flags sont définis comme ci-dessous :

- **Rouge** : indique qu'une entreprise est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses "très sévères" qui n'ont pas encore été résolues
- **Orange** : indique qu'une entreprise est soit indirectement impliquée dans une ou plusieurs controverses "très sévères", soit est impliquée directement mais les a au moins partiellement résolues, ou encore qu'elle est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses "sévères" et non résolues
- **Jaune** : indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart ou la totalité des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans des cas de controverses graves ou très graves, soit est directement impliquée dans un ou plusieurs cas jugés de gravité modérée
- **Vert** : indique qu'une entreprise n'est pas directement impliquée dans une controverse majeure, mais peut être impliquée dans des incidents mineurs ou des pratiques ayant un impact potentiellement négatif

Les émetteurs étant classés en niveau de sévérité « Très sévère » ou « Flag Rouge » selon la recherche de controverses MSCI basée sur les normes internationales sont exclus de nos portefeuilles.

Exclusions normatives et sectorielles :

Normatives

- Les émetteurs ne respectant pas un ou plusieurs des 10 principes du Global Compact de l'ONU
- Les émetteurs ayant un lien quelconque avec les armes controversées

Sectorielles

- Les émetteurs dont au moins 20% du chiffre d'affaires provient de l'extraction ou de production d'énergie à base de charbon thermique
- Les émetteurs ayant plus de 20% de proportion de production d'hydrocarbures provenant d'hydrocarbures non conventionnels
- Les émetteurs appartenant au secteur du tabac selon la classification GICS level 4
- Les émetteurs appartenant au secteur de l'alcool selon la classification GICS level 4

Le détail de notre politique d'exclusion peut être trouvé dans notre politique d'exclusion sur notre site internet.

ESG dans la rémunération

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Changement des meilleures et moins bonnes notes

Evolution de la note de l'émetteur par rapport au mois précédent.

Taux de couverture ESG

La somme des poids des émetteurs ayant une note ESG.

Note moyenne ESG

La moyenne pondérée des notes des titres en portefeuilles.

Intensité carbone

L'intensité des Gaz à Effet de Serre (scope 1 et 2) des sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente les émissions mesurées en tonnes de CO2 équivalent, rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires.

Intensité énergétique

L'intensité d'énergie utilisée par les sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente l'énergie utilisée en GWh, rapportée par million d'euros de chiffre d'affaires.

Politique de biodiversité

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des entreprises détenues en portefeuille ayant une politique de protection de la biodiversité.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille mesure les émissions totales scope 1 et 2 (en tonnes de CO2e) annuelles du portefeuille. Il s'agit de la somme des émissions des entreprises en portefeuille, pondérées par la part détenue de l'entreprise.

Féminisation

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes au sein des entreprises détenues en portefeuille.

Féminisation des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Indépendance des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Changement des plus grandes contributions à l'empreinte carbone

Evolution de la contribution à l'empreinte carbone du portefeuille de l'émetteur par rapport au mois précédent.

Objectif de gestion

Cet OPCVM a pour objectif de délivrer une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 50, nette de frais et annualisée, en prenant en compte des critères ESG dans le processus de sélection des cibles. Il est calculé dividendes réinvestis. Le fonds, exposé en permanence entre 80% et 120% au marché actions des pays européens, opère une gestion active et sélectionne les actions et tous autres titres de capital, principalement des pays européens ou de sociétés européennes cotées en Europe dont le siège social est hors de l'Europe, émis par des sociétés répondant à des exigences d'ISR (investissement socialement responsable), le jugement des performances sociales et environnementales des sociétés s'appuie principalement sur l'expertise et la notation de sociétés spécialisées dont notamment Moody's ESG Solutions selon les critères suivants : Ressources humaines, Environnement, Comportement sur les marchés (Clients / Fournisseurs), Gouvernance, Société civile et Droits humains. La philosophie générale est d'appliquer en premier lieu un filtre ISR puis, en second lieu, un filtre financier. Ainsi, les actions sélectionnées appartiennent à une liste de titres éligibles, faisant eux-mêmes partie des 200 plus grandes capitalisations boursières européennes. Le reporting ISR du fond est disponible sur le site internet de PRO BTP FINANCE. (www.probtpfinance.com)

Chiffres clés

VL part H :	368,34 €
VL part N :	7 223,84 €
Actif net total du fonds en millions d'€ :	255,96 M€

Période de détention recommandée : 5 ans

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Caractéristiques du fond

Forme juridique : OPCVM
Règlementation SFDR : Article 8
Classification AMF : Non applicable
Indicateur de référence : Stoxx Europe 50 dividendes réinvestis
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation
Fréquence de valorisation : Quotidienne
Devise de référence : Euro

Caractéristiques des parts

Date de création part H : 25/06/2003
Date de création part N : 14/06/2018
Droits d'entrée max part H : 5,00%
Droits d'entrée max part N : 1%
Droits de sortie max part H : Néant
Droits de sortie max part N : Néant
Frais de gestion max part H : 0,20% TTC
Frais de gestion max part N : 1% TTC
Commission de surperformance : Néant
Le détail des frais est disponible dans le Prospectus
Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

Informations pratiques

Code ISIN part H : FR0007083357
Code Bloomberg : PROBTFR FP Equity
Code ISIN part N : FR0013334471
Code Bloomberg : PBFRADN FP Equity

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la valeur liquidative suivante. La valeur liquidative de la part est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux en France, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. part H : Néant
Souscription initiale min. part N : 500 000 €
Souscription ultérieure min. part N : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Co-gérants : Robin MONEGIER DU SORBIER et Silvain DEPREZ

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Regard Actions Développement Durable H	17,98%	3,04%	6,32%	17,98%	45,16%	77,17%	97,54%
Regard Actions Développement Durable N	17,06%	2,98%	6,12%	17,06%	41,75%	70,26%	-
Stoxx Europe 50 Net Return	15,13%	2,83%	4,70%	15,13%	42,52%	70,16%	89,56%
Performance relative part H	2,85%	0,21%	1,62%	2,85%	2,64%	7,01%	7,98%
Performance relative part N	1,93%	0,15%	1,42%	1,93%	-0,77%	0,10%	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

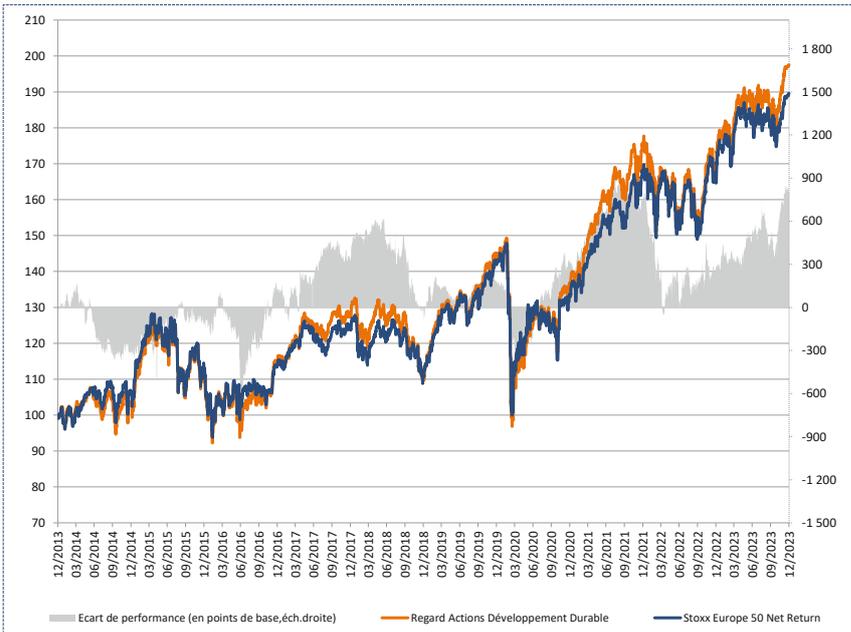
	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Actions Développement Durable H	-4,37%	28,65%	-5,27%	28,84%	-12,45%
Regard Actions Développement Durable N	-5,13%	27,63%	-6,03%	27,81%	-
Stoxx Europe 50 Net Return	-1,80%	26,05%	-6,26%	27,36%	-10,21%
Performance relative part H	-2,57%	2,60%	0,99%	1,48%	-2,24%
Performance relative part N	-3,33%	1,58%	0,23%	0,45%	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtpfinance.com>

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	11,81	13,24	13,49	13,49
Bêta	0,98		1,01	
Tracking Error	2,04		2,72	
Ratio d'information	1,20		0,22	

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

En décembre, les indicateurs avancés consolident ou rebondissent très légèrement. La confiance des ménages se reprend très légèrement de part et d'autre de l'Atlantique, mais reste déprimée. Sur le front de l'inflation, la composante sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme plus faible, tandis que le marché de l'emploi continue de se montrer résilient et nourrit encore une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne s'est montrée prudente et a maintenu ses taux à leur niveau élevé. Si la Réserve Fédérale a également opté pour le statu quo, elle a en revanche eu un discours plus accommodant en envisageant jusqu'à trois baisses de taux en 2024.

Les marchés actions clôturent le dernier mois de l'année en hausse (+3,77 % sur le Stoxx 600), dans la continuité du mois de novembre (+6,45 %), soutenu par la détente des taux longs et des discours des banquiers centraux plus accommodants. Jerome Powell, de la Réserve Fédérale américaine, a en effet indiqué réfléchir à la date de la première baisse des taux. La hausse est menée par les secteurs les plus sensibles à une baisse des taux et/ou par les secteurs cycliques. Ainsi, les Voyages et Loisirs affichent +11,5 %, l'Immobilier +10,7 % et la Construction +7,9 %. En revanche, le secteur Pétrole et Gaz souffre d'un prix du baril faible (-0,3 %), et les secteurs des Télécommunications (-0,1 %) et de l'Alimentation (+1,6 %) souffrent de leur statut de secteurs défensifs.

Quelques mouvements ont été réalisés en décembre. Afin d'accompagner tactiquement le mouvement de hausse des marchés, la sous-exposition sur BASF et Rio Tinto a été retirée. Le fonds a également pris des bénéfices sur Dassault Systèmes, Cap Gemini et LVMH suite à la performance du parcours récent. Il réalise également plusieurs opérations au sein du secteur bancaire : BNP, Intesa Sanpaolo et ING sont renforcés, au détriment de Société Générale et Crédit Agricole. Quelques autres achats viennent compléter les opérations du mois, notamment la poursuite du renfort sur Relx et Edenred, deux valeurs avec un bel avenir devant elles, ainsi que sur Novo Nordisk et Novartis, délaissées par les investisseurs dans ce mouvement haussier de fin d'année.

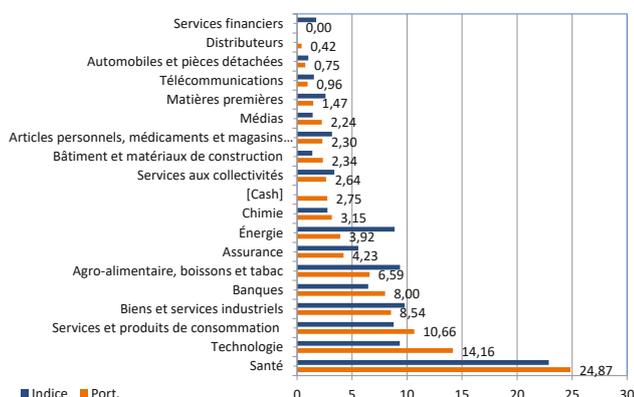
Regard Actions Développement Durable affiche une performance de +3,04 % sur un mois, à comparer avec +2,83 % pour son indice de référence, le Stoxx Europe 50, soit un écart positif de 21 points de base. Cette surperformance s'inscrit dans la continuité du mois de novembre, avec une poursuite de la baisse des taux longs favorable aux valeurs de croissance. En outre, le pétrole, sur lequel le fonds est sous-exposé, a poursuivi sa baisse. En 2023, le fonds affiche une hausse de +17,98 % contre +15,13 % pour son indice de référence, soit un écart favorable au fonds de 2,85 %.

Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille (dont trackers) : 55 (0)

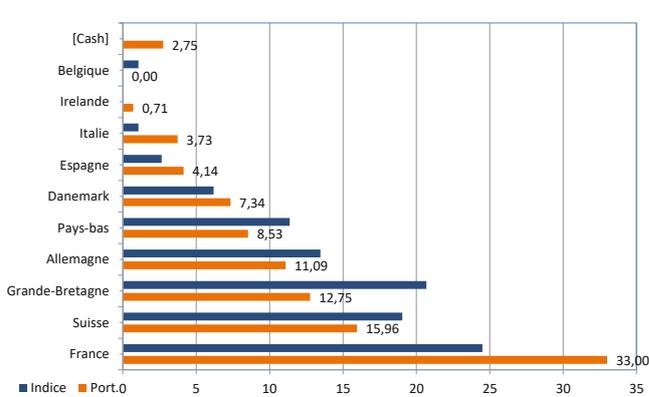
Exposition au risque action : 97,25%

Répartition sectorielle relative (hors futures et opt. sur indices)



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

Répartition géographique relative (hors futures et opt. sur indices)



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

Principaux émetteurs (hors trackers)

Emetteurs	Secteur d'activité	% actif
Novo Nordisk A/S	Santé	6,7
ASML Holding NV	Technologie	6,5
Nestle S.A.	Agro-alimentaire, boissons et tabac	5,9
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Services et produits de consommation	4,6
AstraZeneca	Santé	4,3
Novartis AG	Santé	4,3
TotalEnergies SE	Énergie	3,9
Roche Holding AG	Santé	3,7
SAP SE	Technologie	3,1
L'Oreal S.A.	Services et produits de consommation	2,9

Part des 10 premiers émetteurs : 45,9

Sources : PRO BTP FINANCE

Principaux mouvements du mois (hors dérivés et OPC monétaires)

Achats ou Renforcements			Ventes ou Allègements		
Actif	A/R	Secteur	Actif	V/Al	Secteur
RELX PLC	Renf	Médias	DASSAULT SYST.	All	Technologie
RIO TINTO PLC	Renf	Matières premières	SOCIETE GENERALE SA	All	Banques
BASF SE	Renf	Chimie	CAPGEMINI SE	All	Technologie
INTESA SANPAOLO	Renf	Banques	LVMH (LOUIS VUITTON - MOËT HENNESSY)	All	Services et produits de consommation
BNP PARIBAS	Renf	Banques	LONZA GROUP NOM.	All	Santé

Ach : Achat
Renf : Renforcement

Ven : Vente
All : Allègement

Sources : PRO BTP FINANCE

Stratégie durable du fonds

31/12/2023

Le fond labellisé ISR vise à investir chez les émetteurs qui vont générer des impacts sociaux et environnementaux pour leurs parties prenantes. Depuis 2003, nous avons considéré les deux contraintes suivantes pour atteindre nos objectifs :

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement),
- Chaque titre composant le portefeuille doit respecter une note minimale ISR, indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement.

La note ISR est calculée d'après les données de Moody's ESG et s'appuie sur une analyse qualitative en 6 piliers. Le détail de la méthodologie est disponible dans le code de transparence. Le fonds applique l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans l'armement controversé, impliqués dans les secteurs du tabac, de l'alcool ou du charbon et des hydrocarbures non conventionnels. Un certain nombre d'indicateurs d'impacts ESG sont reportés en absolu et en relatif à l'indice de référence en lien avec des ODD retenus par les équipes.

Le fonds est classé article 8 de la réglementation SFDR.



Exclusions normatives et sectorielles

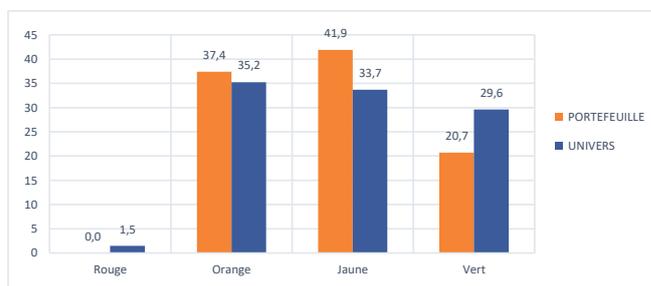
Exclusions normatives



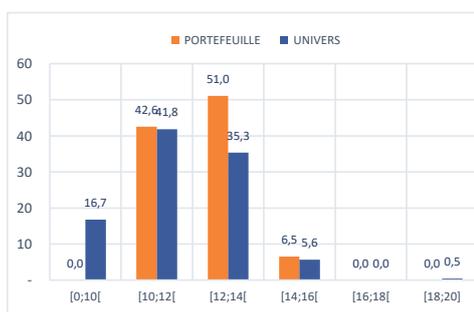
Exclusions sectorielles



Répartition des émetteurs par type de controverses (%)



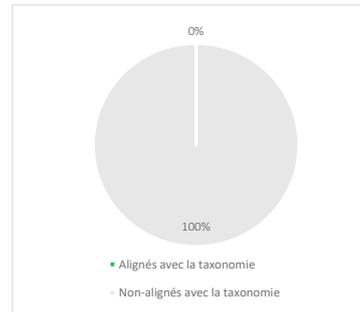
Répartition des notes ESG (%)



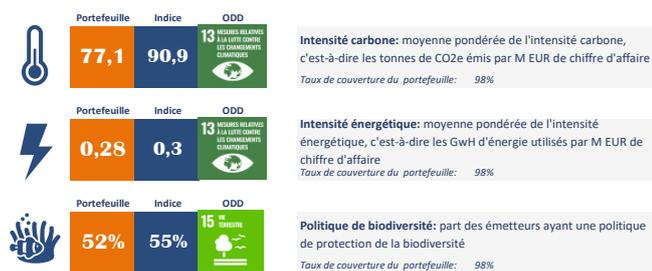
Notes par domaines (sur 20)



Alignement avec la taxonomie



Indicateurs d'impact environnemental



Indicateurs d'impact social



Indicateurs d'impact au niveau de la gouvernance



Commentaire

Au cours du mois de décembre, le Stoxx 200 a été mis à jour: les titres AENA SME (13,77), LOGITECH (12,00) et RHEINMETALL (9,72) remplacent les titres CNH (16,22), CRODA INTERNATIONAL (10,45) et ORSTED (11,22).

Suite à la mise à jour des notes de décembre, les changements de statut sont les suivants:

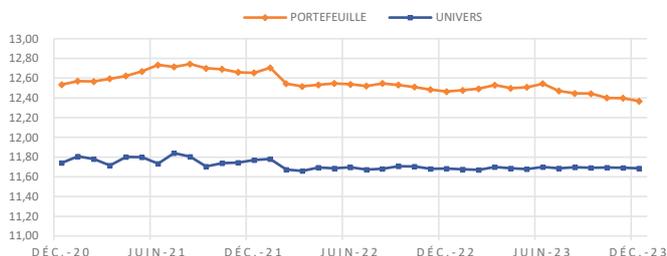
- le titre SIEMENS HEALTHINEERS (10,03->9,99) devient, passivement, non éligible,
- les titres ALCON (9,08->10,16), BARCLAYS (9,95->11,13), COMPASS GROUP (9,91->10,05) et DSV A/S (9,38->10,46) deviennent, activement, éligibles et le titre E.on (9,99->10,09) devient, passivement, éligible.

Au cours du mois écoulé, le fonds a connu les mouvements suivants:

- des allègements en CAPGEMINI (14,91), en CREDIT AGRICOLE (14,62), en DASSAULT SYSTEMES (12,36), en LONZA (10,48), en LVMH (11,76) et en SOCIETE GENERALE (13,20),
- des renforcements en ALLIANZ (13,34), en ASTRAZENCA (10,41), en BASF (10,91), en BNP PARIBAS (13,91), en EDENRED (13,08), en ING (11,22), en INTESA SANPAOLO (13,27), en NOVARTIS (13,00), en NOVO NORDISK (10,94), en RELX (13,35) et en RIO TINTO (10,10).

Zoom sur les notes ESG

EVOLUTION DES NOTES ESG MOYENNES (SUR 20)



Meilleures notes (sur 20)

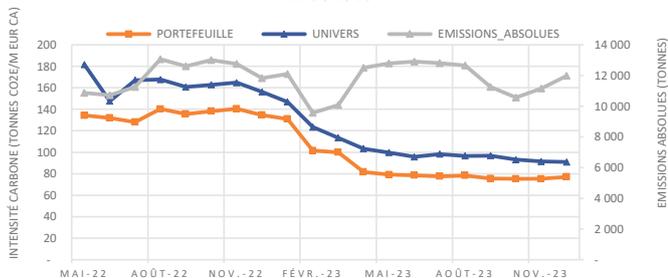
Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
Industria De Diseno Textil	0,42%	15,26	=
Axa	1,29%	14,97	=
Capgemini	0,52%	14,84	=
Sanofi	1,50%	14,81	▲
Caisse Nationale du Crédit Agricole	0,31%	14,62	=

Moins bonnes notes (sur 20)

Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
Rio Tinto Plc	1,49%	10,10	=
Astrazeneca	4,36%	10,38	=
Lloyds Banking Group	0,38%	10,48	=
Lonza Group	0,26%	10,48	▲
Kerry Group	0,72%	10,61	=

Zoom sur l'impact climatique du portefeuille

EVOLUTION DE L'INTENSITE CARBONE ET DES EMISSIONS ABSOLUES

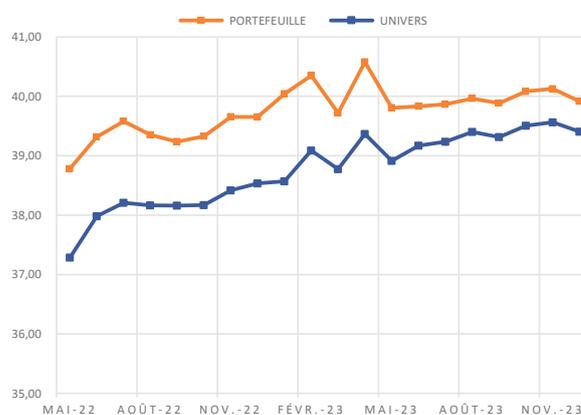


Plus importantes contributions à l'empreinte carbone du portefeuille (en tonnes)

Emetteurs	Poids	Empreinte (T)	Changement
Air Liquide	2,4%	2 825,71	=
Totalenergies	4,0%	2 431,06	▼
Crh	0,5%	1 257,16	=
Enel	1,0%	1 203,52	▲
Rio Tinto Plc	1,5%	901,41	=
Total	9,37%	8 618,85	

Zoom sur la féminisation du portefeuille

EVOLUTION DE LA FEMINISATION DES BOARDS (EN %)



Glossaire financier

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques de gestion, notamment des Instruments Financiers à Terme dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

Glossaire extra-financier

Les lignes de portefeuilles prises en compte dans les différents calculs de ce reporting sont les titres provenant d'émetteurs privés. Le liquidités, produits dérivés ou titres provenant d'émetteurs souverains sont exclus des calculs.

Taux de sélectivité

Il correspond à la part non investissable de l'univers d'investissement d'un portefeuille. Est considéré comme non investissable tout titre de l'univers d'investissement ayant une note ESG inférieure à 10 et/ou ayant subi une exclusion sectorielle / normative.

Notations ESG

En s'appuyant sur les notes octroyées par le fournisseur de données Moody's ESG, PRO BTP FINANCE retrace les scores au niveau des domaines (ressources humaines, environnement, droits humains, marché, société civile, gouvernance). Le retraitement consiste à calculer un score d'abord centré puis réduit pour chaque émetteur. Ainsi, pour centrer le score, nous lui retirons la moyenne sectorielle des titres de la classe univers d'investissement & zone géographique. Ensuite, pour réduire le score centré, nous le divisons par l'écart-type des scores sur lesquels l'on a appliqué le centrage. Enfin, les scores centré-réduits par domaine sont agrégés selon une pondération interne définie par PRO BTP FINANCE.

Controverses

Pour son analyse des controverses liées aux entreprises, PRO BTP FINANCE utilise la recherche « MSCI ESG Controversies & Global Norms ». Les principales données utilisées pour l'intégration ESG sont des flags de couleur définis par MSCI selon le niveau de sévérité de la controverse. Ainsi, ces flags sont définis comme ci-dessous :

- **Rouge** : indique qu'une entreprise est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses "très sévères" qui n'ont pas encore été résolues
- **Orange** : indique qu'une entreprise est soit indirectement impliquée dans une ou plusieurs controverses "très sévères", soit est impliquée directement mais les a au moins partiellement résolues, ou encore qu'elle est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses "sévères" et non résolues
- **Jaune** : indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart ou la totalité des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans des cas de controverses graves ou très graves, soit est directement impliquée dans un ou plusieurs cas jugés de gravité modérée
- **Vert** : indique qu'une entreprise n'est pas directement impliquée dans une controverse majeure, mais peut être impliquée dans des incidents mineurs ou des pratiques ayant un impact potentiellement négatif

Les émetteurs étant classés en niveau de sévérité « Très sévère » ou « Flag Rouge » selon la recherche de controverses MSCI basée sur les normes internationales sont exclus de nos portefeuilles.

Exclusions normatives et sectorielles :

Normatives

- Les émetteurs ne respectant pas un ou plusieurs des 10 principes du Global Compact de l'ONU
- Les émetteurs ayant un lien quelconque avec les armes controversées

Sectorielles

- Les émetteurs dont au moins 20% du chiffre d'affaires provient de l'extraction ou de production d'énergie à base de charbon thermique
- Les émetteurs ayant plus de 20% de proportion de production d'hydrocarbures provenant d'hydrocarbures non conventionnels
- Les émetteurs appartenant au secteur du tabac selon la classification GICS level 4
- Les émetteurs appartenant au secteur de l'alcool selon la classification GICS level 4

Le détail de notre politique d'exclusion peut être trouvé dans notre politique d'exclusion sur notre site internet.

ESG dans la rémunération

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Changement des meilleures et moins bonnes notes

Evolution de la note de l'émetteur par rapport au mois précédent.

Taux de couverture ESG

La somme des poids des émetteurs ayant une note ESG.

Note moyenne ESG

La moyenne pondérée des notes des titres en portefeuilles.

Intensité carbone

L'intensité des Gaz à Effet de Serre (scope 1 et 2) des sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente les émissions mesurées en tonnes de CO2 équivalent, rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires.

Intensité énergétique

L'intensité d'énergie utilisée par les sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente l'énergie utilisée en GWh, rapportée par million d'euros de chiffre d'affaires.

Politique de biodiversité

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des entreprises détenues en portefeuille ayant une politique de protection de la biodiversité.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille mesure les émissions totales scope 1 et 2 (en tonnes de CO2e) annuelles du portefeuille. Il s'agit de la somme des émissions des entreprises en portefeuille, pondérées par la part détenue de l'entreprise.

Féminisation

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes au sein des entreprises détenues en portefeuille.

Féminisation des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Indépendance des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Changement des plus grandes contributions à l'empreinte carbone

Evolution de la contribution à l'empreinte carbone du portefeuille de l'émetteur par rapport au mois précédent.

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif, à travers une politique active de sélection de valeurs, de délivrer une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx 50. L'OPCVM, exposé en permanence à 60 % minimum au marché actions, opère une gestion active et sélectionne les titres de sociétés au sein d'un univers de valeurs de la zone euro de grande et moyenne capitalisation. L'exposition aux valeurs de petite capitalisation (inférieure à un milliard d'euros) est autorisée dans la limite de 5% de l'actif. L'exposition au risque de change ou à des marchés autres que ceux de la zone euro sera accessoire.

Chiffres clés

VL part H:	4 279,59 €
VL part N:	6 941,20 €
Actif net total du fonds en millions d'€ :	419,73 M€
Dernier dividende part H (09/03/2023) :	102,41 €

Période de détention recommandée : 5 ans

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Caractéristiques du fonds

Forme juridique : OPCVM
 Classification AMF : Actions des pays de la zone euro
 Règlementation SFDR : Article 8
 *Indicateur de référence : Euro Stoxx 50 Net Return
 Affectation du résultat net part H : Distribution
 Affectation du résultat net part N : Capitalisation
 Affectation des plus values nettes réalisées part H : Capitalisation
 Affectation des plus values nettes réalisées part N : Capitalisation
 Date de création part H : 01/04/1988
 Date de création part N : 14/06/2018
 Fréquence de valorisation : Quotidienne
 Devise de référence : Euro
 Droits d'entrée max part H : 5,00%
 Droits d'entrée max part N : 1,00%
 Droits de sortie max part H : Néant
 Droits de sortie max part N : Néant
 Frais de gestion max part H : 0,20% TTC
 Frais de gestion max part N : 0,80% TTC
 Commission de surperformance : Non
 Le détail des frais est disponible dans le Prospectus
 Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

Informations pratiques

Code ISIN part H :	FR0007434436
Code Bloomberg :	PRORACT FP Equity
Code ISIN part N :	FR0013329141
Code Bloomberg :	PBFRAEN FP Equity

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

Souscription initiale min. part H : Néant

Souscription initiale min. part N : 1 000 000 €

Souscription ultérieure min. part N : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Gérant : Philippe EMMENECKER, depuis le 02/01/2006

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Regard Actions Euro H	21,06%	2,07%	6,35%	21,06%	41,26%	67,41%	100,16%
Regard Actions Euro N	20,34%	2,02%	6,19%	20,34%	38,74%	62,45%	-
Indicateur de référence*	22,23%	3,21%	8,55%	22,23%	36,46%	69,34%	86,66%
Performance relative part H	-1,17%	-1,14%	-2,21%	-1,17%	4,80%	-1,93%	13,50%
Performance relative part N	-1,89%	-1,19%	-2,37%	-1,89%	2,28%	-6,88%	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

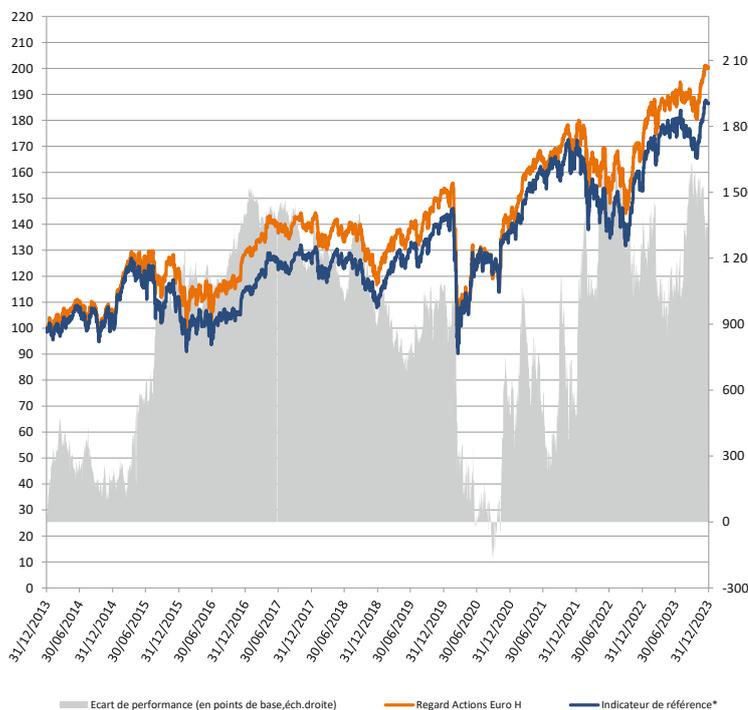
	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Actions Euro H	-4,75%	22,50%	-6,81%	27,18%	-12,75%
Regard Actions Euro N	-5,32%	21,77%	-7,37%	26,41%	-
Indicateur de référence*	-9,49%	23,34%	-3,20%	28,20%	-12,03%
Performance relative part H	4,74%	-0,84%	-3,61%	-1,02%	-0,72%
Performance relative part N	4,17%	-1,57%	-4,16%	-1,79%	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtpfinance.com>

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	14,25	15,39	15,68	16,80
Bêta	0,90		0,89	
Tracking Error	3,93		5,29	
Ratio d'information	-0,25		0,22	

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

Toujours portés par le pivot de la FED et la très forte détérioration des taux longs (le rendement du 10 ans US passe de 4.40% à 3.80% sur le mois), les marchés actions poursuivent leur mouvement haussier, à l'image de l'EuroStoxx 50 qui progresse de 3.21% sur le mois. Traditionnellement porteuse, la période de fin d'année s'accompagne d'une réduction des volumes de transactions et aucun investisseur n'a de velléité particulière pour vendre. La tendance continue donc à se développer et permet à l'indice EuroStoxx 50 dividendes réinvestis d'enregistrer un plus haut historique en cette fin d'année.

La psychologie de marché ambiante et le calendrier particulier du mois de décembre ont limité l'activité au sein des fonds. L'actualité sur les valeurs a été réduite et il faudra attendre le mois de janvier pour dresser le bilan final de 2023 à l'occasion de la publication des résultats annuels des sociétés. Parmi les rares mouvements, on notera toutefois la sortie du dossier Adyen qui a doublé depuis ses points bas d'octobre. La valeur de paiement a connu un parcours 2023 particulièrement heurté après son retentissant profit warning de l'été. Pour mémoire, le fonds n'était pas exposé à ce dossier en raison d'une valorisation que nous jugions déraisonnable et était revenu sur le titre à la rentrée.

Avec une progression de 2.07% contre 3.21% pour l'indice de référence, le fonds peine à suivre la forte dynamique du marché sur la fin d'année. Si la légère sous-exposition du fonds (95%) coûte 15 bps de performance, la poursuite du rebond de certains dossiers cycliques de l'indice, sur lesquels le fonds est absent (Schneider, Saint-Gobain), pénalise la performance à hauteur de 22 bps. La faiblesse persistante des cours du pétrole pèse sur les valeurs du secteur qui évoluent à contre-tendance du marché et impactent négativement la performance du fonds à hauteur de 19 bps. Enfin, au sein des valeurs du compartiment hors indice, certains titres défensifs (Orange, Carrefour) sont clairement à la traîne dans ce rallye de fin d'année et contribuent négativement à hauteur de 22 bps. A l'opposé, le fonds bénéficie des prises de profits sur le dossier Ferrari. Nous avons sorti le dossier le mois dernier et son absence du portefeuille contribue positivement à hauteur de 13 bps.

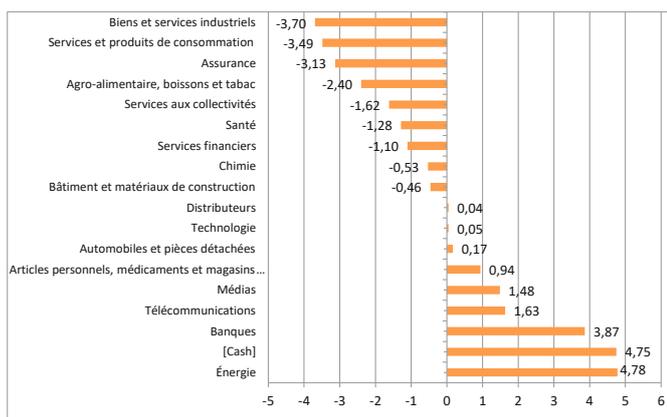
Au final, le fonds enregistre une progression de 21.06% sur l'ensemble de l'exercice, en retrait de 1.17% par rapport à l'indice de référence en hausse de 22.23%.

Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille (dont trackers) : 49 (0)

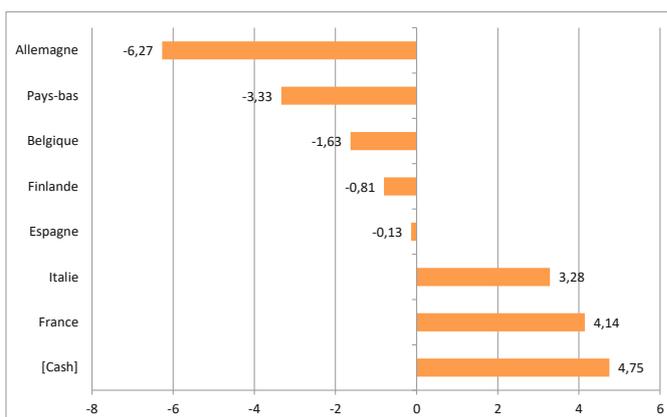
Exposition au risque action : 95,22%

Répartition sectorielle relative (hors futures et opt. sur indices)



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

Répartition géographique relative *



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET
*hors futures, opt. sur indices et Trackers

Principaux émetteurs (hors trackers)

Emetteurs	Secteur d'activité	% actif
ASML Holding NV	Technologie	8,1
TotalEnergies SE	Énergie	5,0
SAP SE	Technologie	4,3
Siemens Aktiengesellschaft	Biens et services industriels	4,0
Eni SpA	Énergie	3,7
Sanofi	Santé	3,6
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Services et produits de consommation	3,5
BNP Paribas S.A.	Banques	3,4
UniCredit S.p.A.	Banques	2,9
VINCI SA	Bâtiment et matériaux de construction	2,7

Part des 10 premiers émetteurs : 41,3%

Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

Principaux mouvements du mois (hors dérivés et OPC monétaires)

Achats ou Renforcements			Ventes ou Allègements		
Actif	A/R	Secteur	Actif	V/AI	Secteur
			ADYEN NV	Ven	Biens et services industriels

Sources : PRO BTP FINANCE

Ach : Achat
Renf : Renforcement

Ven : Vente
All : Allègement

Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indicateur de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par la Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indicateur de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont : risque actions, risque en capital, risque de taux, risque discrétionnaire, risque de contrepartie, risque de change, risque en matière de durabilité, impacts des techniques de gestion notamment des instruments financiers à terme dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE.

Données à caractère indicatif.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

La Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son indicateur de référence. Plus la Tracking Error est faible, plus le fonds ressemble à son indicateur de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

LEXIQUE FINANCIER

Abondement	Somme versée par l'entreprise sur le plan d'épargne des salariés qui ont effectué des versements volontaires, afin de les accompagner dans leur effort d'épargne.
Action	Part du capital social d'une entreprise. L'action donne à son titulaire le titre d'actionnaire ainsi que certains droits d'associés (droit de vote, droit à l'information, droit sur une part des bénéfices). L'actionnaire est propriétaire d'une fraction de l'entreprise. La valeur de l'action varie en fonction des évolutions de l'entreprise, de ses résultats et, pour les sociétés cotées, des fluctuations des marchés financiers.
Agence de notation extra-financière	Société chargée d'évaluer la politique sociale et environnementale d'un acteur économique. Après analyse, elle lui attribue des notes sur différentes thématiques. Les gérants de fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) peuvent utiliser ces notes pour sélectionner les valeurs qui les composent.
Arbitrage	Faculté pour un salarié de modifier la répartition de son épargne en changeant de fonds commun de placement. Le salarié peut choisir de placer son épargne dans les différentes catégories d'actifs, à l'intérieur du même plan d'épargne ou au sein de l'accord de participation.
CAC40	Indice établi à partir du cours des actions des 40 principales sociétés cotées françaises. Il reflète l'évolution de la Bourse parisienne.
CAC 40 ESG	Le CAC 40 ESG est un indice boursier composé de 40 valeurs, sélectionnées en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), parmi les 60 entreprises présentes dans le CAC 40 et dans le CAC Next 20.
Code de Transparence	Code national auquel les fonds peuvent adhérer, ce par quoi ils s'engagent à donner aux épargnants des informations exactes, claires, compréhensibles et actualisées pour leur permettre de mieux comprendre les pratiques ESG mises en place.
Conseil de surveillance de FCPE	Organe créé par la loi pour permettre aux salariés de surveiller la gestion de leur épargne gérée en fonds communs de placement d'entreprise. Il est composé de salariés porteurs de parts et, le cas échéant, de représentants de l'entreprise.
Cours	Prix d'une action ou d'une obligation sur le marché boursier.
Critères ESG	Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.). Ces critères peuvent par exemple être : <ul style="list-style-type: none">• les émissions de CO₂, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E,• la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier S,• la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration pour le pilier G.
Critères extra-financiers	Ce sont tous les critères permettant d'évaluer un acteur économique en dehors des critères financiers habituels que sont la rentabilité, le prix de l'action, les perspectives de croissance.... C'est-à-dire qu'ils prennent en compte son impact sur l'environnement et la société, la gestion des ressources humaines ou encore le traitement des actionnaires minoritaires par exemple.
Déblocage anticipé	Les avoirs d'épargne salariale sont bloqués normalement cinq ans ou jusqu'au départ en retraite dans le cas du PERCO. La loi prévoit toutefois des cas de remboursement permettant, sur présentation de justificatifs, de débloquer ces avoirs avant l'échéance légale de blocage. Pour la participation et les plans d'épargne : mariage de l'intéressé ou conclusion d'un Pacs ; naissance ou arrivée au foyer d'un troisième enfant et de chaque enfant suivant ; divorce, séparation ou dissolution d'un Pacs avec enfant à charge ; invalidité de l'intéressé, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un Pacs ; décès de l'intéressé, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; cessation du contrat de travail ; création ou reprise d'une entreprise par l'intéressé, ses enfants, son conjoint ou la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; acquisition ou agrandissement de la résidence principale ; situation de surendettement de l'intéressé. Pour le PERCO : décès de l'intéressé, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; expiration des droits à l'assurance chômage du titulaire, invalidité de l'intéressé, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un Pacs ; acquisition ou agrandissement de la résidence principale ; situation de surendettement de l'intéressé.

Déficit budgétaire et déficit public	<p>En comptabilité nationale, la notion de déficit budgétaire s'utilise lorsque le budget de l'État est en déficit : les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses, et donc son solde budgétaire est négatif.</p> <p>De même, les administrations publiques (ensemble plus vaste que l'État puisque incluant les administrations territoriales et les administrations de Sécurité sociale) connaissent un déficit public lorsque les dépenses publiques pour une année sont supérieures aux recettes publiques ; le solde des finances publiques est alors négatif.</p> <p>On distingue le déficit primaire, qui correspond au déficit calculé sans prendre en compte le service de la dette (c'est-à-dire les intérêts payés sur la dette et la partie des emprunts devant être remboursés au cours de l'année), du déficit final.</p> <p>Initialement, les traités Européens en vigueur avaient fixé la limite du pourcentage de déficit budgétaire par rapport au Produit Intérieur Brut à 3% par an et le "stock total de la dette ne devait pas dépasser 60% de celui-ci".</p>
Développement durable	<p>Développement "répondant aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs", tel que défini par le rapport Brundtland en 1987. Cette notion a été formalisée par les Nations unies lors du sommet international de Rio de 1992. Elle propose que toutes les activités économiques soient appréhendées selon trois aspects interdépendants sur le long terme : l'équité sociale, l'intégration de l'environnement et la rentabilité économique. Un système de notation allant de 0 à 20 permet de hiérarchiser les implications des entreprises en fonction de la notion de développement durable.</p>
Duration	Période à l'issue de laquelle la rentabilité d'une obligation n'est plus affectée par les variations de taux.
EONIA	Taux européen moyen au jour le jour (marché monétaire).
€STR	(prononcez « Ester ») est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la Banque centrale européenne, il a remplacé définitivement l'Eonia, depuis le 3 janvier 2022
Euro Stoxx50	Indice établi à partir d'un échantillon des cours des actions des 50 plus grandes valeurs cotées des pays de la zone euro, choisies en fonction de leur capitalisation boursière, de leur liquidité et de leur appartenance sectorielle.
EuroMTS	Indice des performances obligataires établies par le Comité de normalisation obligataire et calculé par la Caisse des dépôts et consignations. Il est représentatif d'un échantillon d'emprunts d'État de la zone euro.
Fonds commun de placement (FCP)	Copropriété de valeurs mobilières (actions, obligations, actions de Sicav) appartenant à des porteurs de parts.
Fonds commun de placement d'Entreprise (FCPE)	<p>Fonds communs de placement destinés à gérer l'épargne salariale. On distingue deux types de Fonds Communs de Placement d'Entreprise : les "FCPE multi-entreprises" accessibles aux salariés issus de différentes entreprises et les "FCPE dédiés" destinés aux salariés d'une même entreprise ou d'un même groupe.</p> <p>Seuls les fonds dédiés à une entreprise ou à un groupe peuvent être des fonds investis en titres de l'entreprise - actions (fonds d'actionnariat) ou obligations.</p>
Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Organisme de Placement Collectif qui lève des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de les investir, conformément à une politique d'investissement définie, dans l'intérêt des investisseurs. Les FIA ne sont pas soumis à la directive OPCVM IV, mais à la directive européenne AIFM.
Indice	Instrument qui permet de calculer la performance positive ou négative d'un ensemble de valeurs mobilières détenues entre deux périodes. Exemples : le CAC 40 ou l'Euro Stoxx50.
Label	Un label est un signe de qualité qui s'applique aux produits et sur lequel les consommateurs peuvent s'appuyer pour faire leur choix. En matière de finance durable, il existe trois labels en France : le Label ISR, le Label GreenFin et le label Finansol. Toutes les sociétés de gestion peuvent demander à faire labelliser leurs fonds.
Label ISR (Investissement Socialement Responsable)	 Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG, et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.
Label GreenFin	 GREENFIN LABEL FRANCE FINANCE VERTE Créé par le ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité « verte » des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles.

Label Finansol



Il concerne exclusivement les produits d'épargne solidaire, c'est-à-dire qui financent des activités de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable (logement, emploi, environnement, solidarités internationales, etc.).

Marché financier

Marché de confrontation de l'offre et de la demande sur lequel les valeurs mobilières (actions, obligations...) se vendent et s'achètent.

Matérialisé par la Bourse jusqu'à récemment, le marché financier est désormais un marché électronique délocalisé. Il comprend un marché primaire et un marché secondaire, comme le marché du neuf et de l'occasion pour les voitures. Les valeurs mobilières créées par les collectivités ou les entreprises pour obtenir des capitaux auprès du public sont émises sur le marché primaire. Lorsqu'elles ont trouvé preneur et sont ensuite revendues, elles sont alors négociées sur le marché secondaire.

Marché monétaire

Marché sur lequel s'effectuent les transactions à court terme entre banques et institutions financières.

Notation extra financière

Notation de la politique environnementale, sociale et de gouvernance des acteurs économiques qui met en évidence leur niveau d'implication face aux enjeux environnementaux, sociaux et liés à leur gouvernance.

Obligation

Partie d'un emprunt d'une société, d'un État ou d'une collectivité territoriale (l'emprunt obligataire est divisé en obligations). Acheter une obligation, revient à prêter son argent à un tiers qui verse en échange une contrepartie financière (intérêt) pendant la durée de l'emprunt et rembourse le capital à l'issue de la période de prêt (de deux à trente ans généralement).

Organisme de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM)

Structure, soumise à la directive européenne OPCVM IV, qui permet la gestion collective de fonds. Ces fonds sont investis dans des valeurs mobilières qui donnent à leur possesseur le même droit que des actions, c'est-à-dire qu'il bénéficie d'une part du capital de la société émettrice.

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Système obligatoire de distribution aux salariés d'une partie des bénéfices obtenus dans les entreprises de plus de 50 salariés atteignant un niveau de bénéfices suffisant. Son montant (dit "réserve spéciale de participation") est déterminé en principe au regard d'une formule légale. Toutefois, l'entreprise garde la possibilité de retenir une formule de calcul dérogatoire au moins aussi avantageuse, voire d'appliquer ce système alors même qu'elle n'y est pas obligée par la loi (entreprises de moins de 50 salariés, par exemple).

Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE)

Système d'épargne collectif ouvrant aux salariés la faculté de se constituer, avec l'aide de leur entreprise, un portefeuille de valeurs mobilières.

Plan d'Épargne Intereprises (PEI)

Plan d'épargne d'entreprise négocié en une seule fois pour plusieurs entreprises.
Exemple : le PEI BTP, PEI négocié pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux publics.

Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

Il a été instauré par la loi Fillon du 21 août 2003 portant réforme des retraites et dont l'objectif principal est de permettre la constitution d'une épargne avec l'aide de son entreprise en vue de la retraite. Ce dispositif remplace le Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire à 10 ans (PPESV).
Exemple : le PERCO BTP, PERCO négocié pour les entreprises du BTP.

Portefeuille

Ensemble de valeurs mobilières (actions, obligations ou actif monétaire) détenues par un particulier ou un investisseur institutionnel (assurances, caisses de retraite et de prévoyance).

Produits de taux

Ensemble de valeurs mobilières qui représente une créance sur l'État, les collectivités ou les entreprises et dont l'une des caractéristiques essentielles est de prévoir un taux d'intérêt contractuel. La fixation de leur cours est sensible à l'évolution future des taux d'intérêt. Ils comprennent les obligations et les placements de trésorerie.

Rapport (ou reporting) extra-financier

L'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 oblige notamment les sociétés de gestion à expliquer comment elles prennent en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) quand elles sélectionnent les valeurs qui figurent dans les fonds qu'elles proposent.

Risque actions

Risque lié à la fluctuation, à la hausse comme à la baisse, du marché actions.

Risque taux d'intérêt

Diminution de la valeur des investissements du FCPE dans le cas de l'augmentation des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour les investissements dans les titres de créances ayant des échéances relativement longues que pour des investissements dans les titres de créances ayant des échéances plus courtes.

Risque de crédit

Dégradation de la qualité de signature d'un émetteur sur lequel est exposé le FCPE et ainsi susceptible de faire baisser la valeur des investissements du FCPE.

Risque de perte en capital	Se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.
RSE	La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) consiste à mettre en œuvre des mesures pour respecter les enjeux du développement durable. La RSE est donc le fait, pour un acteur économique, d'être économiquement viable, d'avoir un impact positif sur la société mais aussi de mieux respecter l'environnement.
SICAV	Société d'investissement à capital variable qui a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, tout comme les fonds communs de placement.
Stock picking	Technique de sélection des investissements en fonction uniquement de caractères liés à l'entreprise et non au marché boursier.
Taux annuel moyen de progression	Résultat de l'évolution annuelle de la valeur d'un actif. Exemple : Une action X valait 100 euros au 1 ^{er} janvier 2009, elle vaut 110 euros au 31 décembre 2010, son taux de progression moyen par an est de 5% (10% pour deux ans).
Taux d'intérêt	Rémunération servie au porteur d'un produit de taux (obligation ou monétaire), pouvant être fixe ou variable.
Taux de refinancement	Taux fixé par le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) visant à définir les conditions d'emprunt au jour le jour des institutions financières auprès de la BCE.
Taux directeur	Taux d'intérêt au jour le jour décidé par la Banque centrale pour intervenir directement ou indirectement sur le marché monétaire interbancaire, où les banques se refinancent ou placent leurs excédents de liquidités.
Teneur de compte conservateur de parts (TCCP)	Établissement qui reçoit les demandes de souscription accompagnées des versements correspondants ainsi que les demandes de rachat de parts, procède à leur traitement, fait les règlements correspondants et transmet les informations nécessaires aux porteurs de parts et conserve les comptes des porteurs sur lesquels les parts sont inscrites. Il a le statut d'entreprise d'investissement. C'est l'équivalent pour les avoirs d'épargne salariale de la banque dépositaire des avoirs en liquidité ou en titres d'un investisseur en dehors de l'épargne salariale. REGARDBTP est le TCCP pour les accords de participation et les plans d'épargne salariale du BTP.
Terme	Se dit à propos d'un emprunt ou d'une obligation. Il correspond à la date de remboursement prévue par le contrat d'émission. Dans le langage courant "terme" est utilisé également pour évoquer une durée ou un délai : court terme, moyen terme, long terme.
Trésorerie	Placement sans risque à court terme (en général à moins d'un an) procurant une rémunération calculée suivant un taux d'intérêt fixe ou variable.
Valeur de la part (FCP et/ou FCPE)	Appelée également valeur liquidative, elle est obtenue en divisant la valeur totale des actifs gérés dans le FCP et/ou FCPE par le nombre de parts. Cette valeur évolue en fonction des mouvements des marchés financiers.
Valeur mobilière	Appellation désignant tous les titres négociables (actions, obligations, parts de FCP, actions de SICAV...), cotés en Bourse ou non.
Versement volontaire	Versement décidé par un salarié sur un plan d'épargne. Ce versement est limité chaque année au quart de sa rémunération brute annuelle. La réserve spéciale de participation n'entre pas dans cette limite, l'abondement de l'entreprise non plus.



Pour connaître les valeurs de parts des fonds communs de placement
et obtenir toute information les concernant, un site Internet est à votre disposition :

www.regardbtp.com



**PRO BTP
FINANCE**

www.probtp.com

PRO BTP FINANCE Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 3 155 904 € – N° d'agrément AMF GP 97083
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 379 892 946 – RCS PARIS

REGARDBTP Teneur de Comptes Conservateur de Parts – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 800 000 €
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – RCS PARIS 451 292 312

